OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme ARIANE ÉMOND, présidente de la consultation

Mme JUDY GOLD, commissaire
M. DENIS LECLERC, commissaire
Mme SORAYA BOUCETTA, analyste

ITINÉRANCE ET COHABITATION SOCIALE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 18 février 2025, 13 h Centre St-Pierre 1212, rue Panet Montréal (Qc) H2L 2Y7

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 18 FÉVRIER 2025
MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CONSULTATION, Mme ARIANE ÉMOND 1
PRÉSENTATION DES OPINIONS :
M. Eric Alan Caldwell et Mme Marie-Claude Léonard, STM
Mme Lynda Khelil et M, François Saillant, Ligue des droits et libertés
Mme Alexandra Tanguay et Mme Eléonord Robert-D'Amour, CDC Centre-Sud
Mme Cloé Gautier, PAS de la rue
Mme Julie Leblanc, Mme Guylaine Fanchin et Mme Cécile Murray, CÉAF51
PAUSE
M. Mathieu Francoeur, Coopérative d'habitation des Dames de cœur
Mme Marie-Andrée Painchaud-Mathieu, RIOCM74
Mme Émilie Roberge, Spectre de rue
Mme Marie-Noëlle L'Espérance, Acid et M. Jean-Simon Arès, Dans la rue101
Mme Priscilla Ananian et Mme Nathalie Benoit, UQAM114
Mme Chantal Duguay, citoyenne127
Mme Elaine Polflit, CIUSSS du Centre-Sud
MOT DE LA FIN

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CONSULTATION

Mme ARIANE ÉMOND, présidente de la consultation :

5

Alors, bonjour tout le monde. Bienvenue à cette séance d'audition des opinions dans le cadre de la consultation publique sur l'itinérance et la cohabitation sociale.

10

La séance va se dérouler en français. Toutefois, les personnes qui voudraient s'exprimer en anglais pourront le faire. This session will be conducted in French, but if you wish to address the commissioners in English, you are welcome to do so.

15

Je m'appelle Ariane Émond. Je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. Monsieur Philippe Bourke, président de l'Office, m'a confié la présidence de cette consultation. Je suis accompagnée par la commissaire Judy Gold et le commissaire Denis Leclerc.

M. DENIS LECLERC:

20

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

25

Nous sommes appuyés dans nos travaux par l'analyste Soraya Boucetta. Au nom de mes collègues de l'Office, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à nos travaux.

30

Alors, à ce jour, un total de 55 personnes et représentants de divers groupes ont manifesté le désir de présenter oralement leur opinion devant les commissaires. Alors, nous les entendons depuis hier au Centre Saint-Pierre et toute la journée aujourd'hui, la semaine prochaine au Centre culturel Georges-Vanier le 25 et à la Casa d'Italia le 26 février. Le 19,

demain, sera une séance d'audition dans un format particulier, sans rendez-vous, réservée aux citoyens, entre 14 heures et 19 heures, ici au centre Saint-Pierre.

Dans cette période de deux semaines, la Commission va se déplacer également dans quatre ressources qui offrent des services aux personnes les plus vulnérabilisées pour des sessions d'opinion destinées à leur clientèle.

Jusqu'ici, nous avons reçu un total de 48 opinions thématiques. Et ça, c'est recueilli par le biais de questionnaires sur notre site Internet, toujours disponible. L'Office a aussi effectué des interceptions dans la rue, sur le terrain, dans une quinzaine de lieux publics, dans différents quartiers de la ville, ce qui a permis d'aborder plus de 250 personnes. Et ces opinions, nous allons continuer de les recueillir jusqu'au 28 février.

Cela s'ajoute à l'ensemble des activités que nous avons réalisées dans la phase de préconsultation, des discussions sous forme d'ateliers de conversation citoyenne, une activité de médiation culturelle, une cinquantaine de rencontres avec des organisations de divers horizons pour mieux comprendre les enjeux liés à l'itinérance à Montréal.

Un grand merci, vraiment, à toutes les personnes qui ont pris le temps de participer à cette consultation et de nous accueillir pour mieux nous informer.

Voyons maintenant le déroulement de cette séance. Nous allons entendre aujourd'hui une bonne dizaine de présentations, et prendrons à mi-parcours une pause de 15 minutes. Chaque intervenant a 10 minutes pour exposer son opinion et les commissaires ont 10 minutes pour échanger avec la personne. Nous devons tenir le temps très serré pour donner la parole à toutes les personnes qui se sont inscrites.

La séance est webdiffusée en direct, elle sera également disponible en différé dès demain sur le site de l'OCPM, à l'adresse que vous voyez. Les transcriptions des présentations seront également mises en ligne dans les jours qui vont suivre.

35

40

45

50

Si, pour une raison ou pour une autre, des inexactitudes se glissaient dans les interventions, les représentants du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal pourront user de leur droit de rectification dès la fin de cette séance, ou sinon, par écrit, pendant les prochaines 48 heures, et ces rectifications seront disponibles sur le site de l'OCPM à la page de la consultation sur l'itinérance.

À la suite des séances d'audition des opinions, nous allons, les commissaires et nos analystes, procéder à l'analyse de l'ensemble de l'information reconnue que nous avons accumulée pendant tous ces mois et ces dernières semaines, et nous en ferons un rapport. Nous allons formuler des recommandations. Et c'est le président de l'Office qui va soumettre le rapport à la mairesse de la Ville de Montréal, et le rapport sera diffusé au public 15 jours plus tard, quelque part au printemps.

Donc, sans plus tarder, nous allons accueillir nos premiers invités cet après-midi. Il s'agit de la Société de transport de la Ville de Montréal, et je vais laisser à nos deux représentants le plaisir de se présenter eux-mêmes.

M. ERIC ALAN CALDWELL, président du conseil d'administration de la STM :

Merci beaucoup, madame la présidente, alors je me présente, Eric Alan Caldwell, président du Conseil d'administration de la STM. Je suis accompagné de notre directrice générale.

Mme MARIE-CLAUDE LÉONARD, directrice générale, STM:

Marie-Claude Léonard, j'occupe le poste de directrice générale à la STM.

M. ERIC ALAN CALDWELL:

65

70

75

80

85

90

On est très contents de pouvoir venir partager notre réalité avec vous sur les enjeux d'itinérance dans notre réseau, le réseau de transport en commun, et plus spécifiquement celui

du métro. Parce que la situation a évolué, les enjeux se sont transformés, alors on veut vous donner aujourd'hui notre appréciation du contexte, de notre perspective et de nos pistes de solution.

100

Sans attendre, qui sommes-nous? Le métro, c'est une infrastructure de transport public, c'est un lieu public, c'est un service inclusif pour l'ensemble de la population. On est très fiers de cette mission publique là, on y tient, mais force est de constater, aujourd'hui, c'est un cri du cœur qu'on veut vous faire, que les enjeux, l'ensemble des enjeux de consommation de drogue, d'itinérance, de sécurité viennent altérer le caractère public de cette mission.

105

On commence de plus en plus à entendre des voix qui disent : « je ne sens plus en sécurité dans le métro », « je ne veux plus prendre le métro ». On commence à voir les signes d'une possible désaffiliation à notre réseau, et ça, c'est dramatique. Parce que notre but, pour la ville, pour la société, c'est d'offrir un transport à tout le monde, alors on doit faire l'équilibre, justement, entre une saine cohabitation et l'exercice de notre mission première qui est de transporter tous les Montréalais et les Montréalaises, quels qu'ils soient, de leur point de départ à leur point de destination dans le cadre d'un service public.

110

La crise sociale qu'on vit, on est là pour vous donner des éléments de contexte de crise sociale là, qui nous frappe de front, tout spécifiquement depuis la pandémie, au sortir de la pandémie. Je le répète, les défis de cohabitation sont réels et le cri du cœur qu'on vous fait aujourd'hui et nous, comme, transporteur public, c'est un cri du cœur de nos employés également, c'est un cri du cœur de nos clients.

115

Alors, comment ça se vit dans notre réseau, quelle est notre nouvelle réalité? Il y a une augmentation de la présence des personnes qui passent la journée en station jusqu'à la fermeture, par manque de place. Les ressources sont pleines. Il y a la fermeture des halteschaleur pendant la journée, alors certaines personnes qui trouvent refuge dans des ressources la nuit, trouvent refuge dans le métro le jour.

Il y a des fermetures ponctuelles de ressources. Il y a une augmentation des enjeux de santé mentale et de toxicomanie de certaines clientèles, dont certaines clientèles liées à l'itinérance. En gros, là, on vit dans une société où il y a un réseau qui doit prendre en charge les questions de santé mentale, de toxicomanie. Et lorsqu'il n'y a pas de place, lorsque les cas sont trop lourds, donc, ils se butent à une fermeture d'offres de service du réseau, l'endroit où les gens trouvent refuge est beaucoup dans le métro, parce que le métro est accessible, parce que le métro est sur l'ensemble du territoire et parce qu'on a cultivé au sein de notre histoire à la STM une attitude bienveillante.

130

Mais là, la cohabitation qui suivait à une autre époque, dû au volume de personnes qui ne trouvent pas leur place dans leur réseau et qui, comme second choix, trouvent refuge dans le métro, dû à la gravité des cas de santé mentale et de toxicomanie, fait en sorte que cette cohabitation qu'on vivait historiquement ne peut plus se vivre comme avant.

135

Donc, il devra y avoir des changements, ça ne peut pas continuer comme ça. On est rendus avec une baisse du taux de satisfaction de notre clientèle, pas loin d'un point de rupture quant à la qualité du service dans le métro.

140

Le métro, on le dit, n'est pas un refuge, hein. Il y a quelque chose de clair. Ce n'est pas les ressources d'un refuge, il n'y a pas de bloc sanitaire forcé, et je ne vais jamais insister assez là-dessus, il est difficile de blâmer des gens qui par l'accessibilité du métro, par la bienveillance de notre réseau, trouvent un refuge ou trouvent une place dans le métro.

145

Le problème n'est pas là, le problème est en amont, par une prise en charge efficace. Alors peut-être pour continuer sur notre réalité terrain, sur ce qu'on vit, je vais passer la parole à Marie-Claude et je reviendrai pour donner un peu plus d'explications sur nos principales recommandations.

Mme MARIE-CLAUDE LÉONARD:

155

Merci, monsieur Caldwell. Au fil des années, à la STM, on a ajouté beaucoup d'actions, on a travaillé sur des plans hivernaux, on s'est vraiment adaptés à la situation, mais d'année en année, on a beau ajouter des actions, ajouter de l'argent pour le sentiment de sécurité, on n'y arrive plus.

160

Je n'aurai pas le temps de vous énumérer tout ce qu'on fait à la STM, mais à titre d'exemple, on a quand même 180 constables spéciaux qui sont formés en approche sociocommunautaire, qui patrouillent notre réseau. On a créé des ambassadeurs qui eux, patrouillent, vont dénoncer ce qui se passe, vont essayer de rassurer la clientèle, et on travaille en partenariat avec l'équipe ÉMIC, qui est un policier, un constable spécial, un travailleur social.

165

Donc, il y a plein d'initiatives qu'on a mises en place pour être en soutien à ce qu'on vit dans le réseau du métro, pour assurer le sentiment de sécurité et de notre clientèle, de nos employés. Mais la crise sociale qu'on vit, sans précédent, a des impacts. Je pense que c'est important qu'on puisse en parler.

170

Monsieur Caldwell l'a mentionné tantôt, dans le métro, on se ramasse avec... dans le fond, les gens qui vont y trouver refuge vont vraiment être les gens les plus vulnérables, alors on n'a pas les ressources nécessaires pour répondre à ces besoins-là.

175

Puis j'aimerais défaire aussi, parce que souvent on entend, le métro, bon, c'est plus sécuritaire... Ce n'est pas un environnement sécuritaire pour les gens les plus vulnérables. Le métro, ce n'est pas un site de consommation supervisée, on ne peut pas attraper tout le monde qui fait des overdoses.

180

Juste l'année dernière, on a eu cinq décès rattachés à la consommation de drogue. Nos équipes ont donné 46 doses de Naloxone l'année dernière, on en a déjà donné 16 jusqu'à maintenant, depuis janvier.

L'autre élément important, c'est que notre voie, elle est alimentée, donc il y a un risque de chute, il y a un risque d'électrocution, et encore plus pour des gens qui sont désorientés, qui sont intoxiqués. Et donc, pour nous, déjà depuis le début de l'année, il y a eu deux personnes vulnérables qui sont tombées sur la voie. Une chance, ça n'a pas mal fini, mais ça aurait pu virer à la catastrophe.

190

Donc, pour nous, là, c'est vraiment un environnement qui est non sécuritaire, il n'y a pas de bloc sanitaire, donc c'est faux de penser que ces gens-là sont en sécurité dans le réseau du métro. On n'a pas les ressources nécessaires pour répondre à leurs différents besoins.

195

Notre clientèle, présentement, bien, c'est sûr que quand on la sonde, elle nous demande de prendre action. Ils veulent qu'on gère plus les comportements répréhensibles, ils veulent plus de propreté, plus de sécurité, et on est vraiment en train de perdre leur sentiment de sécurité.

200

Donc le sentiment de sécurité est rendu à 52 % de sentiment de sécurité quand on sonde notre clientèle, c'est un record des plus bas. Disons qu'on aime mieux les records à la hausse que ce type de record là, mais ça a un impact. On a perdu 10 points dans la dernière année malgré tous les investissements, tous les efforts qu'on fait pour gérer cette crise-là, sociale.

205

On a nos clients, aussi, qui font de plus en plus de plaintes. On a 20 % de plaintes de plus sur la propreté, sur la sécurité, et on entend de nos clients qui disent à leurs enfants de ne plus prendre le métro de peur de voir des choses en lien avec les personnes vulnérables dans le réseau.

210

Et pour nous, ça, c'est aussi catastrophique, dans le sens que ce sont nos clients du futur, ce sont nos clients de demain. Alors on va avoir un impact sur l'attractivité, sur le rôle que doit jouer le transport collectif dans le réseau du métro.

215

Pour ce qui est de nos employés, mais je tiens à les remercier, aujourd'hui, ils sont là au quotidien, ils font leur travail dans un environnement extrêmement difficile. Eux aussi, le sentiment de sécurité est à la baisse. On a 9 % plus d'agressions criminelles sur nos employés,

donc on a de l'absentéisme, on a des plaintes en santé et sécurité, on est de moins en moins attractifs.

On sait qu'à la STM, nos employés peuvent bouger d'une place à l'autre, donc on a de la misère à avoir des employés dans le réseau du métro, donc ils ont de la misère à faire leur travail et ça a un enjeu.

En termes d'impact sur nos infrastructures, bien, le soir, on n'est plus capable de fermer nos stations de métro à l'heure, donc on a des temps de travaux qui sont réduits, qui ont un impact sur nos installations, sur la fiabilité de nos services.

On a aussi une détérioration de nos installations, parfois par les liquides biologiques, par les déchets qui traînent, etc. Et on a une augmentation des interruptions de service.

Je vais juste donner un exemple rapidement, 28 % d'arrêts de service en lien avec des personnes qui descendent sur la voie, qui, je le rappelle, est électrifiée.

Là-dessus, je repasse la parole à monsieur Caldwell pour nos recommandations.

M. ERIC ALAN CALDWELL:

Donc, en bref, si on y va avec nos principales recommandations. Donc, qu'on cesse de considérer le métro comme un refuge, comme une unité de débordement. On a fait la démonstration que ce n'est pas viable. Ce n'est pas bon pour la sécurité des gens qui l'utilisent comme tel. Ce n'est pas bon pour l'atteinte de la mission de la STM.

Deuxièmement, que le gouvernement du Québec finance davantage le réseau de la santé et des services sociaux afin qu'il y ait une prise en charge. On a fait l'évaluation que lorsqu'il y a une prise en charge, les services sont de très bonne qualité. On veut vanter l'implication des gens dans le réseau de la santé, dans le réseau communautaire, qui font un travail extraordinaire.

245

240

220

225

230

L'enjeu n'est pas la qualité de leur travail, mais c'est qu'il faut plus de volumes de ce travail-là, parce que sinon, les gens se retrouvent, faute de mieux, dans le métro.

250

Après que le gouvernement, accompagné par la Ville, déploie un plan annuel en matière d'hébergement, refuges, haltes chaleur, centres de jour, avec une coordination annuelle. On se retrouve à gérer dans le métro des enjeux qui découlent d'une non-prise en charge en amont.

255

Ceci étant dit, on a notre... On peut aider ces ressources-là à mieux planifier, à mieux voir venir les coûts, et on doit mieux se coordonner ensemble. On est présentement souvent mis devant le fait accompli. On est victimes de l'évolution de la crise plutôt qu'un des partenaires.

260

Après, bien renforcer l'intervention de proximité dans le réseau. On a des clientèles qui ne vont pas naturellement vers le réseau. Le but du système de la santé, c'est de... je crois que la mission du système de la santé, c'est de veiller à la santé des citoyens. Si les gens n'adhèrent pas directement au réseau de la santé, il faut aller les chercher, il faut savoir les affilier, et c'est dans ce sens-là qu'on fait cette recommandation. On veut que le réseau de la santé soit plus présent dans notre réseau. Merci, madame la présidente.

265

LA PRÉSIDENTE :

270

Je vous remercie, je vais vous dire que les commissaires vous ont lu avec attention, vous ont bien écouté aussi, vous l'avez vu. Votre mémoire qui est super clair, et on est... On voit bien ce que vous... On comprend les impacts de cette crise humanitaire à la fois sur vos opérations et vos budgets et votre mission, évidemment.

J'ai envie de vous demander tout de suite, en lien avec votre dernière recommandation, vous dites que les services de santé, quand on y a accès, ils sont bons. On en veut plus. Vous dites même quelque part, je pense que c'est à la page 12, que vous aimeriez avoir plus d'intervenants de santé dans le métro? Est-ce que j'ai bien lu?

M. ERIC ALAN CALDWELL:

280

Absolument. Clairement, oui. Et savez-vous quoi, comme... Dans mon autre vie comme conseiller municipal, le réseau de la santé a des équipes qu'on appelle les équipes proxy dont le but, c'est d'aller à la rencontre des clientèles qu'il faut savoir desservir avec une offre de soins adaptée à leurs conditions.

285

On a besoin de ça dans le métro. Si les ressources sont pleines, puis il y a un effet de débordement dans le métro, puis les gens finissent par ne plus adhérer ou ne plus être à la recherche de l'offre de services, si les gens sont des cas trop lourds et sont refoulés des ressources classiques, il faut aller les chercher.

290

Le système de santé, je comprends qu'il y a un système de santé, un réseau de la santé à gérer, mais lorsqu'on n'entre pas dans le réseau avec des enjeux aussi graves pour la santé physique, psychologique et mentale de certains de nos citoyens, il faut savoir aller les chercher. Ceci dit, ils sont chez nous.

295 LA PRÉSIDENTE :

Vous avez besoin d'aide.

M. ERIC ALAN CALDWELL:

300

On a le goût de vous voir, le réseau de la santé, dans notre réseau.

LA PRÉSIDENTE :

305

O.K., c'est clair. Mon collègue Denis a une question... Denis Leclerc a une question pour vous.

M. DENIS LECLERC:

310

Oui, merci, puis merci pour votre mémoire effectivement très clair et avec plusieurs éléments.

315

En page 11, justement, vous indiquez que la Ville a fourni jusqu'à huit intervenants EMMIS pour intervenir dans le métro. Vous soulignez toutefois que leurs interventions ne répondent pas à vos besoins en raison d'une trop faible intensité d'intervention. Ça peut aller un peu en continuité avec ce que vous disiez précédemment, mais pouvez-vous quand même davantage expliciter? Puis qu'est-ce qu'il faudrait comme ajustement pour que ça puisse mieux répondre aux besoins de la société de transport?

320

M. ERIC ALAN CALDWELL:

325

Les équipes EMMIS font un travail formidable. Ceci étant dit, devant le volume d'interventions à faire, la nécessité d'adapter l'intervention à la réalité de nos opérations, bien, on fait le constat qu'on n'y arrivera pas dans le modèle classique de déploiement de l'équipe EMMIS.

330

Donc, je veux valoriser le travail que ces gens-là font. Ceci étant dit, notre réalité opérationnelle, le volume d'interventions qu'il y a à faire... Je vais vous donner un exemple. Prenons la station Bonaventure. S'il y a 40 interventions à faire avec une unité, mais que chaque intervention prend une heure, il y a tout simplement une gestion de volume et de qualité d'intervention qui ne nous permettra pas, justement, de rétablir la situation. Je ne sais pas si tu veux compléter là-dessus Marie-Claude?

335

Mme MARIE-CLAUDE LÉONARD:

Parfait.

M. DENIS LECLERC:

Peut-être pour avoir quelques compléments d'information. Est-ce que vous... Dans le cas d'EMMIS, est-ce que c'est davantage le trop faible nombre d'intervenants ou d'agents, ou plutôt l'intensité, parce que vous semblez parler également d'intensité, parce que si on parlait théoriquement que la Ville augmente de façon importante le nombre d'EMMIS, est-ce que c'est ça qui répondrait, ou vous semblez amener davantage une intensité plus grande qui reposerait plus sur les intervenants relevant du réseau de la santé?

M. ERIC ALAN CALDWELL:

350

355

360

340

345

On n'est pas à la recherche de solutions uniques. Il faut voir chacune des offres comme une offre complémentaire. Ce que je dis, c'est que pour notre réalité opérationnelle à nous, dans le métro, il faut savoir rétablir le service, il faut savoir assurer la libre circulation des personnes, et dans un modèle d'intervention très personnalisé, très efficace, pour ramener vers une prise en charge, bien, on reconnaît les vertus de ce modèle-là. On dit, par contre, que lorsqu'on a une intervention dans le métro avec un effet de nombre, on a d'autres... il faut qu'elles soient complémentaires à d'autres interventions, ou il faut savoir ajouter l'intervention d'EMMIS avec des intervenants psychosociaux.

M. DENIS LECLERC:

Merci.

Mme MARIE-CLAUDE LÉONARD:

365

Et je me permettrai un commentaire. Je pense que, de plus en plus, ce sont des équipes multifonctionnelles que ça nous prend pour arriver dans le réseau. Comprenez que quand il y a 40 personnes en situation de vulnérabilité, pour pouvoir intervenir, ça prend les différents métiers pour être capable de faire leur travail. Donc oui, dans le métro, ça prend une intervention plus directe. Il faut aller réveiller la personne, il faut aller voir comment elle va. On ne peut pas juste

circuler puis dire, oui, les signes vitaux sont bons. Il faut vraiment avoir une intervention directe. Il faut avoir une prise en charge, puis pour ça il faut être capable de référer.

Puis monsieur Caldwell y faisait référence, tout est interconnecté, parce que s'il n'y a pas d'hébergement, on ne peut pas plus référer. Donc tout ça est interconnecté dans l'ensemble des recommandations pour qu'on puisse faire une réelle différence sur le terrain.

LA PRÉSIDENTE :

375

380

385

390

395

Merci beaucoup. Judy Gold?

Mme JUDY GOLD:

Oui, bonjour. Je veux aussi vous remercier pour votre mémoire qui est réfléchi, exhaustif et avec des données probantes. Votre première recommandation, je ne sais pas si on peut la mettre encore sur l'écran, sinon je vais le dire. Oui.

Que l'on cesse collectivement de considérer les réseaux de métro comme les refuges de dernier recours. Devrait-on comprendre que d'après vous, selon le gouvernement, la Ville et les associations communautaires, que ces entités prennent pour acquis que le système de métro est une solution de dernier recours au manque de ressources? Pouvez-vous élaborer?

M. ERIC ALAN CALDWELL:

De facto, sur le terrain, c'est là que la plupart de nos citoyens trouvent refuge. Il n'y a pas d'autres institutions publiques ou privées avec un toit, là. Je ne compare pas à l'espace public extérieur, mais il n'y a pas un autre endroit, à part les ressources institutionnelles, bien sûr, à part les ressources institutionnelles, il n'y a pas un autre endroit, qu'il soit public ou privé, qui... pour lequel c'est aussi facile d'aller trouver refuge.

Donc, dans les faits... puis il y a un effet de nombre, qu'on documente dans le rapport. Donc, dans les faits, je crois qu'il y a une appréciation des pouvoirs publics, comme quoi c'est peut-être une solution de rechange lorsque les ressources sont pleines, et de facto c'est ce qui se vit sur le terrain. Je ne connais... peut-être que vos travaux vont amener un autre éclairage, mais je ne connais aucune autre institution qui a un tel effet... ou un tel effet de refuge dans ses installations que le métro de Montréal. Donc, de facto, je fais l'évaluation que le plus grand nombre est chez nous.

LA PRÉSIDENTE :

410

405

Quand on a rencontré la STM en préconsultation, on nous a aussi dit que vous étiez le seul réseau de transport à travers les Amériques qui accueillait les personnes en situation d'itinérance, et que dans tous les autres cas, il y avait une réglementation qui empêchait cela, mais qu'au Québec, on était différents, même ailleurs au Canada, je pense qu'à Toronto, ce n'est pas pareil. J'aimerais vous entendre là-dessus, en 30 secondes.

415

M. ERIC ALAN CALDWELL:

420

Je vais amener une précision. La STM va toujours accueillir toutes les clientèles. Chaque individu dans notre société doit trouver sa place dans la STM, qu'on soit une personne dans la situation d'itinérance ou pas. Après, c'est l'usage qu'on fait de nos installations. Nos installations, nous, dans le contrat social, on est là pour déplacer des gens. Et oui, il est vrai qu'historiquement, avec l'histoire de la STM, avec le cumul des décisions au fil des années, on a une attitude de bienveillance qui surpasse toutes les autres à mon avis.

425

Alors, oui, là, on est à explorer des façons de resserrer notre contrôle, de revoir les éléments de cohabitation parce que, comme je l'ai exprimé d'entrée de jeu, ça commence à avoir un impact sur notre mission de base et sur l'inclusivité de notre service public. Un service public, comme je l'ai dit, je ne le répéterai jamais assez parce que c'est dans notre ADN. On est transporteur pour tout le monde. S'il y a une certaine réalité qui vient accaparer notre réseau et

qui a un effet repoussoir sur d'autres citoyens, on ne remplit pas notre contrat, donc on est à revoir tout ça.

LA PRÉSIDENTE :

435

Je vais vous remercier tous les deux, monsieur Caldwell, madame Léonard, c'est malheureusement tout le temps qu'on a, mais merci de vous être déplacés devant nous et bonne continuation.

M. ERIC ALAN CALDWELL:

Merci beaucoup.

Mme MARIE-CLAUDE LÉONARD:

445

440

Au revoir, madame.

LA PRÉSIDENTE :

450

Alors nous reprenons avec deux représentants de la Ligue des droits et libertés à qui je vais demander de se présenter, s'il vous plaît, bienvenue.

Mme LYNDA KHELIL, responsable de dossiers politiques, Ligue des droits et libertés :

455

Bonjour, merci de nous recevoir aujourd'hui. Donc je me présente, Lynda Khelil, je travaille à la Ligue des droits et libertés comme responsable de dossiers politiques, puis je représente aujourd'hui la Ligue en compagnie de monsieur François Saillant, qui est militant de longue date à la Ligue et qui a été membre du Conseil d'administration aussi de 2022 à 2024.

460

Donc brièvement, la Ligue des droits et libertés est une organisation non partisane et indépendante de défense des droits humains qui a été fondée en 1963, et sa mission est de faire

connaître, défendre et promouvoir les droits humains qui sont dans la Déclaration universelle des droits humains.

465

Donc, à la Ligue, nous avons pris connaissance du mandat de la présente consultation, qui est malheureusement trop limitée à notre avis, dans la mesure où on ne peut pas traiter adéquatement, à notre sens, de la question des ressources pour les personnes en situation d'itinérance sans parler de la crise de l'itinérance et de la crise humanitaire qui sévit à Montréal dans sa globalité.

470

L'intervention de la Ligue, à la fois dans son mémoire, et aujourd'hui, est de rappeler à la Ville de Montréal ses obligations en matière de droits humains. Et donc, ça va être ce qui va guider chacun de nos propos aujourd'hui. Je vais commencer par céder la parole à monsieur Saillant, qui va parler justement des obligations de la Ville, de la question des ressources et des organismes communautaires. Puis, en conclusion, je reviendrai sur l'obligation de la Ville de respecter les droits humains, donc on parlera des démantèlements de campements et du profilage social.

475

M. FRANÇOIS SAILLANT, Ligue des droits et libertés :

480

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

485

Bonjour.

M. FRANÇOIS SAILLANT:

490

L'itinérance, pour la Ligue des droits et libertés, c'est d'abord une privation de droits. Évidemment, le droit au logement, mais aussi les droits à la santé, à la sécurité, à la vie privée, à l'égalité, à la dignité et malheureusement même à la vie. Et on pourrait ajouter d'autres droits qui sont affectés d'une façon ou d'une autre.

C'est pourquoi toute politique de la Ville de Montréal, toute réglementation, toute intervention publique en matière d'itinérance doit se centrer dans une approche de droits humains, qui sont basés sur des normes internationalement reconnues.

500

et responsabilités, pardon, qui fait directement référence, par exemple, à la Déclaration universelle des droits de l'homme ou aux pactes internationaux et à d'autres instruments, par exemple, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

La Ville a accepté ces normes-là en adoptant la charte montréalaise des droits et libertés,

505

En faisant ça, la Ville de Montréal s'est engagée à respecter elle-même ces droits, à les protéger contre des interventions d'autrui et à les mettre en œuvre, évidemment, dans ses champs de responsabilité, en écoutant et en respectant la vie des personnes qui sont les premières concernées, qui sont directement concernées, les personnes en situation d'itinérance.

Dans le cas de l'itinérance, qu'est-ce que ça signifie concrètement? Ça veut dire contribuer d'abord à s'attaquer aux causes structurelles de ce phénomène-là, de cette crise-là. Évidemment, utiliser tous les outils qui sont à sa disposition, qui sont dans ses champs de responsabilité ou sur lesquels elle a davantage d'emprise, ça veut dire le logement social, ça veut dire la lutte contre le racisme, la lutte contre le racisme et la discrimination systémique.

510

Ça, elle a plus de prise là-dessus, mais ça veut dire aussi intervenir auprès des gouvernements supérieurs. Il ne s'agit surtout pas de dire qu'ils n'ont pas de responsabilités et que c'est juste Montréal qui en a. Pour que ces paliers de gouvernement là interviennent adéquatement pour appuyer les efforts de la Ville dans ces domaines, mais aussi pour adopter des politiques adéquates dans d'autres secteurs. Par exemple, on peut penser à l'accès à la santé et aux services sociaux, la redistribution de la richesse ou la sécurité du revenu.

520

515

Il ne s'agit pas d'affirmer que la Ville de Montréal n'agit pas en ce sens-là, qu'elle n'a rien fait en ce sens-là. Mais ce qu'il s'agit d'affirmer, par contre, c'est que compte tenu de la gravité de la situation, il faut encore faire plus que ce qu'on a fait jusqu'à maintenant et à notre avis, c'est l'ensemble de la population, qu'elle soit logée ou mal logée ou non logée, qui gagnerait à

ce que l'itinérance recule au lieu de progresser sans cesse comme c'est le cas en particulier depuis la dernière décennie.

525

La deuxième responsabilité de la Ville, c'est de soutenir adéquatement le développement de ressources qui soient suffisantes et adaptées aux réalités des personnes en situation d'itinérance, notamment les personnes autochtones, les personnes en situation de handicap, les femmes et les personnes LGBTQ+.

530

La Ville doit aussi respecter l'autonomie et l'expertise des organismes communautaires qui œuvrent sur le terrain et ne surtout pas s'ingérer dans leur travail et dans leurs choix. Ça veut dire aussi, pour la Ville, d'œuvrer à un aménagement qui soit plus respectueux des espaces publics.

535

Enfin, il nous semble que la mise en place d'installations en nombre suffisant, bien placées dans les endroits où les personnes en situation d'itinérance se retrouvent, par exemple pour permettre l'accès à des services sanitaires gratuits ou encore à des poubelles de récupération de seringues, ça répondrait évidemment aux besoins des personnes itinérantes, mais aussi ça contribuerait à ce que certaines des préoccupations exprimées par des résidents et des résidentes des quartiers populaires soient moins grandes.

540

Mme LYNDA KHELIL:

545

Merci, François. Donc moi, je poursuis sur la question du respect des droits et les obligations de la Ville en la matière. Donc, comme François l'a expliqué, la Ville doit intervenir sur les causes structurelles et également appuyer le développement de ressources et le travail des groupes communautaires. Mais elle doit aussi ne pas mettre en place de propositions ou de mesures qui bafouent les droits des personnes en situation d'itinérance, ce qu'elle fait actuellement, malheureusement.

Donc, quand on parle, par exemple, des campements, les campements dans l'espace public se présentent comme des stratégies de survie des personnes non logées pour répondre dans l'immédiat à l'urgence de la situation, puis à leurs besoins fondamentaux immédiats.

555

Et on s'explique mal la position de la Ville de démanteler les campements alors qu'il n'y a pas de ressources, d'autant plus qu'il n'y a pas de ressources suffisantes pour soutenir les personnes en situation d'itinérance.

560

Et c'est assez clair que le démantèlement du campement, c'est une violation des droits. Donc, on demande à la Ville et on demande, comme beaucoup d'autres organisations, également comme la défenseure fédérale du logement, à la Ville, d'avoir une posture de tolérance vis-à-vis des campements et de mettre en place un moratoire immédiat sur le démantèlement de ces campements.

565

Ensuite, quand on aborde la question du respect des droits, on ne peut pas ne pas parler du profilage social. La Ville a reconnu qu'il y a un problème de profilage social et racial à Montréal, et qu'il est de nature systémique. Donc, à cet égard, elle a des leviers d'action immédiats et très concrets.

570

Donc le premier, c'est la révision des règlements municipaux et d'ailleurs, il y a une démarche qui a été initiée par la Ville en 2017, à la suite de recommandations de deux commissions permanentes de la Ville, de procéder à une telle révision en partenariat avec des groupes communautaires.

575

On réitère, à la Ligue des droits et libertés, la nécessité d'abroger et de réviser substantiellement plusieurs des dispositions problématiques qui concernent les espaces publics.

580

Puis ce qu'on observe, c'est que beaucoup de situations qui relèvent de la santé publique sont gérées ou répondues par la Ville comme un enjeu de sécurité publique. Et donc, il faut changer radicalement d'approche également.

La deuxième action, également, concrète que la Ville doit entreprendre et qu'elle ne fait pas ce jour, c'est de mettre fin à la pratique arbitraire de l'interpellation policière. Parce que quand on parle de la... Une minute, oui. Du phénomène de profilage social, c'est beaucoup plus que la remise de constats d'infraction, c'est aussi le harcèlement que vivent les personnes en situation d'itinérance de la part de policiers et policières, et l'interpellation policière. C'est une pratique qui est discriminatoire et qui doit impérativement cesser à Montréal.

590

Puis je pense qu'il me reste quelques secondes pour dire qu'on a pris connaissance du document de positionnement de la Ville. Dans la piste d'action numéro 2, la Ville propose une présence de sécurité accrue, mais nulle part dans ce document ni dans le premier document déposé en octobre, il est question de profilage social, donc on comprend mal comment la Ville pense qu'une présence policière accrue va être une possibilité de solution alors que du même coup, elle dit qu'elle lutte contre le profilage social et elle tarde à mettre les actions nécessaires à cet égard.

595

Donc voilà, je vais conclure ici, puis on pourra répondre à vos questions.

600

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup de votre présentation très claire. Beaucoup de choses à dire. Je vais laisser la parole à ma collègue Judy Gold et on va enchaîner.

605

Mme JUDY GOLD:

610

Bonjour, j'ai entendu l'argument que la question de la cohabitation peut être considérée sous l'angle d'un conflit entre différents droits fondamentaux de la Charte québécoise, notamment les droits des non logés, qui se lit ainsi dans la Charte, je vais le lire très vite. Il y a l'Article 1, tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne, etc. Article 4, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation. Versus les droits des non logés. Article 6 de la Charte, toute personne a droit

à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens, sauf dans la mesure prévue par la loi. Ce n'est pas nécessairement exhaustif, cette analyse, quant aux articles qui s'appliquent.

Alors ma question est la suivante : êtes-vous d'accord avec cette façon de voir les choses qu'il s'agit d'ici d'une question de réconcilier, d'arbitrer entre les droits fondamentaux?

M. FRANÇOIS SAILLANT:

620

615

Moi, ce que je dirais là-dessus, c'est qu'effectivement, les personnes logées ont des droits. On ne nie pas ça. Tout le monde a des droits, y compris aussi les personnes itinérantes, et tout le monde fait partie de la population. C'est pour ça, d'ailleurs, qu'on a un certain malaise avec le mot cohabitation. C'est comme si tu prenais deux groupes tout à fait étrangers, l'un à l'autre, ce qui n'est pas le cas, tout le monde fait partie de la population. Donc tout le monde a des droits, mais il me semble que ce n'est pas en niant les droits des personnes itinérantes qu'on va respecter.

630

625

Et c'est pour ça que ce qu'on cherche, c'est des moyens de faire en sorte d'à la fois répondre aux besoins et aux droits des uns et des autres. Lutter contre l'itinérance, pour nous autres, ça va répondre aux deux besoins. Si on a une lutte vraiment conséquente avec des moyens conséquents, et ça ne s'adresse pas uniquement à la Ville de Montréal, ça s'adresse aux autres paliers de gouvernement, bien, la population va y gagner, qu'elle soit logée ou non logée, pour nous autres.

635

L'autre chose, c'est qu'il y a quand même des équipements. C'est ce dont je parlais à la fin de ma présentation, il y a des équipements qui permettent d'enlever un certain nombre d'irritants. Parmi les irritants qui reviennent souvent, il y a le fait que les personnes, par exemple, vont déféquer en plein air ou vont utiliser des seringues qu'ils vont jeter par terre. Bien, déjà, tu as des équipements qui, s'ils existaient en nombre suffisant, bien placés et qu'ils soient gratuits, par exemple des installations sanitaires ou des poubelles à seringues, bien, tu enlèves un certain nombre d'irritants. Tu n'enlèves pas tout. À mon avis, on n'enlèvera pas tout tant qu'il va y avoir de l'itinérance.

LA PRÉSIDENTE :

645

Vous faites une... Vous attirez notre attention sur quelque chose qui est assez grave, finalement. Est-ce que je comprends bien, quand vous parlez du démantèlement des campements, et on s'entend que ce n'est pas exactement le mandat de notre consultation, il a été retiré du libellé, mais vous y mettez beaucoup de poids et votre intervention, juste maintenant, le prouvait.

650

Donc, moi, ce que je comprends, c'est qu'avec le démantèlement des campements, la Ville ne respecterait pas les droits humains les plus élémentaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à laquelle, quelque part, est liée la Charte montréalaise? Vous dites ça, là.

655

Mme LYNDA KHELIL:

660

La Ville, en démantelant les campements, elle exacerbe le déni des droits des personnes en situation d'itinérance, et elle accroît le fait que leur droit à la sécurité ne soit pas pleinement respecté, donc elle les met dans des situations encore plus précaires, de vulnérabilité accrue, d'insécurité accrue. Et les personnes se retrouvent encore plus isolées, alors les campements étaient une façon pour elles de répondre à leurs besoins élémentaires fondamentaux.

665

LA PRÉSIDENTE :

Survie.

Mme LYNDA KHELIL:

670

Évidemment, un campement, ce n'est pas la réalisation du droit au logement, tout le monde est d'accord là-dessus. Mais dans l'immédiat, dans l'urgence de la situation, la Ville doit cesser de faire obstacle aux efforts que les personnes elles-mêmes mettent en place pour répondre à leurs besoins immédiats.

LA PRÉSIDENTE :

Très clair.

M. FRANÇOIS SAILLANT:

680

675

Peut-être juste ajouter qu'on n'est pas les seuls à dire ça. L'ancienne rapporteuse des Nations unies sur le droit au logement adéquat a fait des recommandations en ce sens-là pour proposer aux villes des protocoles à respecter et, comme Lynda le disait, une fois que les personnes, on démantèle, là, d'abord on les prive d'un lieu de survie, on les prive d'un certain milieu de vie où ils peuvent...

LA PRÉSIDENTE :

Échanger.

690

695

685

M. FRANÇOIS SAILLANT:

... ils peuvent s'entraider et on les envoie où? On les isole. Et souvent, ça ne met pas fin au démantèlement, on fait juste plus de petits campements, et ces campements-là, bien, les gens se retrouvent totalement isolés, avec moins de ressources et moins de sécurité aussi, qu'ils pouvaient avoir auparavant.

LA PRÉSIDENTE :

700 Absolument. Denis Leclerc?

M. DENIS LECLERC:

Je vous remercie tout d'abord, parce qu'un tel mémoire nous donne des assises sur des... des lunettes de lecture, si je pourrais dire, notamment sur les droits, évidemment fondamentaux. Un enjeu très central.

Question plus très terre à terre, monsieur Saillant, particulièrement, vous avez établi, démontré, comme plusieurs autres, que l'augmentation de certaines ressources concrètes des toilettes, des éléments pour disposer des seringues, excusez, je cherchais le terme.

Madame Khelil, vous avez abordé tout à l'heure, rapidement, que la Ville devrait abroger certaines dispositions relatives à l'espace public. Pouvez-vous me donner quelques exemples des éléments... Là, on ne sera pas dans le sens de rajouter des choses qui seraient des services, mais plutôt de revoir ou d'abroger des choses qui sont déjà en place.

Mme LYNDA KHELIL:

Concrètement, à l'annexe A de notre mémoire, on a mis des exemples. En fait, ce sont les dispositions que l'on demande d'abroger, que la Ligue et plusieurs autres groupes ont demandé à la Ville très concrètement d'abroger, donc on parle par exemple de la mauvaise utilisation du mobilier urbain, de la présence dans un parc après sa fermeture, et il y a évidemment aussi toute la question de l'alcool qui est traitée comme un enjeu de sécurité publique, alors que ça devrait uniquement être traité comme un enjeu de santé publique.

Ce sont des règlements qui sont utilisés de manière disproportionnée envers les personnes en situation de vulnérabilité dans l'espace public et les personnes en situation d'itinérance. Donc, il est démontré que c'est une source de profilage social et la Ville a l'obligation de respecter le droit à l'égalité de tous les citoyens et toutes les citoyennes, incluant les personnes en situation d'itinérance.

C'est pour ça qu'il faut que... Le meilleur moyen de mettre fin à ces interventions policières qui sont source de profilage, c'est de retirer ces outils qui sont utilisés en ce sens. Et

715

710

720

730

725

c'est pour ça que, si je peux me permettre, d'augmenter la présence policière comme une piste d'action de la Ville, ça nous a beaucoup surpris. Puis elle n'aborde pas du tout... Comme s'il n'y avait pas de phénomène de profilage social actuellement à Montréal, donc c'est assez surprenant.

M. DENIS LECLERC:

Merci.

745

750

755

740

LA PRÉSIDENTE :

Des gens, pendant notre préconsultation, nous ont alimenté avec cette idée qu'il faudrait avoir un observatoire de l'itinérance indépendant, qui ne relèverait pas nécessairement de la Ville ni du gouvernement du Québec, mais qui serait tributaire de données, de suivis, de données probantes et d'exemples qui fonctionnent.

Qu'est-ce que vous pensez de cette idée-là? Avons-nous besoin de ça, un peu pour monitorer un peu mieux cette crise humanitaire dont plusieurs personnes disent que ce n'est pas fini, ça va augmenter.

Mme LYNDA KHELIL:

760

Ce serait... Je vais laisser François, après, compléter, mais ça serait difficile de... de vous dire la position de la Ville sur un tel observatoire, mais la chose qui est certaine, c'est que les recommandations ne manquent pas. Des pistes d'actions concrètes dans le cadre du cadre de référence des droits humains et qui respectent les obligations de la Ville, ça ne manque pas. Ce qui manque, c'est leur mise en œuvre. Donc est-ce qu'un observatoire supplémentaire qui va réitérer ce que de nombreuses organisations d'intervention, défenseures des droits à l'international disent à la Ville, est ce que ça va changer la situation? Je ne sais pas. Chose certaine, les leviers d'action sont concrets. Ils ne sont simplement pas mis en œuvre.

M. FRANÇOIS SAILLANT:

770

C'est la réponse.

LA PRÉSIDENTE :

775

Eh bien, c'est là-dessus que nous allons nous quitter. Ça va, mes deux collègues? Merci beaucoup pour votre intervention devant nous. C'était très apprécié. Alors nous allons prendre une courte pause et pour accueillir nos deux prochains intervenants.

780

Alors nous reprenons nos travaux avec deux représentantes de la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, à qui je vais demander de se présenter, s'il vous plaît?

Mme ALEXANDRA TANGUAY, chargée de concertation, CDC Centre-Sud :

785

Oui, bonjour, merci tout d'abord de nous recevoir et d'écouter notre présentation, c'est très apprécié.

790

En fait, nous, on représente la Corporation de développement communautaire, la CDC Centre-Sud, qui est un regroupement multisectoriel de 80 organismes communautaires qui desservent la population du territoire du Centre-Sud. On soutient, concerte et mobilise les partenaires locaux pour développer un quartier solidaire et inclusif.

795

Je m'appelle Alexandra, je suis chargée de concertation à la CDC Centre-Sud. Je travaille principalement sur les dossiers de mixité sociale et de cohabitation. En plus d'avoir une dizaine d'années en tant qu'intervenante dans les milieux communautaires, surtout en jeunesse, avec des jeunes qui ont une situation d'itinérance, auparavant.

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR, chargée de concertation, CDC Centre-Sud :

800

Et moi je m'appelle Eléonord, je suis aussi chargée de concertation à la CDC Centre-Sud depuis deux ans, je travaille aussi avec Alexandra sur les dossiers de cohabitation et de mixité sociale. J'ai aussi une formation en action collective, en travail social, puis je m'intéresse entre autres aux relations entre le territoire puis les identités, dans le cadre de ma maîtrise.

805

Pour commencer, je vais vous présenter un peu le quartier où on travaille, le Centre-Sud, où on se trouve aujourd'hui, d'ailleurs. D'origine ouvrière, le Centre-Sud s'est construit autour de ses mouvements militants et communautaires. Fort de cette mobilisation populaire, puis pour répondre au contexte économique qui était difficile déjà à l'époque, plusieurs organismes communautaires sont nés dans les années 1970. D'ailleurs, plusieurs sont encore actifs dans le quartier aujourd'hui.

810

Puis aujourd'hui, les crises sociales telles que la crise du logement, de la hausse du coût de la vie et des surdoses ont des impacts difficiles sur notre quartier. Heureusement, on a une trentaine d'organismes communautaires qui travaillent avec les personnes en situation d'itinérance ou les personnes qui vivent des enjeux de toxicomanie pour répondre aux crises, aux conséquences des crises sociales.

815

Mais ces organismes-là sont parfois à bout de souffle, parce que les ressources manquent pour accomplir pleinement leur mission. Malgré leur expertise, leur engagement, ils peinent à répondre aux besoins qui sont grandissants. Puis la société bénéficie énormément de leur travail parce qu'ils vont pallier des lacunes des services publics.

820

Mais ils ne sont pas assez reconnus. Au lieu d'appuyer leur travail, on voit émerger une tendance qui est inquiétante, celle de la privatisation de la gestion de la crise de cohabitation. Puis on doit réagir.

825

C'est essentiel de reconnaître l'autonomie, puis l'expertise des organismes communautaires. Ces derniers connaissent le terrain, comprennent les enjeux et ont des

compétences qui sont nécessaires pour agir efficacement. C'est pour ça que le financement du milieu communautaire doit être priorisé et réalloué aux organismes qui sont déjà engagés sur le terrain.

835

C'est pour ça qu'on recommande que la Ville de Montréal reconnaisse les organismes communautaires comme faisant partie de la solution aux crises de l'itinérance, du logement et des surdoses. Cette reconnaissance-là ne doit pas seulement être symbolique, elle doit dépasser les stratégies de communication puis se matérialiser sur le terrain. Cet appui-là peut, entre autres, se faire par une priorisation de l'expertise du communautaire lorsqu'il est question d'intervention sociale plutôt que de l'expertise du privé.

840

Mme ALEXANDRA TANGUAY:

845

Dans les derniers mois, plusieurs de nos organismes communautaires membres nous ont demandé de les soutenir dans leurs liens, les relations avec le quartier. En effet, l'augmentation de la vulnérabilité des populations, puis la méconnaissance des actions du milieu communautaire donne lieu à des tensions puis des frustrations qui sont croissantes.

850

Dans ce contexte, l'espace public, au lieu d'être un lieu de rencontre et de cohésion, devient trop souvent un terrain de friction. La CDC Centre-Sud ne peut pas être la seule à soutenir les organismes communautaires dans leur travail, et les organismes communautaires ne devraient pas non plus être les seuls à défendre l'importance et la nécessité de leurs services. C'est une responsabilité qui est collective.

855

Ainsi, nous sommes d'avis que pour assurer une implantation harmonieuse et le maintien des ressources communautaires dans le quartier, il faut miser sur l'ouverture du dialogue entre les parties prenantes du quartier.

Il est aussi essentiel que les instances fassent leur part, selon leurs compétences. Elles doivent être présentes dans le quartier pour répondre aux questions des personnes qui y vivent,

qui y travaillent, et le fréquentent. Nous sommes convaincus que nous avons un même point commun, celui de souhaiter voir les conditions de vie s'améliorer pour les populations du quartier.

865

Pour cela, nous avons besoin d'espaces de discussions où des résidents et résidentes, organismes et acteurs institutionnels peuvent se rencontrer et renforcer l'empathie nécessaire pour mieux vivre ensemble. C'est pourquoi nous recommandons que la Ville de Montréal prenne position dans l'espace public pour soutenir les projets des organismes communautaires lorsqu'ils font face à des enjeux d'acceptation sociale.

870

Cette recommandation devrait aussi s'appliquer aux autres paliers de gouvernement et aux bailleurs de fonds qui soutiennent financièrement des projets communautaires. Que la Ville de Montréal soutienne la création d'espaces de dialogue entre les parties prenantes d'un même quartier. Ce soutien peut se manifester par des ressources financières, mais aussi par la mobilisation de certaines ressources humaines disposées à participer à ces rencontres d'échanges et à offrir des informations justes, claires au public.

875

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR:

880

Pour assurer une implantation plus harmonieuse des ressources communautaires dans le quartier, la Ville de Montréal doit s'impliquer activement. Puis, on aimerait lui suggérer quelques pistes d'action.

885

Premièrement, on croit que la Ville doit développer une vision des espaces publics qui soit réellement inclusive et accessible, c'est-à-dire une vision qui prend en compte les différents types d'utilisation de l'espace public, parce que tout le monde a le droit d'avoir un accès digne et équitable à la ville.

890

Pour ce faire, dès l'étape de la planification territoriale, la Ville doit inclure davantage les personnes concernées, puis les organismes communautaires. L'expertise des personnes marginalisées et celle des organismes communautaires doit réellement être prises en compte dans toutes les étapes du développement du territoire montréalais.

Même si on n'apprécie pas qu'il y ait des personnes qui dorment dans l'espace public, les crises actuelles ne permettent pas à tout le monde d'avoir un toit sur la tête, il faut le reconnaître. C'est pour ça qu'il faut concevoir un aménagement urbain où chaque personne peut s'y retrouver selon ses besoins et ses types d'utilisation.

895

Prendre en compte les différents besoins permet de pallier certaines problématiques de cohabitation, comme des toilettes dans l'espace public, des boîtes de seringues pour la récupération du matériel de consommation.

900

Deuxièmement, pour faciliter la cohabitation puis la solidarité dans nos quartiers, la Ville doit offrir un accompagnement structurant avant, pendant et après l'implantation de nouvelles ressources au sein des quartiers. Ce soutien des organismes communautaires sur le terrain peut prendre différentes formes, comme l'offre de formations aux commerces, puis aux personnes qui travaillent dans les lieux publics comme les bibliothèques, les centres de loisirs, ou encore le soutien de cette offre de formation là, qui se donne par des organismes communautaires.

905

Les commerces puis le personnel des infrastructures publiques sont très rarement formés pour faire face à des enjeux de cohabitation complexes. Puis ces formations-là pourraient être utiles pour avoir des outils pour faire face à ces types d'interaction.

910

On pourrait aussi fournir des outils à la population, ce qui représenterait un soutien important pour faciliter la cohabitation dans les quartiers. Il est essentiel d'informer les personnes sur les enjeux de cohabitation, puis de mieux comprendre comment y faire face.

915

La CDC Centre-Sud travaille d'ailleurs sur un guide qui s'adresse aux personnes qui habitent dans notre quartier. Ce guide-là va avoir pour but d'informer sur l'historique du Centre-Sud, sur les ressources communautaires du quartier, sur des outils pour favoriser le vivre ensemble, puis sur l'importance des organismes communautaires. Ce genre d'outil là peut favoriser le dialogue puis le vivre ensemble dans les communautés. Puis il en faut plus.

Mme ALEXANDRA TANGUAY:

925

930

solidaires, où chaque voix est entendue et où chaque personne trouve sa place.

LA PRÉSIDENTE :

935

Merci beaucoup à vous deux, on entend que vous souhaitez que votre organisme, comme l'ensemble du milieu communautaire, soit mieux... que leur expertise soit mieux prise en compte dans un certain nombre d'enjeux qui sont liés à la lutte à l'itinérance et à la cohabitation sociale.

En conclusion, il paraît évident que la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale dans

le quartier Centre-Sud et partout sur l'île de Montréal repose sur un effort collectif soutenu. Si les organismes communautaires jouent un rôle de premier plan dans la réponse aux besoins de la population vulnérable, ils ne peuvent porter seuls la responsabilité d'assurer une cohabitation harmonieuse et durable. Pour que ses efforts portent fruit, il est essentiel que les différentes parties prenantes, les paliers de gouvernement, travaillent ensemble en soutenant activement

les projets communautaires et en favorisant le dialogue au sein du quartier. Nous croyons qu'ensemble, nous avons la responsabilité et le pouvoir de construire des quartiers plus

940

C'est la première fois, moi, que j'entends aussi bien nommé le fait que vous souhaitez que la Ville de Montréal vous défende, monte au front, quand, par exemple, lors d'une implantation d'une ressource, il y a divergence dans la population.

945

J'aimerais juste vous entendre une minute sur qu'est-ce qui a motivé cette partie de votre rapport?

Mme ALEXANDRA TANGUAY:

950

En fait, je pense qu'on s'est beaucoup inspirés des événements qui se sont passés à la suite de l'ouverture de Benoît-Labre et les problématiques qui en ont suivi. Puis, un peu en réponse et en prévention de ce qui pourrait arriver dans notre quartier aussi de Centre-Sud. On

s'est dit : ça n'a pas de sens que la Ville parle de plusieurs instances de concertation, qu'elle se présente auprès des organismes communautaires, qu'elle appuie les projets fondamentalement, mais qu'elle ne sorte pas publiquement pour montrer son appui. Ce qui laisse un peu dans l'idée que la Ville n'appuie pas ça auprès des citoyens qui sont logés qui ont des questionnements.

parce qu'ils voient que c'est tout le monde ensemble qu'on a réfléchi à ce projet-là, pas juste

Donc, on s'est dit qu'il faut qu'ils montrent leur appui. Il ne faut pas juste qu'ils soient

960

acteurs un peu de second plan, mais qu'ils montrent, qu'ils disent qu'ils croient au projet, qu'ils puissent encourager ces projets-là à avoir lieu, puis que l'acceptation sociale soit plus présente,

une instance, mais que c'est vraiment pensé pour le bien de la population.

LA PRÉSIDENTE:

965

Merci, c'est très clair. Vous voulez ajouter quelque chose?

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR:

970

Rapidement, c'est pour la Ville de Montréal, mais c'est aussi pour tous les bailleurs de fonds qui décident d'investir dans des projets qui prennent place dans nos quartiers. Ces personnes-là décident d'investir des sous parce qu'elles croient que c'est important, mais on aimerait ça que cette décision-là aille jusqu'au bout, puis qu'elles défendent les projets qu'elles décident de soutenir.

975

LA PRÉSIDENTE :

Courage politique.

980

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR:

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

985

Monsieur Leclerc, vous avez une question?

M. DENIS LECLERC:

990

Je vais plutôt faire du pouce sur ce que vous venez de dire, parce que j'aimerais juste que vous m'aidiez un petit peu à faire la part... On entend beaucoup... Puis, vous l'avez dit, l'importance de l'autonomie des organismes communautaires, et à d'autres moments, les organismes communautaires demandent que les... comme vous venez de le faire, que les instances...

995

Donc, comment, pour vous, comment concilier ces deux éléments-là? À quel moment on travaille ensemble sur un élément commun, notamment travailler sur la justification de la pertinence d'un lieu, et en même temps, on doit respecter l'autonomie.

1000

Est-ce qu'il y a des moments où vous retrouvez un petit peu en porte à faux si on peut dire, là, sur ces deux notions-là, qui, peut-être d'une analyse simpliste, peuvent avoir l'air en opposition?

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR:

1005

Je pense que... Les organismes communautaires, je pense que leur rêve, ce serait d'être autonomes financièrement, puis de ne pas devoir dépendre d'aucune instance, d'aucune fondation, d'aucun gouvernement pour survivre. Mais ce n'est pas le cas en ce moment.

1010

Les organismes communautaires sont dépendants des financements qui sont souvent publics. Donc, veut, veut pas, oui, on aimerait ça avoir une autonomie complète. En même temps, il y a des partenariats qui se créent avec des paliers de gouvernement, avec la Ville de Montréal. Puis je pense que c'est de voir comment ces partenariats-là, qui sont financiers, peuvent être poussés, aussi, quand il y a des enjeux d'acceptation sociale de projets.

1020

Mme ALEXANDRA TANGUAY:

Mais oui, en fait, tu sais, pour tout ce qui est en lien avec les services, la façon, la technique d'intervention, les approches, ça devrait respecter pour que les organismes communautaires aient leur autonomie. Mais c'est sûr que quand on parle d'implantation dans un quartier, au niveau de la Ville, trouver le bâtiment, trouver le bon financement, il est normal que si ces bailleurs de fonds là, ils croient au projet, mais ils vont les appuyer, puis ils doivent sortir.

Parce que, en fait, la plupart des organismes communautaires sont financés par des

bailleurs de fonds qui croient aux projets. Mais maintenant, il faut qu'ils soient capables et aient l'audace de nommer puis de dire que c'est important pour la société, ce que les organismes communautaires font. Je peux voir qu'il peut y avoir un écart, mais souvent on peut être

ensemble, mais tout en respectant l'autonomie de chaque instance aussi, je crois.

M. DENIS LECLERC:

1030

1025

Merci pour les précisions.

LA PRÉSIDENTE :

1035

Judy Gold?

Mme JUDY GOLD:

1040

Oui, bonjour. Les sites de consommation supervisée sont présents dans le Centre-Sud. Il est de notoriété publique que la présence des sites de consommation supervisée est souvent contestée par les riverains. Que pensez-vous du fait que la Ville n'a pas inclus les sites de consommation supervisée dans le mandat octroyé à cette commission?

Mme ALEXANDRA TANGUAY:

cohabitation. Il y a plein de choses qui n'ont pas été mises, non plus, dans cette consultation-là, 1050

que je crois qui auraient pu être présentes aussi. J'ai l'impression que... J'ai l'impression que ça peut être... de poser la question ouvertement, puis de laisser les personnes avoir une opinion,

En fait, c'est surprenant, parce que ça fait quand même partie des enjeux de

aussi, ça peut être un enjeu de santé publique, aussi, à la fin.

Ces personnes qui utilisent les services de consommation supervisée en ont vraiment besoin. Les centres de consommation supervisée, il n'y en a pas assez, il n'y en a pas assez longtemps dans la durée du temps, donc ça peut amener des enjeux de cohabitation, puis des enjeux d'impression. Je pense que les gens ne comprennent pas qu'est-ce que c'est réellement ce service-là, puis quelle est la nécessité. Je ne sais pas pourquoi la Ville ne l'a pas mis dedans, je crois que ça aurait pu être pertinent.

1060

1055

Mme JUDY GOLD:

Ce que la Ville... On a posé cette question lors des audiences au mois de janvier, et la Ville a répondu que la Ville n'a aucun champ de compétences sur cette question. Ça, c'était la réponse de la Ville.

1065

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR:

1070

Mais ils pourraient se demander s'ils ont des champs de compétence sur les autres services, dans ce cas-là.

Mme JUDY GOLD:

1075

Voilà. J'ai une autre question sur un autre sujet. Pouvez-vous dire quelques mots sur la gentrification et son impact sur le vivre ensemble dans un quartier comme le Centre-Sud?

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR:

1080

On sait que le Centre-Sud, c'est un quartier qui est touché par les enjeux de gentrification, puis c'est un quartier qui va continuer à se développer énormément, aussi, au niveau de sa population qui va doubler, en fait, augmenter de 50 % d'ici 2030. C'est... Oui, c'est ça.

1085

Mme ALEXANDRA TANGUAY:

Oui.

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR:

1090

Donc on va passer d'environ 40 000 à 60 000 d'ici 2030. C'est un quartier... Ces personnes-là, qui vont arriver dans le quartier, vont majoritairement être des personnes qui vont arriver dans les nouveaux développements. On anticipe, nous, ces nouveaux résidents et résidentes qui vont arriver dans le quartier, qui vont possiblement amener des enjeux justement au niveau de la cohabitation, au niveau de... on s'insère dans un quartier qui a déjà une histoire.

1095

C'est pour ça qu'on a fait référence dans notre mémoire à l'histoire du quartier, qui, pour nous, est importante. C'est important de démontrer pourquoi les organismes communautaires sont dans le quartier, pourquoi ils sont tellement importants pour le Centre-Sud. Ils sont là depuis longtemps. C'est un quartier qui s'est développé grâce à ces organismes communautaires, ça a été un quartier qui a été très militant, qu'il est encore.

1100

On anticipe ces changements-là qui arrivent, mais on se prépare aussi à ouvrir le dialogue, puis on en parle beaucoup, ça aussi, dans notre mémoire. Je pense que l'ouverture du dialogue est vraiment importante pour nous, justement parce qu'on sait que ce visage-là du quartier va changer, donc d'avoir des espaces où nous, la CDC, mais aussi où on invite les différents paliers de gouvernement à venir nous rejoindre pour offrir les bonnes informations pour ouvrir ces espaces de dialogue là, dans le quartier, ça va nous permettre de faciliter ce vivre

ensemble dans le quartier avec les personnes qui vont venir vivre dans des condos, qui vont venir vivre dans ces nouvelles constructions-là, puis avec les personnes qui sont là depuis longtemps, qui s'inscrivent dans un quartier d'origine ouvrière. Je pense que cette ouverture de dialoque là est vraiment nécessaire dans le Centre-Sud.

LA PRÉSIDENTE :

1115

On comprend, dans ce guide d'utilisation dont vous avez parlé, que c'est d'abord un outil de sensibilisation. Quelqu'un m'a dit... Je ne suis pas allée faire la recherche encore, que c'était une lettre d'amour au quartier? Vous pouvez nous dire ça?

Mme ALEXANDRA TANGUAY:

1120

On ne le savait pas, que c'était une lettre d'amour, mais c'est une belle chose. Nous, on y croit, au Centre-Sud, à l'histoire, au militantisme, à l'importance de ce quartier riche, donc évidemment, on fait ça en prévention. On veut garder cette importance-là active. Après ça, si c'est une lettre d'amour, tant mieux.

1125

Nous, on est plus « attention, c'est ce qui va se passer ». On veut parler, aussi, de ce qui est déjà fait, dans quoi les personnes qui vont s'y installer, dans quoi ils vont s'imbriquer aussi. Venez consommer dans nos épiceries solidaires, venez à la cantine chez Sylvie, au Centre social Centre-Sud. C'est vraiment important pour nous aussi, donc peut-être une lettre d'amour, une lettre d'amour pour les gens qui sont ici, qui le fréquentent et qui le vivent. Ouais.

1130

LA PRÉSIDENTE :

1135

Pour moi, le lien que je fais, c'est que si on est bien au courant de ce qui est la trame historique et d'engagement d'un quartier, on a peut-être plus tendance à vouloir en être fiers et éventuellement, s'il y a des ressources qui doivent s'implanter, et tout ça, ou celles qui sont déjà largement dans votre quartier, qu'on puisse en être fier, d'avoir offert ça à notre population.

Mme ALEXANDRA TANGUAY:

1140

Oui, effectivement. Il faut être très fier de ce qui se passe au Centre-Sud, parce qu'il s'en passe beaucoup de choses. Puis c'est du travail vraiment exceptionnel des organismes communautaires sur le territoire.

1145 **LA PRÉSIDENTE**:

Merci beaucoup à vous deux et bonne continuation.

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR:

1150

Merci.

Mme ALEXANDRA TANGUAY:

1155

Merci beaucoup.

M. DENIS LECLERC:

Merci.

1160

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on prend une petite pause et nous allons accueillir une autre intervenante dans quelques secondes.

1165

Alors nous allons maintenant accueillir et écouter madame Cloé Gautier de l'organisme PAS de la rue. Bonjour.

`

Mme CLOÉ GAUTIER, directrice adjointe, PAS de la rue :

Bonjour, enchantée.

LA PRÉSIDENTE :

1175

1170

Nous de même. Alors c'est à vous. Vous avez 10 minutes pour faire votre intervention.

Mme CLOÉ GAUTIER:

1180

Donc, je m'appelle Cloé Gautier, je suis directrice adjointe de l'organisme PAS de la rue, donc je vais commencer par présenter notre organisme. La mission du PAS de la rue est d'apporter un soutien aux personnes de 55 ans et plus en situation de précarité, d'itinérance ou à risque de l'être. Nous offrons un service de suivi psychosocial dans nos deux centres de jour à Mercier-Est et à Centre-Sud. Un service alimentaire gratuit avec deux repas par jour, le déjeuner et le dîner, ainsi que des activités de sociabilisation.

1185

Nous avons également 59 logements dans l'est de la ville et 8 logements de transition à Ville-Marie. Chaque jour, c'est entre 120 et 170 personnes qui franchissent les portes de nos centres.

1190

Je vais commencer par une critique du mandat, donc le mandat, tel qu'il est formulé, fait abstraction de réalités fondamentales et incontournables, les centres d'injection supervisée et les campements. Ces éléments, pourtant centraux, sont traités comme si leur existence n'avait aucun lien avec la cohabitation sociale ou l'intégration harmonieuse des ressources. Les ignorer, c'est adopter une vision tronquée, incomplète et inévitablement inefficace. Comment pouvons-nous espérer répondre à une crise si nous refusons de regarder les aspects les plus criants?

1195

Ce mandat repose aussi, implicitement, mais lourdement, sur les épaules des organismes communautaires. Pourtant, ces derniers suffoquent sous le poids des défis grandissants. Depuis des années, nous voyons nos financements se réduire. Notre financement

municipal, autrefois une source convenable, a été d'abord coupé de moitié, puis encore réduit de moitié pour devenir quasi inexistant aujourd'hui. J'aimerais souligner que nous ne recevons aucun financement venant du programme Itinérance et milieux inclusifs.

1205

Enfin, ce mandat réduit les personnes en situation d'itinérance à un problème à gérer, occultant complètement les causes structurelles qui les plongent dans la précarité. C'est un système défaillant, marqué par la crise du logement, des politiques économiques inégalitaires et l'absence de filets sociaux solides qui créent l'itinérance. C'est l'absence de prévention qui précipite les personnes dans le vide.

1210

Notre organisme, qui œuvre depuis 27 ans pour offrir un endroit chaleureux et sécuritaire, un repas, une dignité aux plus vulnérables de 55 ans et plus, n'a pas été épargné par cette crise. En février 2024, nous accueillions 67 personnes dans notre centre de jour du Centre-Sud. Aujourd'hui, ce sont 115 personnes qui franchissent nos portes. Une augmentation vertigineuse en moins d'un an, sans aucun soutien financier de la Ville.

1215

Après avoir lancé un cri d'alerte en novembre dernier, nous avons été contraints de suspendre les nouvelles admissions dans notre centre de jour. Résultat : 85 personnes ont été laissées à la porte. 85 personnes privées d'un espace pour se réchauffer, d'un repas chaud, d'un accompagnement essentiel. 85 personnes qui, au lieu de trouver refuge entre nos murs, ont dû affronter le froid et l'isolement. 85 personnes qui, encore une fois, ont été rejetées par la société et sont invisibilisées.

1220

1225

Pendant des mois, nous avons cherché des solutions, multiplié les démarches pour obtenir du financement. Grâce au soutien du service régional de l'itinérance du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et du soutien exceptionnel de la Fondation J.-A. De sève, nous avons pu ouvrir une extension de nos services, mais seulement pour huit mois.

1230

Quant à la Ville, après de nombreuses demandes, toujours aucun soutien, aucun engagement. Et pourtant, en nous finançant, ce sont des dizaines de personnes que nous pourrions garder dans notre centre de jour. Ce sont des vies auxquelles nous pourrions agir.

Lorsqu'une crise frappe, la Ville sait mobiliser des ressources. Pendant la pandémie, des fonds d'urgence ont été débloqués en un temps record. Pourquoi ce même réflexe ne s'applique-t-il pas à l'itinérance?

1235

Alors je vous pose la question, comment sommes-nous censés assurer la cohabitation sociale dans ces conditions? Comment mobiliser, sensibiliser et accompagner nos aînés, nos citoyens les plus vulnérables, quand nos équipes sont épuisées, en sous-effectif et que les ressources font cruellement défaut?

1240

On exige des organismes, qu'ils innovent, qu'ils réinventent, qu'ils proposent de nouvelles perspectives sur l'itinérance. Mais la réalité, elle, n'a pas changé. Les besoins de base restent les mêmes : un toit, de la nourriture, un accès aux soins, un accompagnement. Ce qui a changé, c'est leur ampleur qui a explosé. Ce qui manque, ce sont les moyens que l'on continue de nous refuser.

1245

Et que dire des travailleurs communautaires? On attend d'eux qu'ils donnent tout, qu'ils soient des piliers de soutien pour les populations entières, tout en les sous-payant et en négligeant leur bien-être. Ce mépris pour leur rôle épuise les équipes et met en péril la pérennité de nos services.

1250

La Ville doit prendre ses responsabilités et ne plus renvoyer la balle à la province. Elle doit jouer un rôle de premier plan dans la prévention de l'itinérance en investissement, en investissant massivement et durablement dans des projets de logements sociaux, en dédiant un budget annuel tout en favorisant la communication avec les citoyens pour les rassurer et favoriser l'implantation de ressources.

1255

De plus, la Ville doit participer activement à la sensibilisation des citoyens et citoyennes aux réalités de l'itinérance. On ne peut pas continuer à laisser cette responsabilité aux organismes communautaires qui disposent de si peu de moyens. L'investissement dans la prévention serait un investissement sur le long terme.

Récemment, nous faisons face à un mouvement de type « pas dans ma cour », où des citoyens s'opposent à l'implantation de ressources essentielles. L'exemple de l'organisme Benoît-Labre, qui a rencontré une forte opposition lors de l'ouverture de ses nouveaux services, en est une illustration récente. Ce genre de résistance ne fait qu'aggraver la crise et freiner la mise en place de solutions durables.

1270

Il est donc impératif d'établir un dialogue constant entre la Ville, les organismes et les citoyens. La communication et la sensibilisation sont des leviers essentiels pour éviter de tels blocages et favoriser une meilleure acceptation des ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance.

1275

Une ville inclusive se construit avec et pour ses citoyens. Les services de santé doivent également faire partie intégrante des solutions apportées, tout comme les services municipaux.

1280

L'itinérance n'est pas une affaire de charité, mais de justice sociale. Ce n'est qu'en travaillant ensemble, en brisant les silos et en favorisant une réelle collaboration entre les acteurs, ville, province, communauté et réseau de la santé, que nous pouvons espérer des changements durables.

1285

L'aménagement de l'espace public doit répondre aux réalités des personnes en situation d'itinérance plutôt que de chercher à les effacer. Il est urgent de cesser les stratégies d'exclusion. Le retrait des bancs publics, le remplacement des bancs d'un métro par des sièges individuels, la réduction de l'accès aux toilettes et aux points d'eau. Limiter ces espaces et services, c'est nier des besoins fondamentaux, c'est restreindre des besoins primaires. Au lieu de les repousser toujours plus loin, donnons-leur la parole et écoutons celles et ceux qui vivent cette réalité pour concevoir des aménagements inclusifs adaptés à leurs besoins et à une meilleure cohabitation sociale.

1290

Mesdames, monsieur, je terminerai par signaler qu'il ne s'agit pas de réaliser des projets innovants pour le plaisir de l'innovation, mais de faire preuve de courage et de justice en reconnaissant la réalité. La solution ne réside pas dans la création d'une multitude de nouveaux

organismes, mais dans un investissement réel et durable dans ceux qui existent déjà, qui ont prouvé leur valeur et qui, chaque jour, se battent pour préserver une dignité humaine au sein d'un système qui les abandonne.

1300

Nous, organismes, n'avons pas besoin de survivre : nous avons besoin de respirer, de nous déployer, d'accomplir pleinement notre mission. Cela passe par un financement adéquat, par un soutien concret, par la reconnaissance que notre travail est essentiel au tissu social.

1305

Nous n'avons pas besoin de nouveaux concepts pour changer la face de notre société. Nous avons besoin d'un engagement ferme envers ceux qui, depuis des années, tiennent malgré tout. Soutenir les intervenants, agir sur les causes systémiques, parce que sans cela, toute réflexion sur la cohabitation sociale restera vaine.

LA PRÉSIDENTE :

1310

Merci énormément de ce cri du cœur, vraiment bien argumenté à mon sens, et très touchant. On sent derrière vos propos beaucoup d'épuisement, de quasi-détresse et un désir que les choses changent.

1315

Évidemment, on n'a pas lu votre beau mémoire. Nous allons le faire a posteriori. Vous dites à un moment donné jusqu'à quel point c'est important que la Ville prenne ses responsabilités face au logement social et qu'elle doit consentir à un budget annuel. Est-ce que vous parlez d'un budget annuel pour la construction de logements sociaux ou un budget annuel rehaussé pour l'itinérance?

Mme CLOÉ GAUTIER:

1320

Ça pourrait être les deux, mais c'est aussi par... qu'ils pourraient financer aussi... Il y a beaucoup de bâtiments qui sont dans des états pitoyables, et investir dedans pour, justement, redonner... pour que des organismes communautaires puissent investir dedans, puissent aussi

créer des logements grâce à ça. Ça serait vraiment une réponse de la Ville qu'elle puisse nous aider à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

1330

Est-ce que vous avez, vous, à PAS de la rue, des projets de développement? Parce que vous avez fait mention des deux que vous déjà vous pilotez, de logements sociaux? Vous en avez d'autres?

Mme CLOÉ GAUTIER:

1335

On est en réflexion, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes en réflexion. Vous cherchez le financement.

1340

Mme CLOÉ GAUTIER:

Exactement. <

1345

LA PRÉSIDENTE:

Judy Gold?

Mme JUDY GOLD:

1350

Bonjour. J'ai besoin de clarifications. Je pense que vous l'avez dit, est-ce que vous recevez ou ne vous recevez plus de subventions de la Ville de Montréal?

1355 Mme CLOÉ GAUTIER :

Alors actuellement, on reçoit un financement, donc, pour le projet Plan d'action Montréal en itinérance. Celui-ci était en 2021 de 54 000 \$. Actuellement, il est descendu à 13 000.

1360 LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Mme CLOÉ GAUTIER:

1365

Nous avons aussi des... On nous soutient au niveau de projets, et donc notamment au niveau de dîners multiculturels à hauteur de 8 000 \$ au centre de Mercier-Est et pour des activités intergénérationnelles, on vient de recevoir un financement de 27 000 \$.

1370 Mme JUDY GOLD:

D'accord. Alors ces projets, ces subventions, les projets financés sont pour des projets ponctuels, c'est-à-dire à court terme?

1375 Mme CLOÉ GAUTIER :

Exactement.

Mme JUDY GOLD:

1380

Oui? Et vous devez renouveler votre demande à quelle fréquence?

Mme CLOÉ GAUTIER:

Alors, pour les projets, les derniers projets, les dîners multiculturels, c'est vraiment par arrondissement. Ça, va être annuellement. Pour le projet Plan d'action Montréal en itinérance, c'est un financement de deux ans. Et là on vient de demander, du coup, pour le financement du programme Itinérance et milieux inclusifs.

Mme JUDY GOLD:

Et est-ce que l'innovation est souvent les critères d'attribution de ces subventions?

Mme CLOÉ GAUTIER:

Oui. Là, dans le dernier qu'on vient d'envoyer, il y a toujours quelque chose qu'on doit faire en plus, comme pour prouver... je ne sais pas, inventer de nouveaux concepts de l'itinérance, je ne sais pas. Mais oui, on doit souvent. Pour se différencier, on doit ajouter quelque chose en plus.

Mme JUDY GOLD:

1405

1390

1395

1400

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1410

1415

Très clair. Denis Leclerc?

M. DENIS LECLERC:

Oui, j'aurais deux questions. Une qui va un petit peu en continuité. Vous avez parlé de certains financements, mais vous avez aussi souligné que pour pouvoir continuer vos actions,

vous avez dû solliciter d'autres types de sources de financement qui seraient plus de l'ordre de fondations, tout ça...

Mme CLOÉ GAUTIER:

1420

Exactement.

M. DENIS LECLERC:

1425

Êtes-vous capables d'en dire davantage... Est-ce que ça prend de plus en plus de place dans le pourcentage global de votre budget, puis est-ce que vous avez l'impression que plusieurs organismes, si vous le savez, là, sont dans la même situation par rapport à la diversification des sources de revenus?

Mme CLOÉ GAUTIER :

1435

1430

Alors, je ne pourrais pas parler pour les autres organismes. Pour le nôtre, en tout cas, c'est sûr qu'on ne peut pas compter, malheureusement, que sur les paliers gouvernementaux. On est obligés d'aller vers des fondations pour nous aider. Notamment, on a pu ouvrir notre salle de débordement grâce à la fondation J.-A. De Sève, mais sans les fondations, c'est sûr qu'il y a... on devrait supprimer pas mal.

M. DENIS LECLERC:

1440

Est-ce que c'est une réalité nouvelle pour vous? Est-ce que les fondations deviennent plus importantes dans le montage financier, ou ça a toujours été un peu comme ça?

Mme CLOÉ GAUTIER:

1445

En fait, l'itinérance, malheureusement, la précarité a augmenté. Donc on a des financements qui sont restés quasiment les mêmes et qui ne prennent pas en compte qu'on a

deux centres de jour. Donc, on est financés sur certains endroits, notamment par le PESOC, on est financés comme si on avait qu'un seul organisme, enfin, qu'un seul centre de jour, donc ça ne correspond plus forcément à nos besoins actuels et on est obligés d'aller chercher des sources de financement ailleurs.

1450

M. DENIS LECLERC:

1455

O.K., donc l'innovation, vous l'avez dans vos modalités de financement.

Mme CLOÉ GAUTIER:

C'est ça.

1460

M. DENIS LECLERC:

Deuxième élément, un autre sujet. Vous avez parlé de l'importance du dialogue, notamment entre la Ville, les organismes et les citoyens. Pouvez-vous nous en dire davantage sur qu'est-ce que vous avez comme attentes de ce côté-là? Puis vous avez tout de suite après évoqué l'importance du réseau de la santé et des services sociaux. Est-ce que vous intégrez dans ces éléments-là de dialogue, également?

1465

Mme CLOÉ GAUTIER:

1470

Alors, au niveau de la cohabitation, on trouve, en tout cas, que ça serait utile qu'il y ait plus de communication entre tous ces acteurs. Notamment, on a deux centres de jour. À Mercier, c'est quelque chose qu'on arrive à faire avec d'autres organismes. On a mis en place, par exemple, l'été dernier, au printemps dernier, à peu près, un panel avec des organismes communautaires, les citoyens. On était là pour répondre à leurs questions et échanger à propos de l'itinérance, de la précarité, de différentes choses...

LA PRÉSIDENTE :

1480

C'était votre initiative?

Mme CLOÉ GAUTIER:

1485

C'était notre initiative et l'initiative d'autres organismes. Mais ça venait... oui, ça venait de nous, ça ne venait pas du tout de la municipalité, qui n'était d'ailleurs pas présente.

1490

Mais pour Centre-Sud, c'est sûr qu'on fait face à d'autres défis. L'itinérance est bien sûr plus marquée. À Mercier, c'est une itinérance qui est l'itinérance cachée, beaucoup, beaucoup de précarité, mais Centre-Sud, c'est une itinérance visible. Donc, c'est sûr que la cohabitation est un peu plus compliquée. Il y a des logements, en tout cas, qui sont à côté aussi, ce qui peut créer de temps en temps quelques petites frictions.

1495

495

1500

Donc, ce serait l'idéal, ça serait... même si nous, on devait implanter une nouvelle ressource par des logements, ça serait de faire de la prévention avant avec les citoyens pour leur expliquer, pour les sensibiliser, mais aussi pour les rassurer. Parce qu'on peut comprendre aussi leurs questions, leurs retours, aussi, ils peuvent avoir des inquiétudes, ce qui est tout à fait normal, mais ce que là, on reproche, c'est que ça ne devrait pas être seulement de notre initiative, ça devrait être aussi la municipalité qui met en place tout ça, parce qu'on ne peut pas compter que c'est les organismes communautaires pour se charger de ça, en fait. On a déjà beaucoup de choses à gérer, si en plus on nous met ça sur les épaules, on ne peut pas y arriver.

LA PRÉSIDENTE :

1505

Diriez-vous que le leadership de la cohabitation sociale devrait être pris par la Ville de Montréal?

Mme CLOÉ GAUTIER:

1510

Tout à fait. En collaboration avec les organismes communautaires, mais oui. Parce que c'est... ça leur revient. Pourquoi ça serait à nous de faire toute la cohabitation sociale? Je trouve que c'est important de se fier à notre expertise parce qu'on l'a, on connaît le terrain, on sait exactement ce qui se passe dans le milieu. Mais pourquoi compter sur nous alors qu'on est sous-financés, qu'on n'a pas malheureusement le temps, qu'on n'a pas les ressources humaines pour le faire? Je trouve que c'est quelque chose de trop lourd à porter pour les organismes communautaires.

LA PRÉSIDENTE :

1520

1515

Et tout le temps qu'on a. C'était très précieux de vous écouter, madame Gautier. Merci beaucoup.

Mme CLOÉ GAUTIER:

1525

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1530

Et on a hâte de lire ce mémoire.

Mme CLOÉ GAUTIER:

1535

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE:

Portez-vous bien, bonne continuation.

1540 M. DENIS LECLERC:

Merci, madame Gautier.

Mme CLOÉ GAUTIER:

1545

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1550

1555

Nous allons maintenant accueillir des représentantes du Centre d'éducation et d'action des femmes, dont madame Julie Leblanc, qui est accompagnée de deux personnes qu'elle va nous présenter.

Mme JULIE LEBLANC, organisatrice communautaire, Centre d'éducation et d'action des femmes :

Oui, bien, bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

1560

Bonjour.

Mme JULIE LEBLANC:

1565

Nous devions être six aujourd'hui, mais malheureusement, la température a emprisonné, entre autres, Pascale qui aurait vraiment aimé être ici, mais qui est à mobilité réduite, alors vous comprendrez qu'elle ne peut pas être avec nous. Et Sylvie et Carole qui devaient aussi être ici, mais qui ont aussi un peu d'enjeux de mobilité. Alors on pense très fort à elles.

Je vous présente deux guerrières : Cécile Murray, qui m'accompagne et Guylaine Fanchin, deux militantes, entre autres, au comité d'action local du CÉAF.

1575

Je vais aussi commencer en disant qu'on veut s'adresser aux personnes qui vivent dans un contexte d'itinérance en ce moment, vous dire que dans le contexte actuel de la température, on pense beaucoup à vous. Nous, on a la chance d'aller se réchauffer à l'intérieur, mais on sait que vous devez vivre en ce moment une situation vraiment encore plus précaire et difficile. Alors, on pense beaucoup à vous.

1580

On va commencer aussi en vous disant qu'on vous a déjà rencontrés, puis qu'on vous avait dit que pour nous, l'important, c'était de redonner la parole aux personnes, aux personnes qui vivent le thème de la consultation, donc aux personnes qui vivent en contexte d'itinérance. C'est pourquoi on va commencer par le témoignage audio d'Aimy. Aimy est une jeune qu'on connaît, qu'on a rencontrée à l'âge de 14 ans, avec qui on est en lien, qui a aujourd'hui 18 ans, qui a accepté de témoigner devant vous par audio.

1585

Ça se peut que ce témoignage-là vous touche beaucoup, parce qu'il nous touche beaucoup. Alors on veut s'adresser aux femmes, aux personnes de la diversité de genres qui pourraient être touchées et se retrouver dans ce témoignage-là. Ce qu'on peut vous dire, c'est qu'on est là pour les personnes dans la salle, si vous voulez venir nous parler après, on va être là, puis sinon pour les personnes sur le Web, c'est possible de nous appeler au CÉAF par notre numéro de téléphone, qu'on pourra donner tantôt. Alors on va laisser place à Aimy pour commencer.

1595

1590

Je m'appelle Aimy, j'ai 18 ans, j'ai fui la maison quand j'en avais 14. Au plus loin de mes souvenirs, j'ai toujours été victime d'agressions sexuelles de mon beau-père. Je voulais mourir. J'en pouvais plus. Très jeune, j'ai fait souvent des fugues. Mon beau-père est un homme qui a beaucoup d'argent. Il manipulait la vérité. Malgré que j'aie dit la vérité à la DPJ, c'est mon beau-père qu'ils croyaient. Ma mère disait que les agressions que je vivais, c'était le prix pour avoir une grosse maison de riche sur la Rive-Sud.

Un jour, je n'en pouvais plus. J'ai dit à ma mère de ne pas me faire rechercher, sinon j'allais dénoncer mon beau-père à la police. Je ne les ai jamais revus. Je suis parti avec mon pack sac et ma carte débit. C'était la fin du secondaire 3. Durant mon premier été, j'ai vécu dans les parcs, j'allais dormir chez des amis. La rue, c'était ma solution pour sauver ma peau. C'était ca ou j'étais morte.

1605

C'est dans le quartier Centre-Sud que je venais, quand je venais à Montréal. Je n'avais qu'à traverser le pont à pied. Dès mon arrivée, j'ai connu des travailleurs de rue, j'allais me nourrir dans les organismes. J'avais peur qu'on découvre que j'étais jeune. Je mentais sur mon âge.

1610

Le premier hiver a été difficile. Dans la rue, les abus sexuels, pour une fille, c'est tous les jours qu'on les vit. Ils me faisaient moins mal que les agressions de mon beau-père. On finit par s'y habituer, on ferme les yeux, puis on attend que ça passe. J'ai vécu plusieurs histoires avec des gars plus vieux que moi. Ils ne voulaient que coucher avec moi, et moi, je voulais être au chaud. Quand ils devenaient trop violents, je partais. Mon corps est fini à cause des gars qui m'ont passé dessus.

1615

Un après-midi, j'étais à la bibliothèque. Le CÉAF était là, à une table. Des femmes m'ont parlé, elles étaient gentilles. Elles faisaient un sondage, elles voulaient savoir comment on allait. Une des intervenantes a passé du temps avec moi seule. Je lui ai raconté ma vie. Quand j'ai eu terminé, elle m'a dit qu'elle me croyait. C'est la première fois qu'on me disait ça.

1620

1625

J'ai revu l'intervenante souvent dans le quartier. Elle me disait de faire confiance aux travailleurs de rue. Elle m'écoutait pleurer longtemps, jusqu'à ce que je n'aie plus de larmes. Elle me disait que j'allais m'en sortir, que ce n'était pas permanent. Elle m'a dit ça souvent. Elle me disait d'aller prendre des *breaks* dans des maisons pour femmes. Je suis allée me reposer dans plusieurs groupes du quartier. Les gens dans les groupes, elles nous ouvrent leurs portes et ne nous obligent pas à raconter nos vies. Quand on est là, on ne vit pas d'agression. C'est sécuritaire pour les femmes et les jeunes qui vivent dans la rue.

À 17 ans, j'ai trouvé un travail dans un restaurant du quartier. Je ne suis pas riche, mais j'ai trouvé une chambre, je suis en sécurité. Si je suis encore en vie, c'est à cause des intervenantes que j'ai rencontrées. Elles nous nourrissent, nous permettent de passer du temps à la chaleur, nous écoutent quand on leur parle de nous. Elles sont à notre vitesse. Je n'ai jamais été bousculée. Elles prennent soin de nous. Il faut plus de CÉAF, d'Anonyme, de Dans la rue, de Médecins du monde, de Spectre de rue, de travailleurs de rue, de Croix-Rouge.

1640

Je ne suis pas la seule jeune qui a vécu dans la rue, on est plusieurs, on est cachés, puis on a peur. Le monde est de plus en plus *fucké*, on viole des jeunes, on tasse les femmes dans un coin, on nous fait mal, on a besoin d'aide. Et, moi mon aide, c'est dans les organismes que je l'ai trouvée. Il en faut plus d'organismes dans le Centre-Sud. Ce n'est pas le fun de se faire dire qu'il n'y a plus de place et qu'on doit retourner dehors quand il fait froid. Le froid, ce n'est pas facile, mais toujours avoir peur et ne pas se sentir en sécurité, ça, c'est plus dur. Les agressions, les insultes, ce n'est pas facile.

1645

Je suis en vie et je suis bénévole dans un organisme du quartier. Je ne leur ai pas raconté mon histoire. J'ai un rêve, c'est d'être intervenante pour aider les jeunes comme moi. Je vais retourner aux études. Ma vie d'avant est derrière moi.

1650

Aujourd'hui pour vous, je m'appelle Aimy. Plus tard je n'aurai plus peur. Je parlerai devant vous et je serai une intervenante. Et vous saurez comment je m'appelle.

LA PRÉSIDENTE :

1655

Merci beaucoup de nous avoir fait entendre ce témoignage. On va vous écouter maintenant.

Mme CÉCILE MURRAY:

1660

Alors, les valeurs de bienveillance, d'égalité, d'inclusion, de respect de l'autre, de solidarité envers toutes les personnes, quelle que soit sa classe sociale, son origine, sont les

fondements et les racines sur lesquelles s'est construit le Centre d'éducation et d'action des femmes. Le CÉAF, c'est 53 ans d'histoire de mains tendues, de batailles menées contre l'exclusion, la pauvreté et les violences vécues par les femmes et les personnes les plus démunies.

Mme GUYLAINE FANCHIN:

1670

Le CÉAF a élu domicile dans le quartier Centre-Sud de Montréal, quartier que nous chérissons pour son histoire. Nous souhaitons que le Centre-Sud soit et demeure un quartier populaire, ouvrier, combatif et inclusif. Les dernières années ont été difficiles : augmentation de la pauvreté, dégradation de la justice sociale et des solidarités, désengagements de l'État qui a eu comme résultat d'appauvrir et de fragiliser la survie et la santé d'une partie de la population.

1675

Mme JULIE LEBLANC:

1680

La gentrification et ses effets ont frappé fort dans notre beau quartier. Le thème de la consultation d'aujourd'hui est l'un des effets destructeurs de l'embourgeoisement de notre quartier. On cherche à exclure, à pousser un peu plus vers le Nord et vers le Sud les personnes vivant en contexte d'itinérance qui circulent, qui habitent et qui survivent dans les rues de notre quartier. Certaines personnes accusent même les organismes communautaires leur venant en aide de faire partie, elles et eux aussi, du problème.

1685

Mme CÉCILE MURRAY:

1690

Le CÉAF revendique auprès de la Ville un moratoire sur les démantèlements des camps. Le CÉAF demande à la Ville de prendre position contre la chasse aux sorcières visant les organismes communautaires d'aide aux personnes itinérantes et les organismes qui travaillent en réduction des méfaits. La Ville doit réaffirmer son support aux organismes.

Alors, lorsqu'un organisme communautaire loue ou achète des locaux pour se loger, ceux-ci doivent respecter tous les règlements municipaux. On ne demande pas à la population

quelles sont les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse lorsqu'un nouveau commerce vient s'installer dans notre quartier. La Ville doit être juste et équitable et ne pas poser la question quand il s'agit de la mise en place de nouvelles ressources en itinérance. Non aux doubles standards.

Mme GUYLAINE FANCHIN:

1700

Le CÉAF demande à la Ville de faire pression sur les gouvernements provinciaux et fédéraux afin qu'ils réinvestissent dans les programmes sociaux. La Ville doit revendiquer, entre autres, l'augmentation significative des prestations à l'aide sociale. La Ville doit aussi revendiquer un réinvestissement massif pour la construction de nouveaux programmes de logements sociaux, incluant la construction de nouveaux HLM, coopératives, OSBL et maisons de chambres.

1705

Mme JULIE LEBLANC:

1710

Le CÉAF demande à la Ville de mettre en place et de soutenir financièrement de nouvelles mesures et de nouveaux projets structurants venant en aide aux personnes vivant en situation d'itinérance.

1715

En exemple, en collaboration avec les organismes communautaires, mettre en place un projet pilote dans l'un des campements existants. Que dans ce projet soient installés des espaces sanitaires, des cuisines collectives. Que l'on donne accès à l'eau et à l'électricité, qu'une grande tente chauffée soit installée, que des services directs puissent être offerts par les différents organismes communautaires.

1720

Mme CÉCILE MURRAY:

À vous, personnes itinérantes, personnes sans domicile fixe, personnes toxicomanes, personnes vivant avec des enjeux de santé mentale. Vous toutes et tous que nous croisons chaque jour dans les rues de notre quartier. Le CÉAF tient à vous réaffirmer toute sa solidarité

et tient à vous dire que le Centre-Sud, c'est votre quartier et que vous avez le droit de l'habiter et de le côtoyer.

itinérantes. Merci de votre précieux travail. Droit de cité pour toutes et tous. Merci.

Toute notre reconnaissance aux organismes qui viennent en aide aux personnes

1730

LA PRÉSIDENTE :

1735

Merci beaucoup. Vous mettez le doigt avec beaucoup d'emphase sur une des causes, pour vous, des difficultés de cohabitation sociale dont nous allons traiter dans notre mandat, sur l'embourgeoisement? Vous avez vu les tensions augmenter dans les dernières années. Pouvez-vous nous parler, par exemple, depuis cinq ans, qu'est-ce qui a changé dans votre quartier en regard de cet enjeu-là?

Mme JULIE LEBLANC:

1740

D'abord, les phases de gentrification. Je pense qu'il y a eu différentes époques, où il y a eu des grandes gentrifications dans notre quartier, les années 2000, mais aussi bien avant.

1745

Les cinq dernières années, tout près de nous, des femmes qu'on côtoie au quotidien se sont vu reprendre leur logement, reprise de logements pour travaux. Beaucoup, beaucoup de militantes de chez nous. Aucune d'elle ne s'est trouvé de logement dans le quartier. Toutes ont été plus poussées vers le Nord et vers le Sud, comme on le dit, beaucoup habitent maintenant dans le coin de Montréal-Nord, sur la Rive-Sud.

1750

Donc, les habitations ont changé, il y a la construction d'un presque petit village dans notre beau quartier. On parle du projet, là, qu'il y a de Lorimier, coin Sainte-Catherine, c'est, je pense, 3 000 logements. Ces gens-là arrivent dans notre quartier.

Nous, ce n'est pas une lutte individuelle contre les personnes qu'on veut faire. Ce qu'on veut dire, c'est que quand il arrive autant de personnes bien, ça déréglemente un peu notre façon de faire dans notre quartier. Les commerces changent, les gens sont chassés.

1760

Je participais à une rencontre communautaire, déjà, avec un des entrepreneurs qui a quand même construit beaucoup de logements et condos dans notre quartier, qui disait que quand il faisait visiter ses logements, il ne disait pas qu'il y avait de l'itinérance juste devant. Même qu'il y avait un point de service, là, je ne veux pas trop citer la personne, mais il ne parlait pas des enjeux d'itinérance qu'il y avait dans le quartier.

1765

Donc, oui, les femmes qui viennent chez nous nous disent comment elles ont de plus en plus de difficultés d'aller dans les commerces du quartier, comment les commerces sont de plus en plus chers. Pour donner un exemple, toutes les modifications qu'il y a eu, des changements de commerces à la place Frontenac, qui était une place populaire où il y a le plus gros OSBL du Canada, qui est là. Les Tours Frontenac, 800 habitations. Il y avait des commerces de proximité. Le seul magasin de vêtements neufs où les personnes pouvaient s'acheter des vêtements.

1770

Bien, la première chose qu'a faite le propriétaire, c'est d'envoyer des avis d'expulsion à ces petits commerces-là. Puis bien sûr qu'ils sont partis. Donc les femmes qui viennent au CÉAF nous disent aussi la difficulté d'acheter des vêtements, d'avoir accès à des trucs de base dans le quartier, c'est quelque chose qui est devenu vraiment impossible.

1775

Puis tu sais, les gens, des fois, avec qui on argumente nous disent, bien, qu'ils prennent le métro, puis qu'ils aillent à McGill. Mais quand tu as de la difficulté à payer ton loyer, qui te prend à 90 % de ton revenu pour te loger, tu as de la misère à manger, bien, tu n'as pas le 6 \$ pour payer le billet d'autobus pour aller à McGill.

1780

LA PRÉSIDENTE :

Je vais donner la possibilité à mes collègues de vous poser des questions. Judy?

Mme JUDY GOLD:

Je n'ai pas de questions, j'ai un commentaire. Si on peut vous demander de remercier Aimy de notre part pour son témoignage sur son parcours et surtout pour aider à la compréhension des réalités tragiques des femmes dans la rue. S'il vous plaît.

1790

Mme JULIE LEBLANC:

Je suis certaine qu'Aimy va écouter la présentation et va écouter en direct ou en différé votre message, mais sachez que nous lui passerons le message.

1795

LA PRÉSIDENTE :

Question, Denis?

1800

1805

M. DENIS LECLERC:

Oui, je veux un peu profiter de votre expertise en tant que centre, d'organisme qui travaille avec les femmes pour que... Je me permettrais de vous poser la question : êtes-vous capables de nous expliquer un peu la réalité qui est un peu différente, évidemment, de celle des femmes itinérantes ou des femmes vulnérables? On nous dit souvent que les femmes sont souvent dans un contexte d'itinérance cachée. Elles ne dorment peut-être pas dehors, mais c'est... puis Aimy nous l'a bien traduit. Ce n'est pas toujours un contexte de sécurité pour autant, là où elles se retrouvent. Il y a des caractéristiques dont on nous a souvent parlé. Puis j'aimerais vous demander un petit peu d'étoffer sur la réalité des femmes.

1810

Mme JULIE LEBLANC:

Je vais commencer à donner... Cécile veut parler...

M. DENIS LECLERC:

Tout à fait, tout à fait.

Mme CÉCILE MURRAY:

Je me sens inspirée, là, pour vous répondre. Un peu en parlant de moi-même. Je suis une femme à la retraite, j'ai travaillé un peu toute ma vie, j'ai élevé un enfant seule, comme beaucoup de femmes ont des familles, les familles monoparentales, ici, il y en a plusieurs., je pense, maintenant.

Je côtoie le CÉAF depuis longtemps. Depuis la fin de ma carrière. Puis c'est ça, ça m'a permis de continuer à être utile, de me sentir utile à la société, parce que c'est ça, justement, en côtoyant d'autres femmes, en parlant des problèmes qui existent dans nos vies, à chacune, bien, on met ça en commun, puis on découvre que finalement, on peut agir sur notre quartier. On peut voir à faire en sorte que les choses changent parce que c'est ça, même si on est à la retraite, on a encore beaucoup à offrir la société.

Alors, je pense que les centres de femmes, c'est vraiment essentiel, puis ça a un rôle important pour que les femmes continuent à se sentir importantes et parties prenantes dans la société. Alors, je ne sais pas si ça répond, là, mais c'est...

Mme JULIE LEBLANC:

Ça répond très bien. Oui. Vas-y, Guylaine.

Mme GUYLAINE FANCHIN:

Moi, ça fait une dizaine d'années que je suis au CÉAF. Je peux dire que ma vision a changé par rapport aux femmes en situation d'itinérance, parce que quand on passe dans le métro avant, je regardais, je me disais, O.K., mais maintenant je me pose beaucoup des

1825

1820

1830

1835

1840

questions. Quand je prends le métro à 7 heures, déjà une femme à 6 h 30, 6 h 15, elle est dans le métro, elle est en train de se chauffer. Je me pose la question, mais, donc elle n'a pas de logement, on ne l'a pas reçue en maison d'hébergement...

1850

Et souvent ces femmes sont vraiment des femmes invisibles qu'on ne voit pas parce qu'elles subissent beaucoup de violence que ce soit dans le métro ou dans la rue ou dans les maisons de chambres. Donc vraiment, le CÉAF m'apporte vraiment, mon témoignage, une autre vision de la situation de l'itinérance pour les femmes. Et je peux dire vraiment que le CÉAF offre un très bel accueil, on est vraiment accompagnées. Les travailleuses sont toujours là pour nous et c'est vraiment confidentiel. Et pour terminer, je vous dis que le CÉAF m'a sauvé la vie. Voilà.

1855

Mme JULIE LEBLANC:

1860

Ce que je veux dire, c'est que la situation socio-économique, présentement, maintient des femmes dans des conditions d'habitation et de survie qui sont épouvantables. Beaucoup de femmes nous témoignent ne pas quitter la violence conjugale parce qu'il n'y a pas de ressources, ce n'est pas tout à fait le thème, mais oui, ça touche.

1865

Et beaucoup de femmes ont peur de se retrouver à la rue. Beaucoup de femmes nous ont dit « je suis allée en maison d'hébergement, j'ai dû retourner parce que sinon c'était la rue ». Il y a des femmes qu'on côtoie, qui vivent dans la rue, qui vivent de façon invisible. Comme Aimy l'expliquait bien, qui passent d'un endroit à l'autre.

1870

Il manque drastiquement, mais drastiquement de ressources, de lieux pour se réchauffer. Comme le dit bien Guylaine, elles sont chassées de partout, elles sont chassées des métros, des lieux publics, des restaurants. Dans le quartier, ça, c'est épouvantable.

1875

On pourrait vous en parler très longtemps, mais il y a beaucoup, beaucoup de femmes. Puis on aimerait parler aussi des personnes de la diversité de genre, parce qu'elles sont aussi des personnes qui sont très invisibilisées. Mais ce sont aussi des personnes qui nous disent vivre beaucoup de violence partout, sur la rue, dans les commerces, mais aussi des fois, malheureusement, dans le manque de services adéquats à leur condition.

1880

On pourrait vous en parler longtemps. Mais je pense que ce qu'on veut que vous reteniez, c'est le témoignage de mes deux collègues, puis le témoignage d'Aimy. Puis on a le goût de dire, quand vous vous promenez sur la rue, souriez aux gens, dites-leur bonjour, vous ne savez jamais qui vous croisez.

1885

Puis ces personnes-là, bien, ça peut être nous, ça peut être nos enfants, ça peut être nos parents. Il manque d'humanisation dans notre quartier, mais il en manque partout ailleurs. Puis je pense que c'est beaucoup à ce que le CÉAF fait appel. Une société plus humaine, plus aidante.

1890

Puis c'est ça qu'on aimerait que la Ville, aussi, entende. Que ces discours-là de haine qu'on entend présentement envers les personnes, bien, chez nous, on n'est plus capables de les entendre. Puis on appelle à ouvrir nos cœurs, la solidarité, puis ouvrir nos portes aux personnes qui vivent des situations difficiles.

1895

M. DENIS LECLERC:

Merci beaucoup, puis simplement vous rassurer, oui, ça fait partie du mandat, puis merci de l'éclairage par rapport à cette partie-là de l'itinérance cachée qui souvent touche particulièrement les femmes. Merci beaucoup.

1900

Mme JULIE LEBLANC:

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1910

Merci à vous trois. Bonne continuation. Merci beaucoup d'être passées nous voir. On revient après la pause avec la coopérative d'habitation des Dames de cœur.

1915

PAUSE

1920

LA PRÉSIDENTE :

Alors rebonjour, tout le monde, nous reprenons nos auditions d'opinion avec monsieur Mathieu Francoeur qui représente la coopérative d'habitation des Dames de cœur. Bonjour, bienvenue.

1925

M. MATHIEU FRANCOEUR, secrétaire du CA, coopérative d'habitation des Dames de cœur :

1930

Bonjour, merci. Bonjour tout le monde. Bonjour à vous, les commissaires. Donc, je suis secrétaire du CA de la coopérative d'habitation des Dames de cœur qui a été ouverte en 2002 et qui occupe deux bâtiments dans le quartier Sainte-Marie, ici dans Ville-Marie, dans l'arrondissement Ville-Marie.

1935

Donc, je vais vous lire un texte qui a été composé collectivement par des membres de la coopérative, donc je vais parler au « nous » et non pas au « je ». Je vous le précise.

Nous devons d'entrée de jeu vous dire que nous ne nous attendons pas à des miracles de votre part et à de grands résultats avec cette démarche. L'expérience nous a démontré que

ce genre d'exercice est mené généralement pour plaire aux sociétés de développement commercial et aux associations de copropriétaires, c'est-à-dire à ceux qui ont les moyens de se faire entendre par les médias et les autorités.

1945

C'est d'ailleurs assez parlant qu'une consultation soit menée sur l'enjeu de la cohabitation sociale au moment où ce discours est martelé par certains groupes d'intérêts. Malheureusement, quand ce sont les points de vue des résidents et résidentes et des organismes de base qui sont mis de l'avant, plus souvent qu'autrement, les rapports sont tablettés.

1950

Comme nous nous trouvons dans la seconde catégorie, permettez-nous de douter de l'application qui en sera faite par les politiciens et politiciennes qui nous représentent à l'Hôtel de Ville.

Mais nous avons tout de même décidé d'écrire et de présenter ce texte parce que nous proposons une analyse et des idées qui sont peu relayées par les médias et qui valent la peine d'être entendues.

1955

L'enjeu de la cohabitation sociale et de l'itinérance est pour nous intrinsèquement lié à la crise du logement qui fait rage. À nos yeux, la gentrification est la principale responsable de la situation actuelle. En traitant le logement comme un objet de spéculation plutôt que comme un besoin essentiel ou un droit de base dans nos sociétés, nous en venons à accepter des situations qui sont intolérables.

1960

Des centaines de condos sont vides dans notre quartier et ne servent qu'à faire fructifier l'argent des spéculateurs. D'autres en profitent pour retirer des logements du marché afin de les louer sur les plateformes de location à court terme. Avec la hausse généralisée des prix du logement, les propriétaires en profitent pour évincer des locataires de longue date dans le but d'augmenter les prix des loyers en contournant la loi, avec la bénédiction du gouvernement provincial, vendue aux intérêts des propriétaires.

Dans notre quartier, Centre-Sud, c'est la folie du développement immobilier. Toujours des condos, toujours des logements rénovés, entre guillemets, que les habitants moyens du quartier ne peuvent se payer. En plus, les innombrables chantiers ferment des rues et détournent des lignes d'autobus durant des mois, pendant que la congestion automobile s'en trouve augmentée.

1975

Étrangement, plus il se construit de condos, plus on retrouve d'itinérants sur les trottoirs. Ce qu'on constate depuis plusieurs années a des allures de modification démographique où on évince et force la population historique du quartier à quitter pour la remplacer par des professionnels aisés qui ont les moyens de payer le double, voire le triple de ce qu'on retrouvait il y a quelques années encore en termes de loyer.

1980

Voyons la réalité en face : la majorité des membres de notre coopérative d'habitation, on n'aurait simplement pas les moyens de demeurer dans le quartier si ce n'était des logements sociaux que nous proposons.

1985

Vous voyez, pour les gens qui sont installés dans le quartier depuis longtemps, l'itinérance n'a rien de nouveau, au contraire. Le changement, c'est plutôt cette classe de nouveaux arrivants qui est venue s'installer au cours de la dernière décennie et qui croit que tout lui est dû. Ces gens qui soutiennent qu'il faut fermer les ressources venant en aide aux personnes en situation d'itinérance n'ont visiblement jamais visité le quartier dans les dernières décennies.

1990

Côtoyer l'itinérance et la pauvreté, ça fait partie de la réalité du quartier et on pourrait revenir à plus d'un siècle qu'il en serait de même. On peut même remonter jusqu'aux Sœurs de la providence d'Émilie-Gamelin. Un peu de sensibilisation et d'éducation seraient donc bienvenues.

1995

Ceux qui habitent le quartier depuis longtemps savent à quel point les ressources communautaires du quartier sont importantes et plusieurs ont eu à les utiliser à travers le temps. C'est d'ailleurs ce tissu social qui fait en sorte que certains d'entre eux peuvent continuer à habiter le Centre-Sud.

Les appels au non-renouvellement des baux des organismes sont tout simplement scandaleux. En réaction à la pression de certains devant leurs sentiments d'intolérance et d'insécurité, l'arrondissement et la Ville dépensent encore plus en répression policière, en démantèlement de campements de sans-abri et en programme de gestion de la misère, comme l'équipe mobile de médiation et l'intervention sociale EMMIS. Dans les faits, l'espace public est de plus en plus privatisé.

2005

Pour notre part, ce que nous voulons pour s'attaquer aux enjeux de fond, ce sont des mesures d'aide et des politiques sociales qui doivent être mises en place par tous les paliers de gouvernement. Je vais vous en nommer quelques-unes. Vous allez les entendre aussi aujourd'hui de la part d'autres intervenants et intervenantes.

2010

Davantage de ressources communautaires diversifiées avec plus de moyens. Des services dans les campements. Des lieux sûrs et accueillants pour se réchauffer l'hiver. Plus de toilettes publiques. Plus d'hébergement d'urgence et transitoire. La protection des maisons de chambres et des mandats des RPA. Le développement accru de logements sociaux et communautaires. Un meilleur contrôle du développement des copropriétés. Une suspension des locations à court terme. Un moratoire réel sur les évictions et sur les conversions. Un contrôle des loyers. Un registre des baux. Une augmentation des budgets des services sociaux.

2020

2015

Les sommes investies actuellement en répression seraient bien plus utiles au sein des ressources qui viennent en aide aux personnes en situation de pauvreté pour les tirer vers le haut plutôt que vers le bas. Nous avons bien du mal à supporter de voir des gens survivre dans la rue à des températures glaciales pendant qu'on sait que des condos sont vides. Taper sur les plus faibles n'est pas la solution. Il faut plutôt combattre les causes des problèmes et respecter les droits fondamentaux de tous et toutes.

2025

En conclusion, nous continuerons à accueillir chaleureusement chaque ressource communautaire qui voit le jour dans notre quartier, comme nous l'avons fait avec la Mission Bon Accueil et son projet de logement transitoire qui s'installera derrière l'un de nos bâtiments. Nous continuerons à discuter avec nos voisins et voisines et à proposer des projets comme celui d'une

nouvelle ruelle verte qui devrait voir le jour sous peu, derrière ce même bâtiment. Pour nous, c'est ça, la cohabitation sociale. Voilà.

2035

Et en annexe, je vous ai aussi inclus une lettre qu'on avait écrite à l'automne dernier pour appuyer le projet de la Mission Bon Accueil qui s'installe cette année dans notre quartier. Voilà. Si vous avez des questions ou des commentaires, c'est bienvenu.

LA PRÉSIDENTE :

2040

D'abord, vous dire que nous sommes contentes et contents que vous ayez dépassé votre scepticisme et que vous soyez venu devant nous porter cette parole. C'est une coopérative d'habitation où il y a combien de personnes?

M. MATHIEU FRANCOEUR:

2045

On a deux phases dans deux bâtiments, on a 25 logements pour une trentaine de personnes.

LA PRÉSIDENTE :

2050

O.K. Première question, pourquoi vous pensez qu'une consultation qui porterait la voix des personnes en situation d'itinérance ou du milieu communautaire ou de tous ces gens qui ont un pouvoir citoyen risque d'être plus tablettée?

M. MATHIEU FRANCOEUR:

2060

2055

Bien, disons, qu'on a... Nous, ça fait longtemps qu'on est dans le quartier, il y a déjà eu d'autres consultations sous forme, par exemple, de plan particulier d'urbanisme, entre autres, d'autres consultations publiques, soit de l'arrondissement, soit de la Ville. Puis on ne dit pas qu'on est d'avance pas écoutés, mais les résultats de ces consultations-là qui mènent à des

politiques ou non sociales d'aide ou de programmes n'ont pas vu le jour. Donc c'est la conclusion qu'on fait, A+B = C.

2065

Donc voilà, c'est ce que je peux vous dire... Parce que si on regarde sur 20 ans, 25 ans, 30 ans, comment le quartier a évolué, il n'a pas évolué dans le sens de davantage aider les plus pauvres, d'ouvrir plus de ressources, de faire plus de logements sociaux de façon importante pour contrer le problème du logement, entre autres.

LA PRÉSIDENTE :

2070

Vous êtes sensible à l'argument de la Ville qui dit qu'il y a comme un besoin d'implanter des ressources ailleurs que dans les quartiers centraux, ce pourquoi elle a demandé cette consultation, pour, d'une certaine manière, rapprocher les services des lieux où les gens vivent. Qu'est-ce que vous pensez de ce désir d'implanter de nouvelles ressources?

2075

M. MATHIEU FRANCOEUR:

2080

Je ne suis pas un spécialiste du sujet, là, de l'urbanisme en lien avec la pauvreté. Mais ce que je peux vous dire, c'est, comme je disais dans mon texte, il y a eu beaucoup de choses qui ont fait que les gens ont dû quitter le quartier, par exemple, les gens qui étaient locataires, des gens qui étaient dans le quartier, donc, se retrouvent peut-être dans d'autres quartiers où, là, il y a certains enjeux qui se développent.

2085

Mais c'est sûr que l'idée de chasser les gens de la rue par exemple, ou les locataires, fait que oui, le problème peut se déplacer ailleurs. Mais comme je disais, historiquement, dans le quartier, il y a toujours eu des ressources, il n'en a pas eu beaucoup de nouvelles dans les dernières années, tant que ça. Pourtant, il y a plus de monde qui ont des besoins, donc l'idée de dire, ah, bien, il faut mettre des ressources ailleurs, n'est peut-être pas mauvaise dans certains cas, mais je pense que la priorité c'est de mettre les ressources où les gens sont déjà.

LA PRÉSIDENTE :

Absolument. Judy, as-tu une question?

2095

Mme JUDY GOLD:

Oui, mais je vais laisser Denis...

2100 M. DENIS LECLERC:

Denis, vas-y.

M. DENIS LECLERC:

2105

Oui, merci. Parmi les actions que met de l'avant la Ville, il y a notamment les brigades EMMIS qui, pour la Ville, sont des brigades qui contribuent à la cohabitation sociale. Dans votre texte, vous avez dit, par rapport aux brigades EMMIS, que c'est un programme de gestion de la misère. Est-ce que vous pourriez expliquer davantage, s'il vous plaît?

2110

M. MATHIEU FRANCOEUR:

2115

2120

Bien, notre vision de tout ça, puis, en parlant avec des gens qui travaillent dans le communautaire en itinérance, c'est qu'il y a beaucoup d'argent qui était donné pour ces brigadeslà, quand les groupes communautaires, en général, font déjà ce travail-là, pas de gestion de la misère, mais d'aide, de support et d'accompagnement. Et que cet argent-là aurait été mieux d'être donné à des organismes communautaires déjà établis qui ont un lien avec les gens et qui ont une approche aussi plus multiple, qui va amener plus de solutions, que juste des gens qui vont aller voir que tout va bien, faire un genre de médiation, quand, dans le fond, ce que les gens ont besoin dans la rue, c'est des services d'accompagnement et des débouchés vers, entre autres, le logement.

M. DENIS LECLERC:

2125

Il manque donc pour vous la dimension un peu plus étalée sur le temps d'accompagnement, puis d'aller plus loin que simplement régler le problème ponctuel qui découle d'un appel, c'est bien ce que...

M. MATHIEU FRANCOEUR:

2130

Entre autres. Ouais, entre autres.

M. DENIS LECLERC:

2135

O.K.

M. MATHIEU FRANCOEUR:

Mais, c'est une vision à très court terme, aussi, là.

2140

M. DENIS LECLERC:

O.K., merci.

2145

LA PRÉSIDENTE :

Judy?

Mme JUDY GOLD:

2150

Merci d'être venu. J'ai une question à vous poser. Vous n'êtes pas le premier qui je pose cette question et sûrement vous ne serez pas le dernier non plus. Vous recommandez, entre autres, des services dans les campements.

M. MATHIEU FRANCOEUR:

2155

Oui.

Mme JUDY GOLD:

2160

Comme je dis souvent lors des consultations, la Ville a décidé de ne pas consulter la population sur le sujet des campements. Que pensez-vous de cette décision par la Ville et juste pour continuer... Les questions posées au mois de janvier lors des audiences à la Ville, à savoir pourquoi les campements ne sont pas inclus dans le mandat octroyé à la Ville, la Ville a répondu que les campements ne sont pas la solution qu'elle privilégie. Alors quelle est votre réaction à cette réponse?

2165

M. MATHIEU FRANCOEUR:

2170

Moi, j'avais entendu ça. J'avais aussi entendu que la Ville refusait d'avoir un moratoire sur le démantèlement des campements, en premier lieu. Ensuite, la décision de ne pas mettre ça dans cette consultation-ci, c'est sûr que c'est un peu particulier, parce que comme vous dites, beaucoup de gens vous en parlent, c'est une réalité assez évidente et assez forte et qui ne va pas aller en diminuant.

2175

Nous, pourquoi on dit qu'il devrait avoir des services dans les campements, c'est que les campements sont là. Les gens sont là. Les gens qui sont dans ces campements-là, la plupart ont perdu leur logement, à un certain moment, donc n'ont pas d'alternative actuellement. Puis ce que la Ville propose comme solution, c'est d'envoyer les gens dans les ressources qui sont déjà débordées, donc c'est un cul-de-sac.

2180

Donc l'idée, ce n'est peut-être pas à long terme de pérenniser les campements sur 20, 30 ans. On espère qu'il y aura d'autres solutions, mais quand on est dans le concret, dans le court terme, il y a vraiment un besoin que ces gens-là vivent le plus dignement possible et le mieux possible.

LA PRÉSIDENTE :

Quelqu'un dans un texte nous disait vouloir proposer un projet pilote de campement super bien organisé, avec des services de proximité, des cuisines collectives, du chauffage, enfin, tout ce qui fait qu'on peut s'approcher d'un milieu de vie temporaire. Qu'est-ce que vous pensez d'une proposition comme celle-là?

2190

M. MATHIEU FRANCOEUR:

2195

C'est difficile à dire, je trouve, un peu, parce qu'il y a du bon et du mauvais. C'est-à-dire, nous, on fait du logement social, on est impliqués dans la Fédération des coops à Montréal. On aimerait ça que... Bon, il y a le programme Accès logis qui a disparu, il y a un nouveau programme qui est beaucoup moins intéressant, qui favorise beaucoup moins les coopératives et les OSBL d'habitation.

2200

Donc de voir des idées de faire des trucs temporaires, mais permanents en même temps, qui seraient... qui mettraient quand même ces gens-là en marge aussi, qui n'ont pas accès à du logement régulier comme tout le monde. Je ne m'étais pas posé la question. Vous me la posez. Je n'avais pas entendu parler de ce projet-là, j'ai plus entendu parler des histoires de conteneurs dans d'autres villes et tout ça, là. Mais c'est sûr que pour nous, avec une vision de logement social, on aimerait beaucoup mieux que les gens soient logés de façon plus permanente et de façon plus sécuritaire.

2205

LA PRÉSIDENTE :

2210

Est-ce que par rapport au logement social, vous pouvez nous dire rapidement, il reste deux minutes. De votre point de vue, pourquoi il sort si peu et si lentement des centaines de logements sociaux dont on a urgemment besoin depuis 20 ans?

M. MATHIEU FRANCOEUR:

Ce sont des choix politiques qui ont été faits par les différents gouvernements et fédéraux et provinciaux, au municipal, un peu moins, mais quand même aussi, avec des terrains, entre autres à acquérir. C'est sûr que c'est un processus... Moi, je connais le programme Accès logis qui a été là pendant des décennies. C'est un processus qui était quand même assez lent, puis assez complexe.

Mais il y a toujours eu deux problèmes, c'est le manque de sous. Il y a des années que le gouvernent provincial, il y a 15 ans, annonçait 3 000 logements sociaux pour l'ensemble du Québec par année, alors que les groupes logements demandaient 10, 15, 20 000 par année pour répondre aux besoins. Donc, une question d'argent et de volonté politique.

Puis bon, il y aurait eu des choses à réformer dans Accès logis qui auraient pu être faites, mais le nouveau programme, c'est n'importe quoi, là. Des promoteurs privés peuvent s'accaparer de l'argent pour développer du pseudologement abordable. Donc, on est vraiment dans une autre dimension. Donc, la raison c'est ça, là. Et je peux remonter au fédéral qui s'est retiré des années 90, tout ça, là. Mais on ne va pas monter aussi loin. Mais c'est une question d'argent et de volonté, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va? Eh bien, merci beaucoup, monsieur Francoeur, de votre passage.

M. MATHIEU FRANCOEUR:

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE:

Et nous allons faire en sorte que cette parole soit entendue. Merci beaucoup, au revoir.

Anne-Marie Venne, s.o.

2220

2225

2230

2235

2240

M. MATHIEU FRANCOEUR:

C'est bien apprécié, merci.

2250

M. DENIS LECLERC:

Merci.

2255 LA PRÉSIDENTE :

Alors, dans quelques instants, les représentants du regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal.

2260

Alors, nous allons rejoindre en ligne Marie-Andrée Painchaud-Mathieu. Bonjour. Du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU, coordonnatrice, Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal :

2265

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2270

Bienvenue. Vous avez 10 minutes, c'est à vous.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

2275

Excellent. D'abord, merci de m'accueillir à distance. Je suis une personne à mobilité réduite qui est prisonnière de son appartement et qui a la chance d'avoir accès à des moyens technologiques. Alors, merci pour ça.

Au RIOC, on a 360 membres. Nos membres, ce sont des groupes d'action communautaire autonomes qui interviennent dans le grand champ large de la santé et des services sociaux. Nos membres, ce sont autant des centres de femmes, des centres communautaires pour aînés, des groupes jeunesse, les maisons de jeunes, des groupes communautaires pour les personnes handicapées, des groupes en sécurité alimentaire, mais aussi des groupes en itinérance.

2285

Donc, notre spécialité à nous, c'est l'action communautaire autonome, donc l'autonomie des groupes également. Le financement des groupes communautaires, autant public que privé. On est interlocuteur, d'ailleurs, pour le milieu communautaire de Montréal auprès du service régional du CIUSSS du Centre-Sud, auprès de la direction régionale de santé publique de Montréal, auprès de la ville centre de Montréal. Donc, on est aussi les spécialistes en relation partenariale, et, bon, des spécialistes dans toutes les politiques et tous les cadres qui encadrent l'action communautaire autonome.

2290

Je vous avouerai que j'ai été assez ébranlée, voire choquée, par le libellé du mandat de la consultation, du mandat qui vous a été donné. Parce que ce mandat-là, ce n'est pas de voir comment on peut réduire l'itinérance, mais on identifie le problème. En fait, le comité exécutif de la Ville de Montréal identifie le problème à régler comme étant les groupes communautaires.

2295

2300

On nous identifie, les groupes communautaires, comme étant à la source des problèmes de cohabitation, et c'est quand même assez difficile à recevoir. Parce qu'on a l'habitude, dans le communautaire, en fait, d'être ignorés, hein. On se bat pour se faire entendre constamment. Au mieux, on nous donne des médailles, ou on nous vote des motions à l'Assemblée nationale ou au Conseil de ville de Montréal, mais vraiment, en 20 ans de carrière dans le communautaire, c'est la première fois qu'on se fait mettre sur le banc des accusés. Et je vous avouerais que ça m'a un petit peu cassée.

2305

Parce que le problème c'est l'itinérance, ce n'est pas les personnes en situation d'itinérance. Le problème, ce n'est pas les groupes communautaires, ce n'est pas non plus les personnes qui côtoient l'itinérance au jour le jour. Le problème, c'est l'itinérance.

Je vous ai entendus, hier et aujourd'hui, poser la question : mais qui est responsable de la cohabitation? Alors je vais vous parler de responsabilité. D'abord, il y a le réseau de la santé et des services sociaux qui est responsable du bien-être de la population. Ça, c'est écrit dans la Loi sur la santé et les services sociaux, donc les établissements de santé à Montréal, les CIUSSS, la DRSP, ont la responsabilité populationnelle, c'est un concept qui existe, ils appellent ça comme ça, la responsabilité de la population, c'est la responsabilité populationnelle. Et ça, ce n'est pas transférable aux groupes communautaires.

2315

Donc, le réseau de la santé est responsable du bien-être de la population. Même si les groupes communautaires, nos financements du gouvernement du Québec transigent par le réseau de la santé, on n'est pas responsables de la population, on est responsables des activités qu'on offre. On est responsables des services qu'on offre à la population et à la hauteur des financements qu'on reçoit seulement.

2320

Du niveau de la Ville, je n'ai pas trouvé dans les champs de compétence de la Ville, ou dans ses responsabilités, là, à côté des égouts, des parcs, de la sécurité publique, la cohabitation avec les groupes communautaires, je n'ai pas trouvé cette responsabilité-là du côté de la Ville. Donc c'est effectivement un peu malaisant qu'on tente de nous transférer une partie de cette responsabilité-là qui n'existe même pas. En fait, la cohabitation, c'est tout le monde. La cohabitation sociale, c'est absolument tout le monde dans la société. Et, ça, ça ne veut pas dire que ça ne nous intéresse pas non plus comme groupe communautaire, puis que ça nous intéresse d'y participer comme tout le monde dans la société, là, peut y participer.

2325

2330

2335

D'ailleurs, la responsabilité des gouvernements, ça vient avec des pouvoirs. Ça vient avec des pouvoirs réglementaires. Ça vient avec des pouvoirs de taxation. Ça vient avec des sous qui donnent un pouvoir d'agir, puis ces pouvoirs-là, on ne les a pas, les groupes communautaires. Pourtant, on a l'impression d'être seuls au front dans cette crise-là.

Alors qu'on est sous-financés, alors qu'on est mal financés, alors qu'on est pris dans des bourbiers bureaucratiques incroyables qui bouffent toute notre énergie. Les groupes communautaires en santé et services sociaux à Montréal ont besoin de 160 millions de dollars

de financement à la mission de plus par année. 160 millions. Et en ce moment, seulement 55 % des financements qu'ils reçoivent qui passent par le réseau de la santé qui viennent du gouvernement du Québec, seulement 55 % sont des financements à la mission récurrents. Donc tout le reste, c'est des financements par projet qui ne sont pas récurrents et qui précarisent énormément l'action des groupes communautaires.

2345

Alors est-ce qu'on pourrait, s'il vous plaît, nous soutenir au lieu qu'on reste avec l'impression qu'on se fait jeter sous les roues de l'autobus. Ça m'inquiète qu'on pense soumettre à des référendums populaires la réponse aux besoins fondamentaux des personnes vulnérables ou marginalisées. La Ligue des droits et libertés vous en a bien parlé aujourd'hui.

2350

On n'est pourtant pas devant un problème qui est insoluble, hein? Ce qu'on vit dans les rues, dans les parcs, dans le métro, c'est le symptôme des inégalités sociales. Et ça, ce sont des conséquences de nos choix politiques. J'ai l'impression que nos choix politiques des 30 dernières années nous pètent dans la face en ce moment. C'est ça qui est en train d'arriver.

2355

Ce qu'on vit, c'est le résultat d'un manque de contrôle des loyers. C'est le résultat d'un désinvestissement dans le logement social, dans les services sociaux. C'est le manque de mesures structurantes de lutte à la pauvreté. C'est aussi l'approche coercitive de la Ville de Montréal qui nous divise, il y a des gens qui l'ont aussi abordé hier.

2360

Les groupes d'action communautaire autonomes, on est par et pour les personnes qui sont visées par les actions, ça veut dire que, dans le cas qui nous préoccupe, les personnes en situation d'itinérance, elles sont impliquées dans la vie associative et démocratique des groupes communautaires. Elles ne viennent pas juste chercher des services, elles sont impliquées dans les organismes, et c'est notre job, comme organisation, de porter la voix de ces personnes-là, c'est ça qu'on fait.

2365

Donc, quand vous vous demandez comment on peut consulter les personnes en situation d'itinérance, bien, consulter les groupes communautaires et leurs regroupements, c'est

une façon d'avoir l'avis des personnes en situation d'itinérance ou des personnes concernées par la pauvreté ou d'autres sujets qui pourraient vous intéresser.

2375

D'ailleurs, il existe plein de mécanismes à la Ville de Montréal pour nous consulter. On participe à des comités, à des forums, à des sommets, à des colloques, on envoie des mémoires, on fait des conférences de presse... C'est la même chose avec le réseau de la santé et les services sociaux. On participe à beaucoup de consultations. On est consultés... Ce n'est pas là le problème. On n'est pas écoutés, par contre.

2380

Votre rapport, je suis convaincue qu'il va être super pertinent, vraiment, vraiment convaincue. J'ai pleinement confiance, mais comme l'interlocuteur, là, qui m'a précédée, Mathieu, j'ai aussi des craintes que vous ne soyez pas écoutés, comme nous, nous sommes très peu écoutés. J'espère que le rapport ne sera pas tabletté, puis j'espère, en fait, qu'on ne fait pas tout ça pour rien, nous, ensemble, ici.

2385

Et j'espère surtout que votre rapport, vous allez l'envoyer au gouvernement du Québec, parce que c'est quand même eux qui détiennent les clés de la crise par les différents programmes gouvernementaux, par la lutte à la pauvreté. C'est eux qui détiennent les solutions. Alors il faut qu'ils nous écoutent également. Merci.

2390

LA PRÉSIDENTE :

2395

Merci beaucoup. Je vais répéter qu'on comprend votre exacerbation et on apprécie votre franchise. Vous êtes au cœur d'une crise humanitaire. Il y a tellement de voix qui nous l'ont dit. Ne soyez pas inquiète sur notre détermination à entendre la voix à la fois des acteurs et des actrices du communautaire et des gens en situation de vulnérabilité. On a mis beaucoup d'énergie, et on les a trouvés. Ils et elles sont venus devant nous et vont continuer de le faire. Merci de vous en préoccuper. Et c'est vrai que la Ville avait aussi dit dans son document qu'il fallait faire entendre ces voix-là, c'est la moindre des choses.

2400

Vous faites, au fond, un appel au réengagement des pouvoirs publics.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

Oui.

2405 LA PRÉSIDENTE :

En disant que la Ville n'a peut-être pas tant de... munitions, ou d'armes, ou de cartes dans son jeu. Nous, nous devons déposer notre rapport à la Ville.

2410 Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2415

Bien sûr qu'on va l'encourager à faire œuvre de levier pour d'autres. S'il y avait une chose essentielle à dire à la Ville? Moi je sais, la chose essentielle, je pense, que vous voulez dire, c'est « écoutez le terrain »...

2420 Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2425

2430

Mais est-ce qu'il y a autre chose?

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

Je pourrais redire beaucoup de choses qui ont été dites. Il y a tellement de choses qu'on veut dire à la Ville, à part écoutez nous... Bien, agissez, aussi. Les solutions, ils les connaissent.

Ils les connaissent, les solutions. Il manque effectivement de volonté politique pour les mettre en place, ces solutions-là. Ce que la Ville peut faire, elle le sait. Elle ne souhaite pas toujours le faire.

2435

Et c'est pour ça que personnellement, j'ai un sentiment, un peu, qu'on nous occupe ou qu'on tente de détourner l'attention du problème réel en mobilisant tout le monde autour de cette consultation qui est, je le répète, très pertinente, mais qui va quand même donner des résultats que la Ville connaît déjà quand même. On leur a dit, là, ça leur a été dit, ce qui pouvait être fait. On va le redire encore, on vient encore le redire, mais c'est un peu exaspérant.

2440

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Denis, est-ce que tu as préparé une question?

2445

M. DENIS LECLERC:

2450

Vous avez beaucoup expliqué votre préoccupation, puis peut-être même, le terme, vous étiez choquée, là, par le libellé du mandat. Ceci dit, bon, vous vous doutez bien que nous, on aborde le mandat avec le plus de positivisme possible. Sinon on ne l'aurait pas pris, on ne serait pas ici, puis on n'aurait pas fait l'ensemble des démarches qu'on a fait...

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

2455

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

2460

... et qu'on va continuer à faire. Je ne suis pas en train de les défendre du tout. Je veux juste vous dire que nous, on essaie de l'aborder sous l'angle, également, non pas de pointer, en tout cas, moi, ce n'est vraiment pas ce que j'ai en tête. Les organismes communautaires sont un élément, puis peut-être même sous l'angle inverse, c'est-à-dire... On a en souvenir des enjeux

tels que bon, plusieurs l'ont nommé, Benoît-Labre, ou bien une incapacité, une impossibilité d'ouvrir une ressource dans Ahuntsic-Cartierville lorsqu'il y a eu une mobilisation.

2465

Donc l'idée est de dire, comment on peut essayer de faire en sorte que ces organismeslà, qui sont pertinents, soit dans leur continuité ou soit même dans leur implantation, bien qu'on puisse trouver des façons de faire pour éviter les frictions et tout ça... Puis peut-être, idéalement, moi, j'essaie aussi de l'envisager sous cet angle-là, enlever un certain poids qui semble revenir trop souvent uniquement aux organismes communautaires.

2470

Donc, si on le regarde sous cet angle-là, comment on peut essayer de soutenir, puis d'amener des avenues autour de ces situations-là, d'implantation, puis de ressources. Je comprends très, très bien tous les enjeux en amont puis macro, là, mais si on se centre làdessus, comment on peut soutenir des organismes communautaires pour aider à leur légitimité, et, donc, à offrir éventuellement des services sans se heurter tout le temps, soit aux citoyens ou soit aux médias, et ainsi de suite.

2475

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

2480

Déjà, la Ville comme institution, puis aussi... à la Ville de Montréal...

LA PRÉSIDENTE :

2485

Votre micro vient de s'éteindre.

M. DENIS LECLERC:

On a perdu le son.

2490

LA PRÉSIDENTE :

O.K., ça va. Allez-y.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

2495

C'est revenu?

M. DENIS LECLERC:

2500

Oui, O.K., on a eu une petite fenêtre.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

2505

En fait, il y a des levées de boucliers qui peuvent être en lien avec le climat social. Là, on parle de cohabitation sociale, j'aimerais qu'on parle de climat social aussi. Puis on s'attend à ce que la Ville donne l'exemple aussi, comme élu, comme entité gouvernementale qui a une responsabilité envers toute la population, déjà, en partant de ne pas attirer les braises. C'est quand même une demande assez claire qu'on fait à la Ville.

2510

Dans les cas que vous avez nommés, on trouve que la Ville a attisé effectivement les braises, donc, est-ce qu'on pourrait garder une petite gêne. Des fois, on va jusqu'à dire : laisseznous travailler, s'il vous plaît? Laissez-nous travailler. Il y a plein de projets qui s'implantent et puis qui ne font absolument pas de vagues parce que personne ne les pointe du doigt.

2515

Vraiment, ne serait-ce que de calmer le climat, de calmer la conversation, ça pourrait être une posture de la Ville qui est aidante. Ceci dit, pour ouvrir des nouvelles ressources, il n'y a pas de fonds de développement disponible. Puis les groupes communautaires, là, ce sont les seuls qui développent des ressources en itinérance et/ou pour les autres personnes en situation de pauvreté. La Ville ne fait pas ça. La santé publique ne fait pas ça, le CIUSSS ne fait pas ça. On est les seuls à porter le fardeau d'essayer d'ouvrir des nouvelles ressources pour répondre aux besoins qui explosent de la population.

Si on avait des fonds appropriés de développement, c'est possible que les projets soient faits sereinement, disons ça comme ça. Soyons sereins dans la prévisibilité, le bien financement, déjà, en partant, ça va être bien avancé, on va être bien avancés.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci pour cette réponse. Judy Gold a une question pour vous.

2530

Mme JUDY GOLD:

Bonjour. D'abord, je vais vous dire que votre message est très clair. Ma question est la suivante : vous avez mentionné que les organisations communautaires ont besoin autour de 160 millions de dollars.

2535

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

Oui. À Montréal seulement.

2540

Mme JUDY GOLD:

À Montréal. Comment êtes-vous arrivés à ce chiffre?

2545

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

C'est le chiffre qui est compilé par le CIUSSS du Centre-Sud. Donc, je parle en santé et services sociaux, des groupes qui sont financés dans le programme PSOC. Chaque année, ces groupes-là déposent une demande de rehaussement, de combien j'aurais besoin de plus d'argent. Et donc ce total-là pour l'année dernière, c'est 160 millions.

2550

C'est un chiffre qui est compilé par le gouvernement lui-même, c'est un chiffre que le gouvernement demande au groupe et qu'il a, et qui est partagé avec nous. Et toutes ces

demandes-là sont documentées par les groupes. Quand ils déposent ces demandes, les demandes de rehaussement, ils expliquent ce qu'ils vont faire avec, aussi, donc ce n'est pas une approximation, ce n'est pas une projection, c'est un montant réel. Quand on demande aux groupes communautaires, au PSOC, en santé et services sociaux, combien d'argent de plus ils ont besoin de financement à la mission, ils répondent collectivement, 160 millions.

2560

Mme JUDY GOLD:

D'accord. Si je comprends bien, je fais une demande, et je demande au PSOC, disons 200 000 dollars. Le PSOC me donne 100 000 dollars. Le montant calculé va être le 200 000 dollars. On parle de la demande, ce qui était demandé par chaque association, est-ce que c'est bien ça?

2565

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

Non, le 160 millions, c'est l'argent supplémentaire dont ils ont besoin.

2570

Mme JUDY GOLD:

C'est ça.

2575

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

Donc on compte juste le 100 000 dollars de plus, dans votre exemple.

Mme JUDY GOLD:

2580

Oui, je comprends.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

Ils ont déjà environ 180 millions de financement à la mission, plus 155 de financement non récurrent par projet super instable qui crée de l'insécurité pour tout le monde, de l'instabilité pour les travailleurs, et ils ont besoin de 160 millions de fonds récurrents supplémentaires pour bien réaliser leur mission.

2590

LA PRÉSIDENTE :

De plus.

2595

Mme JUDY GOLD:

C'est toutes les organisations qui sont subventionnées par le PSOC, ou vous parlez...

2600

LA PRÉSIDENTE :

En santé et services sociaux.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

2605

À Montréal, ou toutes les organisations?

Mme JUDY GOLD:

2610

Ceux qui sont membres de votre association, non, ou pas nécessairement.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

Tous ceux qui sont financés par le PSOC à Montréal.

Mme JUDY GOLD :

O.K.

2620 Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

Mais à Montréal, il y a aussi d'autres organisations d'action communautaire autonomes qui sont financées dans d'autres ministères. Il y a aussi, en plus de ça, des groupes en éducation, des groupes de défense des droits, des groupes en immigration. Ceux-là, je ne les compte même pas, là...

Mme JUDY GOLD:

Je comprends.

2630

2625

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

... dans le 160 millions.

2635 Mme JUDY GOLD:

Je comprends. Merci.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

2640

2645

Ça fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE:

On comprend donc que ce sont les groupes en santé et services sociaux.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

Exactement. Dont font partie les groupes en itinérance.

2650

LA PRÉSIDENTE :

Absolument.

2655 Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

Et ça fait partie des groupes qui ont le plus de besoins, les groupes en itinérance, parce qu'il y en a plusieurs d'entre eux qui sont des hébergements. Donc, c'est ça, des groupes qui vont être des milieux de vie, qui vont être ouverts de 9 à 5 du lundi au vendredi, ça prend quand même moins de sous à faire rouler que des organisations qui sont ouvertes 24/7, 365 jours par année, donc les groupes en itinérance comptent pour une bonne partie de ce 160 millions.

LA PRÉSIDENTE :

2665

2660

Écoutez, on va être obligés de se laisser là-dessus. Nos 20 minutes sont écoulées. C'est cruel, mais c'est ainsi. Ça a été très éclairant. Merci beaucoup de votre contribution et nous allons faire le reste du travail. Portez-vous bien.

Mme MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU:

2670

Bonne chance, au revoir.

LA PRÉSIDENTE :

2675

Merci beaucoup.

	M. DENIS LECLERC :
2680	Merci.
	LA PRÉSIDENTE :
2685	Alors, dans quelques minutes, la représentante de l'organisme Spectre de rue.
	Rebonjour, alors nous allons recevoir maintenant Émilie Roberge du groupe Spectre de rue. Bonjour.
2690	Mme ÉMILIE ROBERGE, coordonnatrice, Spectre de rue :
	Bonjour.
	LA PRÉSIDENTE :
2695	Merci d'être avec nous.
	Mme ÉMILIE ROBERGE :
2700	Merci à vous.
	LA PRÉSIDENTE :
	On vous écoute.
2705	Mme ÉMILIE ROBERGE :
	Je me présente, je suis coordonnatrice des équipes de proximité à Spectre de rue. Ça va bientôt faire 15 ans que je travaille dans le milieu de l'itinérance et de la réduction des méfaits,

puis presque trois ans comme coordonnatrice à Spectre de rue. Je vais vous lire mon texte pour ne pas me perdre dans toutes mes idées.

2715

Donc, Spectre de rue, c'est un organisme de réduction des méfaits dans le Centre-Sud où nous offrons des services de consommation sécuritaire, dont un site de consommation supervisée, du travail de rue et de proximité, de l'intervention en lien avec la cohabitation, des plateaux de travail rémunérés à la journée pour les jeunes de 16 à 30 ans, et, en développement, un projet de logement transitoire pour 22 jeunes de 18 à 30 ans.

2720

Via nos actions et nos interventions, nous visons à éduquer et sensibiliser les différentes populations qui fréquentent le quartier sur les réalités et les enjeux vécus par chacune, tout en faisant de la défense de droits, principalement en ce qui concerne les personnes qui utilisent des substances et/ou en situation d'itinérance.

2725

Les enjeux de cohabitation dans Ville-Marie sont complexes et ne concernent pas que les ressources ciblées par la présente consultation. Étant donné que nous travaillons avec des personnes qui consomment des drogues, que nous les accueillons pour qu'elles consomment dans un endroit sécuritaire et que nous défendons leurs droits, nous, en tant qu'organisme, sommes souvent ciblés par des commerçants, des citoyens domiciliés ou autres instances comme étant l'une des sources du problème vécu dans le quartier.

2730

On nous accuse d'attirer les drogués dans le quartier et donc d'être à la base des comportements dits dérangeants puisqu'ils sont souvent associés aux « mauvais itinérants », ceux qui consomment, ceux ne qui veulent pas s'aider ni améliorer leur condition de vie.

2735

Les gens qui dérangent dans l'espace public, du moins ceux de qui on entend parler, ce sont ceux qui ont nulle part où aller. Trop désorganisés pour les hébergements, pour l'hôpital ou pour les différents programmes qui existent. Ou bien ce sont ceux qui essaient de répondre à des besoins de base, besoins d'hygiène, des toilettes, des relations sexuelles, de l'intimité et un besoin de sécurité. Être visible pour éviter les agressions, se construire un abri pour ne pas mourir de froid ou consommer en étant visible pour éviter de mourir seul d'une surdose.

Pourquoi on demande un moratoire sur les démantèlements de campements bien qu'ils ne soient pas abordés dans le cadre de cette consultation? Les campements sont une solution temporaire à un problème complexe. Le manque de places adaptées pour tous et toutes dans les diverses ressources d'hébergement. Le manque de logements réellement abordables et le manque de ressources diversifiées pouvant répondre aux besoins variés des différents individus.

2745

Les personnes en situation d'itinérance ne sont en effet pas un bloc monolithique. Leurs besoins ne sont pas tous les mêmes et les façons d'y répondre ne peuvent pas être basées sur un modèle *one size fits all*.

2750

Les campements répondent à des besoins de sécurité, de stabilité et de communauté. Les démantèlements sont contre-productifs et nuisent à la réinsertion des personnes qui y vivent, en plus de mettre leur sécurité en péril.

2755

Les campements pallient aussi un manque de ressources, d'hébergement et de logement. Quand je parle de ressources adaptées, je veux dire qu'on a besoin de différentes ressources avec différentes approches dans différents quartiers. L'exemple du site de consommation de Spectre de rue le démontre.

2760

Nous, on peut accueillir juste quatre personnes, jusqu'à quatre personnes qui consomment en même temps. C'est une salle de consommation de moyenne envergure qui répond à beaucoup de besoins de personnes qui utilisent des drogues par injection.

2765

Par contre, on est un peu victimes de notre succès et ce n'est pas rare qu'on a une file d'attente de plusieurs personnes. Cette file d'attente et les personnes qui attendent débordent sur le trottoir devant leur organisme en attendant leur tour, ou bien elles vont s'injecter dans des endroits dans les alentours, parce qu'elles sont malades, en sevrage, qu'elles sont prêtes à consommer maintenant pour se sentir mieux. C'est difficile d'attendre plus qu'une heure pour aller consommer puis apaiser cet inconfort. Et ça crée des frustrations dans le voisinage.

Rajouter des places pour avoir plus de places pour la consommation pourrait être une solution. Sauf que de devenir trop gros nous empêcherait de rejoindre des personnes qui préfèrent un espace plus intime. Alors que s'il y avait d'autres modèles de salles de consommation dans le quartier, de différentes tailles, dans différents milieux, pas trop loin – parce qu'encore une fois, marcher pendant une heure pour aller dans un autre site de consommation supervisée, c'est long quand on est malade et en sevrage. Les débordements seraient donc moins concentrés autour d'une ressource en particulier, puis la pression se disperserait dans le quartier.

2780

2775

Les enjeux de cohabitation, ce n'est pas seulement de passer les gens qui dérangent et qu'on ne veut pas voir. Le « pas dans ma cour » ne réglera rien et ne bénéficiera à personne. Déraciner des personnes de leur quartier, de leur réseau, c'est aussi effriter leur filet social. Ça crée aussi d'autres enjeux dans les quartiers où les personnes sont déplacées en créant de la pression sur les ressources existantes et en modifiant les dynamiques déjà existantes.

2785

Les enjeux de cohabitation ne se régleront pas avec des mesures répressives comme les démantèlements, l'augmentation des effectifs de police ou de sécurité privée ou avec des équipes d'intervention mixtes ou de médiation, qui visent à répondre aux besoins des personnes domiciliées et des commerçants en premier lieu.

2790

Ces pratiques, souvent violentes, sont aussi contre-productives. La judiciarisation, les déplacements, les pertes de repères nuisent à la stabilité des personnes en situation d'itinérance et donc à leur démarche visant une amélioration de leur qualité de vie.

2795

Les enjeux de cohabitation ne se régleront pas avec seulement de l'hébergement d'urgence et transitoire. On a besoin de plusieurs ressources diversifiées et intégrées au milieu, dispersées à travers la ville, qui adressent différents enjeux et répondent à différents besoins.

2800

Il faut aussi faciliter la mise en place de ces services en simplifiant les démarches administratives, par exemple. Plusieurs irritants pourraient d'ailleurs être apaisés si on offrait un accès à des toilettes ou des douches publiques sans devoir se plier à certains horaires ou

règlements, comme c'est le cas dans les organismes ou dans les points d'accès dit publics, comme les bibliothèques, où, encore une fois, l'accès n'est pas vraiment garanti pour tous.

Plus de sites de consommation supervisée, qui incluent l'injection et l'inhalation, apaiseraient aussi des tensions dues à la consommation en public.

On entend la Ville et ses représentants marteler qu'il est important de respecter la dignité des personnes en situation d'itinérance. Or, les orientations et les actions priorisées démontrent le contraire. Elles contribuent à maintenir les gens dans une situation de grande précarité et à les ancrer dans un mode de vie associé à la rue.

On ne peut pas décider de faire disparaître les gens de l'espace public qui, comme c'est dit, appartient à tous. On doit s'occuper d'eux, leur donner des moyens dignes et réalistes de répondre à leurs besoins d'une façon qui leur convient, sans essayer de cacher le problème ou de mettre un *band-aid* dessus. Rien de tout ça ne donne des résultats concluants à long terme.

Tout ce que je dis ici, ce n'est rien de nouveau. Les organismes communautaires répètent les mêmes choses depuis toujours. On perd du temps et de l'énergie à répéter les mêmes solutions qui n'ont jamais été essayées. Où est-ce qu'il faut le dire pour être réellement entendus pour qu'on décide d'enfin appliquer ces solutions?

On se bat pour financer adéquatement des services qui sauvent des vies. On travaille avec et pour les citoyens logés ou non de Montréal et ça, ça devient du ressort de la Ville. Les personnes en situation d'itinérance ne sont pas des sous-citoyens, elles ne devraient pas dépendre de la soi-disant volonté politique. Elles sont au front d'une panoplie de crises comme la crise des surdoses, la crise du logement, et on tente de les invisibiliser plutôt que de leur demander ce dont elles ont besoin et de leur offrir.

Lorsqu'un bloc appartement passe au feu, des services sont offerts pour éviter que les victimes ne se retrouvent à la rue. Pendant la pandémie, on a vu différentes instances de différents paliers de gouvernements travailler ensemble pour offrir des solutions d'urgence pour

2810

2805

2815

2820

2825

venir en aide à la population. Ça semble vraiment difficile, par contre, de le faire pour aider les personnes en situation d'itinérance qui sont en plein milieu de ces crises.

2835

Quand on parle de cohabitation, on doit penser à tout le monde, pas juste à une catégorie de personnes avant une autre. On doit aussi accepter que tout le monde ne sera pas satisfait à 100 %. C'est difficile de cohabiter, de partager nos espaces et nos vies. Sauf que si on arrive à le faire avec nos voisins ou nos collègues de travail, on devrait être capables de faire avec des personnes qui habitent la rue.

2840

Elles ne disparaîtront pas. Mais on peut se donner les moyens d'offrir des alternatives à ce mode de vie. On peut offrir des possibilités, des choix qui respectent l'agentivité de ces personnes et qui répondent réellement aux besoins des individus et non des instances décisionnelles ou des personnes qui ont les moyens de chialer au chaud. Voilà.

2845

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, vraiment, madame Roberge. Très clair. Judy, je vois que... une petite question, peut-être?

2850

Mme JUDY GOLD:

2855

J'ai deux petites questions, mais je commence avec une. La Ville dit que les personnes qui vivent dans les campements, ce que la Ville dit, leur vie est à risque. Ils risquent leur vie. Leur sécurité est en jeu. Et vous dites que défaire les campements met la sécurité des personnes en jeu. Quelle serait votre réponse à la Ville?

Mme ÉMILIE ROBERGE:

2860

Les campements, c'est une solution qui a été mise en place vraiment par les personnes concernées, avec les moyens qu'elles ont pour se protéger. Donc, ça évite d'être tout seul, comme je disais, aussi, de s'isoler en cas de surdose, de malaise ou d'agression. Ils ne sont pas

seuls. Après, la Ville ramène souvent les enjeux, les risques, les risques d'incendie, pour justifier le fait que c'est dangereux. Sauf que réalistement, il y a des risques d'incendie aussi dans des maisons et des blocs appartements. Tout le monde est à risque de passer au feu.

2870

Donc, je trouve que ce n'est pas vraiment un argument valable considérant que les gens... justement, de les pousser à s'isoler, les pousser à se cacher pour exister, en plus de brimer leur dignité, ça les met à risque. Et de tout le temps les démanteler, ça complique la vie des intervenants aussi, qui sont les personnes qui les rejoignent et avec qui ils ont créé des liens.

2875

Quand ils démantèlent puis qu'ils jettent les objets, les tentes, les sacs et autres des personnes, ce sont des démarches aussi, avec es cartes d'assurance maladie, par exemple, dedans, ou des papiers ou des objets importants qui sont jetés, puis qui nuisent encore justement à la réhabilitation et à la réinsertion des gens dans leur démarche. Donc tu sais, tout ça contribue à les isoler, en plus de les marginaliser, de les précariser encore plus.

Mme JUDY GOLD:

2880

D'accord. Comme j'ai dit tout à l'heure, je vais répéter. Au mois de janvier, lors des audiences, à la question pourquoi les sites de consommation ne sont pas inclus dans le mandat octroyé à cette commission, la Ville a répondu que ces sites de consommation supervisée appartiennent au réseau de santé pour lesquelles la Ville n'a aucun champ de compétences.

2885

La question posée était : pourquoi la Ville a décidé de ne pas consulter la population sur l'enjeu de la cohabitation aux abords de cette consommation. Et la réponse est la réponse qu'on vient de vous donner. Est-ce que vous avez une recommandation à faire à la Ville à cet égard?

2890

En ce moment, ce n'est pas inclus dans notre mandat.

Mme ÉMILIE ROBERGE:

2895

Oui, en effet. Bien, je pense que les sites de consommation supervisée, et là, je vais parler pour Spectre de rue, parce que c'est lui que je connais, bien sûr, mais on est ciblés, comme je disais, vraiment, par les critiques adressées en lien avec la cohabitation puis les enjeux qui existent dans le quartier en ce moment.

2900

Donc, déjà, je pense qu'on a quand même un gros rôle à jouer vu qu'on accueille aussi des populations qui sont peut-être plus désaffiliées parce qu'en état de consommation possible, donc ça, c'est des enjeux.

2905

Après, ces personnes-là... Je pense que ça fait partie, oui, de la cohabitation, puis de comprendre aussi la pertinence de ces services-là. Parce que nous, tout le monde qu'on reçoit dans notre organisme, dans notre site de consommation supervisée, malgré qu'on ait juste quatre places, c'est quand même toutes des injections qui n'ont pas lieu dans des lieux publics. Puis on s'entend que la consommation en public, c'est un des enjeux qui ressort beaucoup dans les critiques adressées par rapport à ce qui se passe.

2910

Donc, je pense qu'il faut tenir compte de tous les types de population qui occupent les espaces publics, mais aussi toutes les pistes de solutions. Puis l'hébergement, ce n'est pas la seule solution. Les sites de consommation supervisée font partie de la solution pour une meilleure cohabitation.

2915

Mme JUDY GOLD:

Merci.

2920

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez l'impression que pour la santé publique, il y a un désir de freiner l'implantation de sites d'injection supervisée, ou au contraire?

2925 Mme ÉMILIE ROBERGE :

2930

2935

2940

2945

2950

Je ne pense pas qu'il y a un désir de freiner, je pense que ce n'est pas nécessairement simple. Puis là, je ne vais pas m'avancer vraiment les raisons exactes, mais je sais que c'est beaucoup de protocoles, de procédures à mettre en place pour avoir de nouveaux services, par exemple avoir accès à l'inhalation. Nous, on a juste de l'injection, en ce moment, les gens ne peuvent pas inhaler. C'est compliqué. Je pense que ce sont toutes des choses qui pourraient être facilitées pour offrir des services plus rapidement, que ça débloque plus vite, puis faciliter, probablement, aussi, l'acceptation sociale à travers ça.

LA PRÉSIDENTE :

On a entendu parler d'une ressource qui avait une unité mobile qui allait se mettre en place, puis qui disait : « on pense que ça peut atténuer les enjeux de cohabitation ». On se dirige, et c'est connu, notre parcours. Vous êtes sensibilisés à ça, et c'est une bonne idée?

Mme ÉMILIE ROBERGE:

Oui, oui, ce sont des partenaires avec qui on travaille aussi. Si on parle bien de l'Anonyme, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous, vous ne pouvez pas... On a visité vos installations, vous ne pouvez pas agrandir. Pourriez-vous avoir une unité mobile en plus?

Mme ÉMILIE ROBERGE:

Possiblement. Ce n'est pas dans nos projets. Les unités mobiles, ça répond à certains besoins. Nous, on répond à d'autres besoins aussi en ayant une stabilité, mais c'est complémentaire.

LA PRÉSIDENTE :

Et par jour. Vous avez quatre *box* pour recevoir des gens, ça veut dire qu'il y a.... Une journée normale ou bien affluente, là, il y a combien de gens qui vont passer chez vous qui ne s'injecteront pas dehors?

Mme ÉMILIE ROBERGE:

Là, c'est dur à dire, parce qu'on a changé nos heures d'ouverture. On est pendant les mesures hivernales, donc pendant la période hivernale, on est ouverts 12 heures par jour, plutôt que 7 ou 8 avant. Mais, c'est au moins... de mémoire, entre 40 et 60 injections qui se font entre nos murs, et là, probablement plus, vu qu'on est ouverts plus longtemps.

LA PRÉSIDENTE :

Et vous êtes ouverts plus longtemps parce que vous faites un petit peu halte douceur en même temps?

Mme ÉMILIE ROBERGE:

Exactement, ça fait un lieu pour les personnes qui consomment activement, ou en état de consommation, aussi, où ils peuvent consommer à l'intérieur de façon sécuritaire pendant l'hiver.

LA PRÉSIDENTE :

2980

2985

2960

2965

2970

2975

O.K., merci. Denis?

M. DENIS LECLERC:

Oui, merci. Oui, trois minutes. Donc, je reviens un petit peu sur la question des campements parce que comme plusieurs autres intervenants, vous avez souligné... en tout cas,

souhaité l'arrêt ou un moratoire sur les démantèlements. Et beaucoup, ce qu'on entend, c'est... parce qu'on met les gens dehors de dehors, dans le fond, parce qu'il n'y a pas d'alternative et tout ça. Donc, ça, on comprend très, très bien, évidemment, cette logique-là.

2990

Bon, je n'avais pas de mémoire, mais est-ce que j'ai bien compris que vous, vous allez aussi dans un autre sens, dans le sens de dire : même s'il y avait bien des ressources, c'est aussi un droit de choisir ce mode-là? Est-ce que vous pourriez élaborer? Parce que jusqu'à maintenant, on l'a simplement amené, ou principalement amené comme étant... bien, puisqu'il n'y a pas d'alternative, donc, il faut au moins maintenir ça. Là, vous allez un petit peu plus loin, il me semble.

2995

Mme ÉMILIE ROBERGE:

3000

Oui, en fait, je pense que j'étends l'idée d'alternative en ce moment. Effectivement, il manque de place dans les refuges, sauf que les refuges, les ressources qui existent actuellement, ne répondent pas aux besoins de tout le monde. Donc, je pense qu'il faut aller voir plus loin que ça et que l'idée, ce n'est pas juste de créer d'autres refuges d'urgence qui excluent tout un pan de la population qui est en situation d'itinérance à cause de règlements, à cause de comment ça se passe, à cause des conditions, aussi. Les conditions de vie dans les refuges ne sont pas évidentes.

3005

Donc, il y a des gens qui ne se sentent pas en sécurité, des gens qui ne peuvent pas consommer, des gens qui ne peuvent pas être en état de consommation, des couples, des gens avec des animaux, tout ça, sont généralement exclus de ces ressources-là. Donc, déjà, ça ne répond pas à leurs besoins. Même s'il y avait de la place, il y en a qui n'auraient pas accès.

3010

Il y a des gens qui sont barrés de certaines ressources, il y a des gens qui fonctionnent plus ou moins bien dans certains cadres, donc il faut avoir... Quand on parle de différentes façons de répondre aux besoins, c'est ça, c'est avoir différents services, aussi, avec différentes approches, parce que tout ne fonctionne pas pour tout le monde.

M. DENIS LECLERC:

3020

O.K., merci.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

3025

3030

Mme ÉMILIE ROBERGE:

Je rajouterais finalement qu'il y a des gens aussi qui préfèrent, justement, aller rester dans leur campement où ils vont avoir cette autonomie-là et ce sentiment de communauté là, plutôt que d'aller dans des refuges ou des ressources qui peuvent parfois aussi être super infantilisantes pour des personnes qui sont adultes.

M. DENIS LECLERC:

3035

On nous a aussi parlé d'un sentiment, aussi précaire que ça puisse paraître, de chez soi.

Mme ÉMILIE ROBERGE:

Certainement.

3040

M. DENIS LECLERC:

Versus, justement, l'itinérance, de se promener partout là. Un chez-soi, pas très confortable aux yeux de de la plupart des gens, mais pour certains, c'est leur chez-soi.

3045

Mme ÉMILIE ROBERGE:

Tout à fait. Puis c'est plus confortable que d'autres options, en effet.

LA PRÉSIDENTE :

3050

Donc, on peut comprendre l'élément aggravant du traumatisme d'un démantèlement.

Mme ÉMILIE ROBERGE:

3055

Oui, oui, ça précarise les gens, c'est... des événements anodins. C'est ton chez-toi qui est défait et jeté dans une benne à ordure.

LA PRÉSIDENTE :

3060

Merci beaucoup. Très, très clair. Alors, bonne continuation

Mme ÉMILIE ROBERGE:

Merci.

3065

M. DENIS LECLERC:

Merci.

3070 LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous allons dans quelques instants recevoir la personne représentant l'organisme Dans la rue, Marie-Noëlle L'Espérance.

3075

Alors, nous recevons madame Marie-Noëlle L'Espérance, de l'organisme Dans la rue, et vous êtes accompagnée de deux personnes que vous allez nous présenter ou qui vont se présenter elles-mêmes.

Mme MARIE-NOËLLE L'ESPÉRANCE, directrice, Dans la rue :

Bonjour, merci de nous recevoir. Je suis accompagnée de Acid et Jean-Simon. Aujourd'hui, on est là pour vous partager un petit peu notre opinion et certainement un mémoire suivra. On voulait d'abord donner la parole à Acid, qui a beaucoup à dire et qui est évidemment une personne très concernée par la situation.

3085

Et avant toute chose, je ne vais pas prendre beaucoup de temps pour parler de Dans la rue. C'est un organisme qui existe depuis 1988, danslarue.org pour la liste des programmes et services qu'on peut offrir. On répond dans la communauté avec une roulotte, qui est un peu notre emblème qui, l'année dernière, a pu desservir près de 18 000 personnes au sein de notre service.

3090

3095

On a un centre de jour où on a accueilli près de 26 000 personnes l'année dernière. En fait, je devrais dire des visites, hein, des personnes qui peuvent revenir plus d'une fois, certainement. Des services d'hébergement à du logement, logement en communauté, logements sociaux et toutes sortes d'autres services. J'aurais beaucoup à dire sur les présentations qui ont été dites aujourd'hui. Donc, si on en a l'occasion, on en reparlera dans les questions-réponses à la fin.

3100

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci beaucoup.

Mme MARIE-NOËLLE L'ESPÉRANCE :

3105

Acid.

ACID:

3115

Bonjour, comme Marie-Noëlle a dit, mon nom c'est Acid. Je suis ici en tant que personne qui utilise les services de Dans la rue et d'autres organismes de la communauté. En tant que personne transgenre, homosexuelle, handicapée, qui a été itinérant pendant trois ans, puis qui est *addict*, je pense que je suis bien placé pour vous parler aujourd'hui.

3120

C'est grâce aux organismes dans la communauté, spécifiquement dans Centre-Sud, que je me suis sorti de la rue à ce jour. J'ai été trois ans dans la rue, trois ans à utiliser les ressources autant dans le grand Montréal que spécifiquement ici dans Centre-Sud.

3125

Ma position étant que nous sommes des êtres humains et c'est très déshumanisant de parler... que ce soit même une question si la cohabitation devait être possible ou pas avec les personnes en situation de précarité, étant donné que ce sont déjà des personnes qui vivent avec le plus petit peu d'humanité sur cette Terre.

3130

Je ne sais pas si vous savez à quel point c'est dur, à moins 27°, d'essayer de trouver un repas et un toit sur la tête? En ce moment, c'est presque impossible, étant donné que toutes les ressources sont complètes. Ça déborde, peu importe, même les haltes chaleur. Une halte chaleur, ce qui est... Tu sais, c'est le fun, on entend une halte chaleur, on pense à une option. Une halte chaleur, si tu tombes endormi, ils te mettent dehors. Il faut que tu sois assis, il faut que tu sois réveillé, c'est constant.

3135

Pour moi, c'est une question d'accès à ces ressources étant donné que si nous dépassons les ressources par rapport à, comme on veut dire en société, entre guillemets, on perd l'accès à... admettons, plus capable d'aller à l'épicerie, plus capable d'aller à la pharmacie, puis capable d'aller payer quoi que ce soit étant donné qu'on n'a pas accès parce que nos ressources sont si loin.

3140

Si vous placez ma ressource à une heure de route, bus, métro de mon bureau de bienêtre social, mettons, genre, ce n'est pas parce que j'ai la possibilité d'y aller que j'ai nécessairement la capacité d'y aller. Étant donné que les billets d'autobus, ça coûte cher. Les *tickets* de bus, si jamais tu n'es pas capable de le payer, c'est ridiculement, ridiculement cher.

3145

La société ne nous voit pas comme des êtres humains et si nous retirons les personnes en situation d'itinérance de la visibilité publique, pour moi, on va juste les... les personnes itinérantes vont tomber dans l'oubli. C'est déjà si dur de faire valoir nos droits en tant que personne itinérante alors qu'on est dans l'œil du public. Alors que le public ne fait que ça, chialer pour nous et sur nous. On leur offre toutes les solutions possibles et ils vont quand même trouver une façon de chialer.

3150

Mon but aujourd'hui, c'est de vous montrer c'est quoi le résultat d'une personne qui a accès à des ressources. C'est une personne qui aujourd'hui a son propre appartement. Tous, tous mes *bills* sont payés. Tout est à mon nom, puis je n'aurais pas pu faire ça il y a trois ans, parce que je n'avais pas de crédit, parce que je n'avais pas accès à rien, parce que... Même avec les ressources que j'avais, ça m'a pris trois ans avant d'être capable de trouver une ressource qui était capable de m'aider.

3155

3160

Pour moi, la création de ressources est nécessaire, mais la création de ressources qui affectent les gens qui en ont besoin. On n'a pas nécessairement besoin de plus d'hébergement normal ou d'hébergement d'urgence. Un hébergement d'urgence, c'est traumatisant. Moi j'y ai été. Ce sont des agents de sécurité qui circulent tout le long dans votre hébergement pour regarder si tu commets un crime. Puis commettre un crime, ça peut être n'importe quoi, dans leur tête. Ils ont juste besoin d'une raison pour te mettre dehors.

3165

Et pour moi, je trouve que ça serait vraiment, vraiment nécessaire que nous ayons des ressources gérées par la communauté, par des gens qui ont vécu ce que c'était l'itinérance et qui sont capables de définir c'est quoi les besoins d'une personne itinérante en 2025.

3170

J'en aurais plus à dire, mais je vais laisser la parole à J-S, parce que sinon, je pense que je vais prendre le 10 minutes.

LA PRÉSIDENTE :

3175

En tout cas, vous êtes très convaincant et en plus, vous avez le sens de l'humour. Ce n'est pas rien. Alors, Jean-Simon?

M. JEAN-SIMON ARÈS, intervenant, Dans la rue :

3180

Oui, merci, Acid. Moi c'est Jean-Simon Arès, je suis intervenant, en fait, en première ligne, au centre de jour de Dans la rue. Puis je pense qu'Acid a bien démontré le pouvoir qu'un organisme communautaire peut avoir dans la vie d'une personne.

3185

Puis effectivement, je trouve ça très choquant que la remise en question de ceux-ci soit exposée à la place publique d'une telle façon. Sincèrement, je trouve que c'est un manque d'empathie puis un grand manque d'amour que de vouloir retirer, ou du moins, remettre en question l'utilité de ces endroits-là pour des personnes qui, si on retire ça, se retrouvent avec absolument rien.

3190

Je pense que ce n'est pas du tout une solution viable, ni à court ni à moyen ni à long terme, du sens que, si on retire des ressources qui sont déjà précaires pour des gens qui en ont extrêmement besoin, le problème ne va que s'aggraver, puis il va se répandre encore plus dans la cour des gens qui sont déjà irrités alors qu'il y a déjà des ressources qui existent. Pour moi, c'est quelque chose qui est un non-sens.

3195

Puis je crois que la Ville devrait plus aller dans le sens de, justement, offrir des services qui sont diversifiés, agrandis, répandus. En fait, l'objectif, c'est d'unifier les gens, pas de les diviser, je pense. Puis, présentement, on est déjà dans une société qui ne vise qu'à diviser. Si on peut avoir un peu d'unicité et de compassion les uns envers les autres, je pense qu'on serait dans une solution pas mal plus tangible et efficace, selon moi.

Mme MARIE-NOËLLE L'ESPÉRANCE:

3205

Je vais revenir sur les trois principes qu'on peut lire dans le document associé à la consultation sur votre site Web, qui est préparé par la Ville, donc. L'équité sociale et territoriale, ça a déjà été abordé. Je vais me permettre de répéter un petit peu le même message. D'abord, les ressources sont mises sur pied par des groupes de personnes qui y croient. Le principe de l'action communautaire autonome, des gens qui s'y investissent, donc, des personnes qui vont se mobiliser comme bénévoles, des personnes qui peuvent y travailler, des personnes de la communauté très concernées par leur situation.

3215

3210

Les ressources sont donc là où il y a des besoins. Quand on va souligner un trop grand achalandage d'une ressource, je sais que, par exemple, du côté du centre de jour chez Pops, il y en a des *line-up*. Je m'en excuse. On aimerait ça pouvoir servir plus vite, avoir plus de place. Malheureusement, on n'est pas capables.

3220

Quand on voit des ressources comme Benoît-Labre, on se dit, ah, mon Dieu, il y a trop de gens qui y vont, c'est parce que ça veut dire qu'ils manquent de ressources. Point. Rien d'autre. Il faut en ouvrir davantage. On reparlera peut-être des démarches administratives que ça prend.

3225

La ressource répond à des besoins. Et quand Acid parlait d'un déplacement d'une heure, au minimum, avec du bus et métro pour se rendre, ça fait qu'une ressource délocalisée ne va pas nécessairement répondre aux besoins de tout le monde.

3230

Je crois à l'équité territoriale dans le sens que c'est correct d'en ouvrir plusieurs à plusieurs endroits. Il y a des gens en difficulté partout à Montréal et plus qu'à Montréal, bien entendu?

Et je voulais juste faire un petit comparatif, une petite image. On parle souvent de certains quartiers, que ce sont des déserts alimentaires, hein? On se dit, mon Dieu, ces gens-là n'ont pas accès à une nourriture de qualité abordable, et on ne leur dit pas, bien, faites d'autobus

pour aller au Costco. On va chercher à ouvrir une ressource dans leur quartier pour rendre accessible.

3240

Quand on parle de l'inclusion des personnes, il y a déjà beaucoup d'espaces et tant mieux si on veut en créer d'autres. Ça serait peut-être pertinent de les écouter, ça serait pertinent d'entendre ce que les personnes vont avoir à dire et de se dire, bien, comment est-ce qu'on pourrait y répondre? De les considérer. Et là, à ce moment-là, il faudrait aussi avoir un message un peu plus authentique.

3245

Par exemple, si je vous écoute, parce que je crois à ce que vous avez à me partager, bien il faut prévoir, de l'autre côté, agir sur le mobilier hostile par rapport aux gens en situation d'itinérance ou des règlements comme la fermeture de parcs, par exemple, ou des *tickets* d'incivilité.

3250

Quand on parle de collaboration entre toutes les parties prenantes, il y a déjà une belle collaboration. Nous sommes membres, par exemple, du RAPSIM, qui est plus de 100 organismes. Vous les avez entendus hier. Il y a des comités. Encore une fois, peut-être en termes d'imputabilité et de cohérence, ça serait pertinent pour améliorer la collaboration.

3255

Je sais que mon temps achève. Ce qu'on demande : davantage de gouvernance et d'imputabilité, certainement. Et également du respect des personnes en situation d'itinérance. Ce sont quand même des êtres humains. Ça peut être irritant, ça peut être déplaisant, ça peut être confrontant de croiser des gens en situation d'itinérance, mais ça demeure des êtres humains avec des droits. On pourrait regarder sous l'angle des droits de la personne. Également, un peu de valorisation des groupes communautaires.

3260

Si vous me permettez comme mot de la fin. Pendant qu'on est ici aujourd'hui, puis pendant qu'il y a toute cette démarche-là, il y a des groupes qui sont présents. Qu'il fasse froid, qu'il neige, qu'il pleuve, pendant qu'il y a des gens qui sont dehors, des gens qui meurent, il y a des équipes, aussi, d'intervention, qui sont là. Moi je suis extrêmement touchée d'avoir des personnes comme J-S qui sont là tous les jours, le matin.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

3270 **ACID**:

3275

3280

3285

3290

J'aimerais ça faire une mention spéciale à la Ville. Étant donné que nous sommes dans le public et on a des gens qui meurent chaque jour, des situations de froid, qu'est-ce que vous pensez qui va se passer si on ferme les ressources? Combien de gens, vous pensez, qu'on va avoir à voir le matin, qui vont être morts, parce qu'ils n'auront pas eu un toit sur la tête? Combien de gens qu'on va arrêter de voir du jour au lendemain parce que, justement, ils ont disparu dans la société? Pourquoi? Parce que probablement qu'ils ont essayé de se rendre à une ressource à trois heures d'ici, puis qu'ils sont morts entre-temps.

Moi, c'est ça le message que j'ai envie de passer à la Ville, parce que moi, j'en perds du monde toutes les années, puis j'en perds plusieurs par année. Puis je suis vraiment tanné de perdre mes estie d'amis parce que la Ville n'est pas capable de voir qu'on a une valeur en tant qu'être humain. Puis on a une valeur en tant qu'être humain vivant sur cette Terre.

LA PRÉSIDENTE :

Merci énormément. Oui, vous avez débordé, mais ça nous fait plaisir. Oui, nous avons des questions. Judy, vas-y.

Mme JUDY GOLD:

Oui, mais c'est plutôt un commentaire. Nous autres, on pose beaucoup de questions, évidemment. Depuis qu'on a commencé, ça fait quelques mois qu'on se penche le sujet. On vous consulte pour trouver les réponses, comme vous savez. Une question qu'on se pose au sujet de tout ce qu'on étudie en ce moment : est-ce que c'est la visibilité de l'itinérance plutôt que l'itinérance comme telle qui est l'enjeu majeur?

Et je continue, et je m'adresse à Acid. Vous avez dit quelque chose qui m'a beaucoup touchée. Vous avez dit que si on leur enlève la visibilité, on va les oublier. C'est la première fois depuis des mois intenses que j'entends ce commentaire qui m'a beaucoup touchée, et ce que je veux dire, ça va vraiment nourrir nos réflexions. Et c'est ça que je voulais vous dire.

ACID:

3305

J'apprécie. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3310

Absolument. C'était plus... juste une appréciation? Oui, d'accord. Moi, j'aurai envie, après Denis, de vous entendre sur la gouvernance et l'imputabilité, madame L'Espérance. Denis, c'est à toi.

M. DENIS LECLERC:

3315

Oui, on n'avait pas de mémoire donc, évidemment, on l'a fait à chaud et j'avais justement cet élément-là, puis je veux, moi aussi, le souligner, là, si on nous retire de la rue... Puis il y a toute une réflexion sur l'utilité des ressources, mais, ce que ça m'apporte, puis je le partage, puis après, j'aurai une autre question.

3320

Mais ce que ça m'apporte, c'est que c'est important qu'il y ait des ressources, mais les ressources ne sont pas là pour, justement, tasser ce qu'on ne veut pas voir. Elles sont là pour intervenir auprès des gens qui vont continuer à exister.

3325

Ça fait un petit peu penser à l'itinérance visible et l'itinérance cachée, mais ceux qui sont dans l'itinérance cachée, souvent des femmes, elles vivent des drames auxquels il faut répondre quand même.

Je vais maintenant aller un petit peu dans une autre direction, parce que j'ai entendu beaucoup la préoccupation légitime que vous pouvez avoir, notamment Jean-Simon, de dire, il ne faut pas fermer les ressources. Puis vous semblez... puis je ne remets pas ça en question, votre perception... voir un petit peu, dans le mandat, quasiment une intention de trouver des justifications pour fermer les ressources.

3335

Mais si on le prend autrement, puis je vous dis que moi, j'essaie, comme commissaire de le prendre autrement, c'est-à-dire, il est important d'avoir des ressources, mais certaines, soit dans leur continuité, puis j'ai un peu posé la même question plus tôt, soit dans leur continuité ou soit dans leur implantation, bien, vivent des problèmes, des problèmes avec l'environnement, le voisinage, avec les médias et tout ça.

3340

Qu'est-ce qu'on doit faire, justement, quand il y a une pertinence d'ouvrir une ressource, puis qu'on veut le faire, mais qu'il y a ces blocages-là, ou en tout cas, on veut éviter ces blocages-là. Donc, quels sont les moyens pour essayer de contourner cela? Alors je ne sais pas trop, je vous laisse...

3345

ACID:

Bien, moi, je vais répondre à votre première question. Pourquoi on a l'impression qu'on essaie de trouver des raisons pour fermer des ressources, c'est que ça se passe. Ils essaient 100 % des ressources.

3350

Je vous ai parlé au début que moi, je suis un travailleur du sexe. Je ne sais pas si vous avez vu, récemment, le drame qui s'est passé par rapport à la ressource le Piamp, qui est une ressource pour les travailleurs du sexe de 12 à 24 ans. La raison pour laquelle on inclut les mineurs là-dedans, c'est qu'il va toujours avoir des mineurs qui font du travail du sexe. Le but, c'est de leur offrir le support nécessaire pour qu'ils aient à en faire le moins possible.

Et récemment, le gouvernement a essayé de fermer cette ressource, qui est une ressource essentielle, qui était la première ressource qui m'a aidé à sortir de la rue. Donc, c'est pour ça que ça se passe.

3360

Pour contourner... On sait que, pas nécessairement, les gens essaient de fermer des ressources, mais c'est important de désensibiliser le public face à l'image de pourquoi ces gens-là ont besoin de ces ressources-là? Parce que les gens, souvent, ne vont pas comprendre pourquoi quelqu'un va choisir de faire de la drogue. Mais pour moi, ce qui est important, c'est de comprendre que cette personne a besoin de faire la drogue parce que ça fait 20 ans, généralement, qu'ils sont dans la rue, puis que la drogue, c'est ce qui les a gardés vivants.

3365

Puis le public, il ne comprend pas. Puis pour moi, c'est un sujet tabou. De ce que je vois, le public le considère comme un sujet tabou. Et juste en parlant, et en expliquant, et en désensibilisant, par rapport à la situation, je pense que le public pourrait 100 %... peut-être pas 100 %, là, mais minimalement être capable de mieux comprendre et de mieux intégrer les ressources dans la société dans laquelle on vit aujourd'hui.

3370

Mme MARIE-NOËLLE L'ESPÉRANCE :

3375

Alors, et je viens ajouter, en fait, je pense que ce n'est pas tant dans le mandat qu'à partir aussi des situations qui ont mené à l'établissement de cette consultation-là. Donc, lorsqu'on dit, on va chercher un autre site pour une ressource, on va... ressource qui s'est établie dans un site où toutes les instances ont collaboré pour le trouver, ce site, à la base, mais après, on va quand même avoir peur, un petit peu, de se mouiller publiquement, donc on va garrocher la ressource devant les roues de l'autobus.

3380

Et ça m'amène à vous parler un petit peu d'imputabilité. Donc, même si on multiplie les comités, les espaces, les groupes de travail... Je participe moi-même à toutes sortes d'instances. Si on n'a pas une imputabilité par rapport à ce qui est dit, par rapport aux décisions qu'on y prend, on ne va pas arriver, parce que par la suite, c'est, un petit peu, se dissocier.

L'imputabilité, c'est aussi prendre en compte collectivement de ce que ça prend pour, oui, ouvrir peut-être une ressource, mais également pour l'opérer, avec les imprévus budgétaires que ça peut représenter, avec d'autres enjeux que, même si on avait pris tout le temps qu'il fallait pour la réfléchir, bien, il y a toujours des imprévus.

3395

C'est également une question de gouvernance, parce que très souvent on va nous dire, bien, ce n'est pas notre mandat, ce ne sont pas nos compétences, hein? Donc, on le sait, oui, il y a trois paliers de gouvernement, trois paliers de compétences. Mais concrètement, quand on parle de droits humains, ce sont des personnes à part entière, et on doit y aller avec une approche globale, une vue qui prend en compte toutes les sphères de ces personnes-là.

3400

Peu importe c'est la compétence de qui. Travaillons ensemble. Si on peut améliorer la gouvernance et simplifier, par exemple, dans notre vision, pour agir, ce qui ferait en sorte qu'on pourrait avoir du financement à la mission, on pourrait éviter d'avoir des projets de deux ans et quelques pour opérer, agir, sur la sortie des campements par exemple. Et on pourrait avoir des projets ambitieux, des projets qui prennent peut-être toute l'intelligence collective au service d'améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables ou les plus désaffiliées.

3405

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je comprends que les subventions à la mission sont ou à chaque année ou à chaque deux ans?

3410

Mme MARIE-NOËLLE L'ESPÉRANCE:

Non, en fait... Oui, il faut faire chaque année des demandes, des redditions de comptes pour la mission, certainement. Ce sont plutôt des projets spécifiques...

LA PRÉSIDENTE :

3420

Oui, ça, je comprends, mais ce dont vous nous parlez maintenant, pour avoir des projets ambitieux qui auraient une vision à long terme, ça prendrait un soutien à la mission sur plusieurs années d'avance.

3425 Mme MARIE-NOËLLE L'ESPÉRANCE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3430

Je voulais vérifier à quel rythme vous êtes obligés de...

Mme MARIE-NOËLLE L'ESPÉRANCE :

3435

Ah, oui, bien, chaque année on fait des redditions de comptes, on demande, puis même, j'avais envie de répondre à Marie-Andrée tantôt, je ne sais pas si elle écoute encore, parce qu'on ne met même pas dans nos demandes PSOC tous les... je pense, par exemple, juste la question de taux horaire, de ce qu'on est capable de payer versus ce que vaut le travail du *day to day* des personnes.

3440

LA PRÉSIDENTE :

Absolument.

3445 Mme MARIE-NOËLLE L'ESPÉRANCE :

Malheureusement, je ne t'ai pas entendu, J-S, parler de tout ce que tu fais, ça aurait été le fun parce qu'il y a énormément d'améliorations possibles qu'on pourrait faire dans le milieu.

LA PRÉSIDENTE : 3450 De toute façon, quand elle en parlait tout à l'heure, notre invitée, le 160 millions... **Mme MARIE-NOËLLE L'ESPÉRANCE:** 3455 Au minimum. LA PRÉSIDENTE : 3460 ... j'étais sûre qu'il était sous-estimé. **Mme MARIE-NOËLLE L'ESPÉRANCE:** Clairement. 3465 LA PRÉSIDENTE : Oui, vous voulez le mot de la fin? On a débordé. Allez-y, je crois que vous... ACID: 3470 Oh, je n'ai absolument rien, actually, juste... je ne sais pas comment tenir un micro quand je ne parle pas dedans. LA PRÉSIDENTE : 3475 Alors merci beaucoup de votre passage devant nous. 3480

ACID:

Merci.

3485 M. JEAN-SIMON ARÈS:

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

3490

3495

Et bonne continuation. Ne lâchez pas. Vous avez bien raison de faire ce que vous faites. Merci.

Alors, nous reprenons nos travaux avec madame Priscilla Ananian de l'Université du Québec à Montréal. Bonjour, madame.

Mme PRISCILLA ANANIAN, vice-rectrice associée, Université du Québec à Montréal :

Bonjour, madame Émond.

3500

LA PRÉSIDENTE :

Alors je vais vous laisser vous présenter dans vos fonctions et nous livrer votre témoignage.

3505

Mme PRISCILLA ANANIAN:

Parfait. Donc, bonjour, madame la présidente, bonjour, madame et monsieur les commissaires, je suis Priscilla Ananian, je suis vice-rectrice associée à la relance du Quartier latin à l'UQAM, l'Université du Québec à Montréal. Je suis accompagnée de Nathalie Benoît, qui est la directrice de la promotion institutionnelle de l'Université et vous allez voir que la question

qui est traitée aujourd'hui, en fait vraiment, est au cœur du mandat que j'ai en ce moment à l'Université, qui est un mandat unique.

3515

Pour vous situer un petit peu, donc, l'UQAM, elle est ancrée dans la ville et l'identité montréalaise, hein? Ça fait 55 ans qu'on est établis dans le Quartier latin et plus récemment dans le quartier des spectacles. C'est près de 40 000 personnes qui fréquentent les campus, donc la communauté étudiante et le personnel. Nous avons le campus central qui se trouve au niveau du Quartier latin et nous avons également le complexe des sciences Pierre-Dansereau qui se trouve dans le quartier des spectacles. Donc, vous conviendrez que ce sont deux quartiers centraux, donc, essentiels pour la métropole, et où les enjeux reliés à l'itinérance sont très présents et nous interpellent évidemment directement.

Donc, l'UQAM souhaitait participer à cette consultation avec une double perspective.

D'une part, c'est une université avant-gardiste qui souhaite contribuer, à travers sa mission première de formation, de recherche et de création, aux enjeux de l'itinérance et tous les enjeux connexes, mais aussi d'un établissement qui est localisé au centre-ville, dans deux quartiers centraux et qui est un établissement engagé et ancré dans le centre-ville, qui veut s'impliquer activement dans la résolution des enjeux qui sont présents dans le quartier, mais qui sont

3520

3525

3530

certaines approches.

3535

Donc, j'irai avec quatre recommandations qui sont dans le mémoire que nous avons déposé. Donc, la première recommandation, c'est de considérer les universités comme des parties prenantes incontournables dans la réflexion et l'action en lien avec les enjeux d'itinérance et sociaux connexes.

également des enjeux qui ont une portée québécoise, tout en expérimentant et en testant

Je dois vous dire que dans le droit fil de sa mission première de formation, de recherche et de création, l'UQAM est engagée historiquement envers les enjeux reliés à l'itinérance et la pratique de recherche est tout à fait ancrée, aussi, dans le temps, tout comme la question de la participation citoyenne dans la réalisation de la mission.

J'aimerais pouvoir vous donner quelques exemples de cet engagement qui date d'il y a fort longtemps. Premier engagement, donc, dès 1994, l'UQAM a mis sur pied une coalition majeure autour de collectifs de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, réunissant des chercheuses et des chercheurs, et des parties prenantes du milieu. Donc, ça fait déjà plus de 20 ans.

3550

Le service aux collectivités de l'UQAM, donc, ce qu'on appelle le SAC... La seule université au Canada à disposer d'un service aux collectivités, c'est l'UQAM, et il existe depuis 45 ans dans cette posture engagée pour la transformation économique et sociale de la société.

3555

C'est quoi le service aux collectivités? C'est vraiment une approche de recherche collaborative sur une perspective citoyenne et communautaire qui va faire en sorte de mailler des expertises scientifiques avec des organismes du milieu qui ne pourraient pas autrement se financer de la recherche et du développement.

3560

Nous travaillons de concert avec des organismes communautaires impliqués en itinérance, notamment deux fédérés par la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, qui œuvre entre autres, sur le territoire du Quartier latin et le territoire du quartier des spectacles.

3565

Plus récemment, donc, par le mandat que j'occupe, la création d'un poste de vice-rectrice associée à la relance du Quartier latin renforce cet engagement de l'Université à contribuer de façon très active au développement urbain, mais aussi à l'autonomisation des personnes et à la mobilisation des membres de sa collectivité.

3570

L'UQAM agit concrètement avec la mise en place, à l'hiver 2024, d'un projet pilote, une halte chaleur dans l'un de ses pavillons, en collaboration avec la société de développement social. En bref, cette halte offre un répit à des personnes en situation de vulnérabilité, dont celles en situation d'itinérance, lors des conditions météorologiques extrêmes. Et comme vous le savez, donc, on a eu plusieurs nuits de ce type dans les derniers mois, dès le début de l'année, et donc, ça se passe durant les heures de fermeture de l'UQAM, donc, mutualisant des espaces pour la communauté.

De plus, l'UQAM a récemment annoncé la création d'une faculté des sciences de la santé axée sur la prévention, le développement de services de première ligne et les déterminants sociaux du bien-être. Donc, cette vision s'inscrit dans une approche de santé globale et de prévention. Donc, j'y reviendrai, sur la question de la prévention qui est, à notre avis, importante d'être considérée, au-delà de la gestion de la crise de l'itinérance qui est évidemment majeure.

3580

Donc, l'UQAM invite la Ville de Montréal à inclure et à soutenir les universités comme partenaire à deux niveaux. D'abord, en faisant appel à leur expertise de recherche et en appuyant des partenariats et des projets de recherche structurants en lien avec l'itinérance.

3585

D'ailleurs, je partage avec la commission le fait que nous sommes en ce moment même en train de développer un projet sur la cohabitation sociale dans le Quartier latin, avec l'appui de la Ville de Montréal, dans le cadre de la Stratégie centre-ville, pour mailler, justement, les expertises scientifiques et les connaissances terrain.

3590

Deuxièmement, en encourageant la mise en place d'actions de proximité par les universités à titre de parties prenantes clés dans leur communauté.

3595

Je passerai maintenant à la deuxième recommandation : s'engager à l'égard d'une définition élargie de la cohabitation sociale dans l'élaboration de chacune des pistes d'action et assurer une cohérence urbanistique propice à l'inclusion sociale.

3600

L'enjeu de la cohabitation sociale au cœur de cette consultation publique doit être compris dans une approche affirmée de réciprocité et de vivre ensemble. On salue tout de même la définition qui est donnée, et on ajouterait, en fait, des recommandations dans le sens de mettre en place des campagnes et des initiatives de sensibilisation pour éviter la stigmatisation des personnes en situation d'itinérance, de même que des activités de médiation sociale afin de réunir des personnes en situation d'itinérance et d'autres qui ne le sont pas dans un contexte positif. Parce que nous croyons, même au niveau du campus et de la recherche, qu'il ne suffit

pas de juste s'attarder sur les personnes qui sont en situation d'itinérance, mais plutôt de documenter les interactions et les conditions d'une cohabitation réussie.

Deuxième point, accroître les services de base dans l'espace aux personnes en situation

3610

d'itinérance. On pense ici particulièrement à l'eau potable et aux toilettes. Les toilettes sont un véritable enjeu, notamment pour nous, dans la gestion quotidienne du campus, et peuvent avoir un impact sur la gestion de la cohabitation, entre autres, avec les commerces et les institutions, dont l'UQAM.

3615

Donc le partage de la responsabilité de l'accès aux toilettes de façon plurielle, est quelque chose, en fait, qu'on aimerait recommander à la Ville de Montréal, et d'après les échanges que j'ai eus récemment avec l'arrondissement, il me semble que c'est quelque chose qui est déjà en réflexion.

Favoriser et soutenir le partage de bonnes pratiques entre les établissements, dont les

3620

3625

3630

universités du centre-ville. Un exemple éloquent est celui des actions tripartites réalisées par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, la Société de développement social et l'École de travail social de l'UQAM, grâce auxquels en six mois à peine, des interventions psychosociales avec des personnes en situation d'itinérance ont amélioré la cohabitation à l'intérieur même de l'espace de la Grande bibliothèque. Donc ça, c'est quelque chose que l'Université peut apporter, à la fois l'expertise scientifique, mais aussi documenter les expériences qui vont avoir lieu sur le terrain de façon à ce qu'elles soient répliquées de façon optimale dans d'autres contextes.

La Ville de Montréal pourrait aussi intensifier la conception de projets dans une optique d'aménagement inclusif. On pense notamment à des enjeux liés à l'éclairage qui renforce le sentiment de sécurité pour toutes les personnes, y compris les personnes en situation d'itinérance.

Enfin, on aimerait souligner les efforts à faire d'entretien et de propreté de l'espace public qui doivent contribuer de manière significative à la cohabitation sociale. Le sentiment d'appartenance à un quartier pour tous passe par un environnement propre et entretenu.

3640

Dans ce sens, l'UQAM tient à souligner des initiatives comme la Brigade des alliés du Village qui sont nos voisins immédiats, donc, la SDC du Village, qui est déployée par la Société de développement commercial du Village et qui combine une mission d'embellissement et d'entretien de l'espace public avec un parcours de réinsertion sociale en partenariat avec la Maison du Père.

3645

Il me semble qu'une brigade similaire existe également pour la SDC Montréal centreville. Donc, ce sont des initiatives porteuses qui ont fait leurs preuves et qui mériteraient d'être amplifiées, notamment au niveau du Quartier latin, mais même au-delà.

3650

Je passe à la troisième recommandation : renforcer la prévention et l'accompagnement des personnes en situation d'itinérance de même que la promotion de la santé. Donc, il est important de renforcer les actions de prévention de l'itinérance et d'agir avec une perspective orientée vers l'accompagnement des personnes en situation d'itinérance dans une approche élargie, au-delà de la notion de sécurité.

3655

Plusieurs travaux, d'ailleurs, documentent l'importance de changer de paradigme quant à la conception de l'itinérance, en passant d'une logique centrée essentiellement sur la sécurité et l'urgence à une logique sur la prévention du phénomène et des horizons plus à long terme.

3660

En ce sens, on recommande de pérenniser le soutien des activités de prévention et d'intervention conjointes, par exemple, comme celle implantée par le Service de la prévention et de la sécurité de l'UQAM, qui a mis en place des binômes comprenant des agentes et des agents de sécurité et des personnes intervenantes de la Société de développement social au sein même de l'Université.

Ce projet permet à la fois de mieux outiller le personnel pour répondre aux situations en lien avec les enjeux d'itinérance, mais aussi de prévenir certains incidents. Par contre, il faudrait un budget récurrent pour en optimiser les retombées, et là, ça demeure un enjeu pour continuer, je dirais, poursuivre, pérenniser des projets pilotes qui sont porteurs.

3670

Enfin, développer un projet pilote de formation des agents et des agents de sécurité, des personnes intervenantes sociales et des étudiants. Donc, de rajouter la population étudiante dans ce type de projet pilote, ce qu'on souhaite faire notamment pour la halte chaleur, en vue de bonifier les interventions auprès des personnes en situation d'itinérance, de concert avec évidemment l'UQAM, mais avec les universités situées au centre-ville.

3675

Alors je passe à la dernière recommandation qui est d'encourager une approche apprenante favorisant les collaborations et les apprentissages intégrés. L'UQAM juge essentielle l'approche collaborative et intersectorielle soulignée dans le document de la Ville de Montréal pour répondre aux enjeux de cohabitation sociale.

3680

D'ailleurs, l'UQAM a fait de sa priorité stratégique le développement d'une culture apprenante et inclusive dans la collectivité et vise à contribuer à faire du Quartier latin un véritable quartier apprenant.

3685

Pour ce faire, l'UQAM souhaite poursuivre et amplifier la recherche-action et le maillage des connaissances dans le quartier en mettant l'accent sur la valorisation des savoirs expérientiels des personnes vulnérabilisées et en situation d'itinérance.

3690

L'UQAM entend donc renforcer son apport et demeure disponible, évidemment, pour échanger avec toutes les parties prenantes, dont la Direction régionale de santé publique et le milieu communautaire, grâce au partage des bonnes pratiques et ce que la documentation de ces expériences peut avoir comme effet bénéfique pour la prise de décisions.

Plus largement, l'Université suggère une réflexion sur les modèles de gouvernance afin de renforcer le transfert de connaissances et le développement de solutions adaptées au regard de nombreux défis en lien avec l'itinérance.

3695

Il importe de faire valoir les succès et les bonnes pratiques, notamment dans l'évaluation et l'implantation de nouvelles ressources dans le quartier. Je pense que ça fait pendant le tour de ce qu'on voulait partager avec la commission.

3700

LA PRÉSIDENTE :

Oui, à grande vitesse, à grande vitesse, mais nous avons été tout ouïe. Alors, merci de cette présentation. Nous avions lu votre mémoire déjà, alors je vais laisser mes collègues commencer la ronde des questions. Vas-y, Denis.

3705

M. DENIS LECLERC:

3710

Bonjour. Je vous remercie. Il y a des éléments bien intéressants dans ce que vous soulignez en termes d'implication d'un organisme, d'une organisation, quand même d'envergure. Évidemment, on peut voir plusieurs justifications avec le rôle d'une université, entre autres, tout ce qui est l'implication pour mieux comprendre, mieux connaître et faciliter, encourager l'implication de vos professeurs, chercheurs, étudiants et autres.

3715

Donc, c'est une approche un peu, je dirais, gagnant-gagnant, dans ce sens-là. Mais vous allez aussi plus loin dans une implication en tant que, comme je le disais, organisme implanté dans le Quartier latin, dans un quartier. Et vous souhaitez que ça puisse également peut-être donner des modèles qui pourraient être répliqués, entre autres, avec les autres universités.

3720

Mais est-ce que ça pourrait également, selon vous, être des échanges entre grandes organisations, que ce soit du milieu financier, du milieu des affaires, des milieux de toutes sortes, là, mais vous voyez... Il y a des grandes universités à Montréal, mais il y a aussi des grandes entreprises qui s'impliquent, qui, des fois, ont des lieux d'accueil. Je peux penser, supposons, à

Desjardins qui a quand même aussi des lieux d'accueil par le fait même avec les commerces, mais vous voyez un peu, là... Jusqu'à quel point cette approche-là peut être encouragée au niveau d'autres grandes organisations à Montréal?

Mme PRISCILLA ANANIAN:

3730

Tout à fait. Merci pour votre question. Effectivement, l'idée de la démarche d'un quartier apprenant, c'est vraiment basé sur ça, c'est de se dire qu'on bâtit un écosystème d'acteurs, pas juste des acteurs de notre milieu, dont les institutions de type université ou cégep, mais de se dire qu'on est dans un environnement où on est plusieurs institutions et on partage les expérimentations qu'on fait, les bonnes pratiques, mais aussi les choses qui ne marchent pas. Je pense que dans toute dynamique d'apprentissage, c'est aussi de partager éventuellement les écueils.

3735

Et donc ça, l'idée, c'est vraiment de commencer par notre activité autour de notre campus. Mais l'idée d'un quartier apprenant ferait écho, je dirais... Évidemment, la consultation porte sur Montréal, mais pourquoi ne pas penser aussi à tous les enjeux qui touchent l'itinérance à Rimouski, à Shawinigan ou ailleurs, et qui sont des villes moyennes, mais qui ont aussi des enjeux de cohabitation? Donc, effectivement, la portée elle est plus large, mais on commence par le Quartier latin, en fait.

3740

LA PRÉSIDENTE :

3745

Vous parlez dans votre mémoire d'activités de sensibilisation qui sont super importantes et tout ça. Je me demandais, à la lecture, et je fais un peu le pont avec ce que Denis Leclerc vient de dire. Est-ce que l'UQAM pourrait se servir de sa notoriété et de son expertise avec ses groupes de recherche depuis des décennies autour de l'itinérance pour sensibiliser d'autres grands acteurs, financiers ou autres, aux enjeux de la crise humanitaire qui est celle que nous traversons?

Mme PRISCILLA ANANIAN:

3755

Tout à fait. Je pense qu'on a à la fois une mission de vulgarisation, de sensibilisation, de faire connaître l'histoire. Je vous donne un exemple concret. La place Émilie-Gamelin par exemple, il y a des enjeux d'itinérance très marqués sur cette place.

3760

Par contre, il faut comprendre, grâce aux historiens qui travaillent là-dessus, qu'il y a 200 ans, les enjeux de cohabitation étaient déjà là. Pourquoi? Parce que c'était, avant d'être une place, avant que le métro soit construit, c'était un tissu très serré d'habitations, d'institutions caritatives.

3765

Et donc, je pense qu'il y a différentes manières de sensibiliser, à la fois par des recherches, qui sont très pointues, qui sont liées directement à l'itinérance, mais aussi, ne pas oublier toutes les recherches connexes, donc, justement, l'histoire, le patrimoine, la médiation sociale et culturelle qui font qu'on pourra à la fois mieux comprendre le phénomène, mais aussi mieux agir sur ce phénomène également.

3770

Je ne sais pas Nathalie, si tu voulais compléter?

Mme NATHALIE BENOIT:

3775

Oui, pardon.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

3780

Mme NATHALIE BENOIT:

Excusez-moi, madame la présidente. Mais peut-être simple ajouter que vous avez parlé d'un rôle de communication et je pense qu'effectivement, l'Université, c'est plus de 35 000

étudiants, on a des réseaux de communication autant à l'interne qu'à l'externe, des plateformes de médias sociaux qu'on pourrait mettre à contribution dans une campagne de sensibilisation.

3790

On est bien au fait, comme plusieurs autres établissements, on est ancrés dans le métro de Montréal, donc notre communauté côtoie chaque jour, particulièrement en ces temps très, très froids, des personnes en situation d'itinérance, donc avec des spécialistes, on serait tout à fait enclins à contribuer à des campagnes de cette sorte, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3795

Et même auprès de vos 40 000 membres du personnel et étudiants, une campagne de sensibilisation sur vos voisins immédiats.

Mme NATHALIE BENOIT:

3800

Absolument. Tout à fait.

Mme JUDY GOLD:

3805

Au sujet de votre recommandation numéro 2, pouvez-vous élaborer un peu plus sur votre compréhension, votre perception du concept de la cohabitation sociale? Vous en parlez un peu dans le texte, mais j'aimerais vous entendre en parler un peu plus.

Mme PRISCILLA ANANIAN:

3810

C'est sûr que je ne suis pas une experte en cohabitation, on a été vraiment très contents d'avoir des experts à l'UQAM en cohabitation avec qui on a pu discuter, mais je pense que la question, d'abord, c'est d'avoir une compréhension commune de la cohabitation.

3815

Et c'est peut-être là où il y a un point d'achoppement, c'est qu'on peut donner des définitions dans des documents, mais tant et aussi longtemps que les communautés au pluriel

je dirais, hein, donc chaque milieu est un milieu spécifique, donc on ne peut pas non plus répliquer les formules, mais de se dire que le travail, justement, qu'on est en train de faire, et que plein d'acteurs font, en fait de mettre en relation des organismes communautaires avec des grandes institutions, avec, éventuellement, des personnes en situation de vulnérabilité qui viennent exprimer aussi leur parcours et leur ressenti par rapport à comment les intuitions les accueillent...

3825

Donc, tout ça, c'est très important pour être capable de définir de façon commune la cohabitation. Donc, je pense que c'est une partie de la réponse. Et la deuxième partie de la réponse, c'est ce que madame Benoît a exprimé, c'est qu'il y a aussi une, une question de sensibilisation et de véhiculer aussi d'autres aspects de la cohabitation, comme ça a été fait pour l'OCPM avec la pièce de théâtre que vous avez proposée ou la BD.

3830

Ce sont quand même des éléments de médiation sociale et culturelle qui peuvent être extrêmement puissants et qui ne sont pas forcément *cannés* dans une... je dirais, une définition dans un document, que ce soit dans une politique ou dans un document de plan stratégique ou plan d'action.

LA PRÉSIDENTE :

3835

3840

J'aurais... Il reste une minute et demie. J'ai une question qui me taraude : qu'est-ce que vous pensez de la création d'un observatoire de l'itinérance, indépendant de la Ville, indépendant du gouvernement du Québec, pour suivre les avancées et les projets porteurs, mettre des données à jour? On a l'impression qu'il y a tellement de choses diffuses quand nous, nous essayons de comprendre l'écosystème de l'itinérance. Si on avait un organisme porteur dans la durée, est-ce que c'est une bonne idée? On a glané ça à travers notre préconsultation, je vous demande votre avis là-dessus.

Mme PRISCILLA ANANIAN:

3850

Étant moi-même une directrice de l'Observatoire, je ne peux qu'être partante et appuyer ce type d'instrument de suivi. Vous savez, donc, dans d'autres villes, je pense à Bruxelles, particulièrement, la ville collabore avec les milieux de recherche pour notamment laisser une latitude, hein, donc, c'est-à-dire, on donne le financement, mais après c'est vraiment les universités elles-mêmes qui vont travailler sur un sujet qui intéresse ou interpelle la ville.

3855

Le fait d'avoir un observatoire multiuniversitaire, multisectoriel, qui associe à la fois des chercheurs, mais aussi des parties prenantes du milieu des organismes communautaires pour partager des données et surtout s'entendre sur une méthodologie de suivi, il me semble extrêmement porteur, en fait, comme un projet pilote qui pourrait être mis en place avec toutes les ressources dont nous disposons à Montréal.

3860

LA PRÉSIDENTE :

3865

Écoutez, c'est tout le temps que nous avons. Merci à vous deux, madame Benoit, madame Ananian, pour votre contribution cet après-midi. Portez-vous bien et merci de votre mémoire.

Mme PRISCILLA ANANIAN:

Merci pour votre écoute.

3870

M. DENIS LECLERC:

Merci à vous deux.

LA PRÉSIDENTE :

3880

Alors, nous avons une avant-dernière personne qui va se présenter devant nous dans quelques minutes.

Alors, nous recevons maintenant Chantal Duguay, qui se présente comme citoyenne. Bonjour, madame Duguay, c'est à vous.

3885

Mme CHANTAL DUGUAY, citoyenne:

3890

Pour commencer, en fait, je dirais que je ne suis pas vraiment... bien, je suis citoyenne, bien sûr, mais je dirais que maintenant, je suis plus porte-parole des sans-abris de Montréal. Parce que, en fait, depuis 14 ans... La première fois que j'ai tout perdu, c'est il y a 14 ans. Je suis tombée dans toutes les failles du système depuis, ça fait trois fois que je me remonte maintenant. Avant, je n'aurais jamais pu vous parler comme ça, en fait.

3895

Pour commencer, je voudrais vous dire que le gros problème à la base, c'est, premièrement on est en hiver. Pour les locataires, on ne peut pas les expulser, il y a une trêve, en fait, pour l'hiver qui dure jusqu'au 21 mars. Mais sachez qu'en fait, dans les refuges pour SDF, il y a des refuges qui prennent les gens que 3 jours, d'autres 9 jours, 7 jours, 21 jours, et ils doivent absolument...

3900

Aujourd'hui, avant de partir, parce que là, je suis retournée dans un... oui, mais j'avais prévu... O.K., je vais juste commencer. Pardon. Tout est compliqué, en fait.

3905

C'est pour ça que je n'ai pas de présentation, et tout ça, parce que quand je me suis fait arrêter, en fait, j'étais en train d'écouter votre première présentation et je voulais écouter le *live* pour pouvoir répondre aux questions. Et puis la police est venue m'arrêter. Mon coloc, en fait, ce à quoi je m'attendais déjà, a posé des fausses accusations. J'essaie de garder le fil, pardon.

J'ai été capable de bien réagir, et tout ça, parce que là, ce qu'ils m'ont dit, c'est qu'ils voulaient m'arrêter. Je leur ai demandé en fait, pourquoi? Et j'ai été obligée de signer un papier comme quoi je n'avais plus le droit d'être là, en fait... que j'avais deux semaines pour venir chercher mes effets personnels. Ils m'ont fait signer un papier parce que je ne voulais pas aller en prison, mais, avoir su, je l'aurais fait, là.

3915

Ils m'ont amené à l'OBM. Ils m'ont laissée là. J'ai été dans un... J'ai été obligée d'aller dans un refuge où il n'y avait pas de place. On nous a amenés dans un refuge d'urgence, mais moi, je m'attendais à tout ça, donc j'ai vraiment pris ça comme une expérience, de toute façon, de plus, là, et là-bas, en fait, c'était une unité, un peu comme ceux que vous allez avoir. Vous allez avoir 60 unités que vous ne savez pas où disposer. C'était un peu une idée comme ça, qui a été mise en urgence.

3920

Moi, ce que je veux vous dire, en fait, c'est que présentement, les organismes sont déjà tout là. On n'en a pas besoin de plus, en fait, l'argent est gaspillé, est jeté par les fenêtres, c'est de l'exploitation humaine, carrément? Moi je suis désolée, il n'y a pas d'Internet, moi, là, quand ils m'ont arrêtée puis qu'il a fallu que je me trouve moi-même une place... Je suis en train de faire un programme avec Emploi-Québec et puis je n'arrive pas du tout à juste être là tout le temps, puis on me harcèle pour être là 20 heures par semaine, et tout ça.

3925

3930

J'ai beau expliquer que je suis en réinsertion sociale, moi, parce qu'il y a quatre mois, par moi-même, j'ai réussi à découvrir que je suis TDAH, je suis une hyperactive, en fait, mais qu'il y a un dérèglement émotionnel. Ce qui fait que toutes mes émotions, en fait, sont vraiment dans le tapis, mais ce n'est pas de la bipolarité, parce qu'il y a une raison à tout ça. Puis mon gros problème, tout le long en fait, c'était que j'étais épuisée physiquement à cause de mon environnement en fait. Et puis tout ça parce que c'est ce sont des trucs de manipulation pour la parole d'une personne, en fait, tu peux tout perdre du jour au lendemain, ça fait trois fois que la même histoire m'arrive, exactement, parce que j'ai trop raconté et que la seconde que tu dis que tu es intelligent, bien voilà...

Tout ça pour dire. J'ai trouvé une place pendant 21 jours. Femme de conviction. C'est l'horreur. Même chose comme Cap Saint-Barnabé. Je suis désolée, mais vous n'avez pas le droit d'exploiter les gens comme ça. Présentement, là, l'allégorie de la caverne, c'est eux. Moi, je suis désolée, je suis extrêmement brillante, puis maintenant, j'arrive à gérer mes émotions, à vous parler ici comme ça. Jamais... Même il y a deux semaines, je n'aurais même pas pensé faire ça, en fait.

3945

Et aussi quand ils m'ont arrêté, en fait, je m'en allais commencer à être testeuse pour l'IA de Google, ce qui aurait fait que j'aurais eu un dossier de béton présentement. Et parce que ça fait 14 ans, en fait, que dans tout mon malheur...

3950

Parce que pour commencer, je me suis fait arrêter la première fois, je suis devenue une vedette populaire sur Facebook. Le père de mes enfants est devenu complètement fou, il m'a fait arrêter. Il y a eu de l'aliénation parentale. Aujourd'hui, mes enfants, ils pensent que je suis une alcoolique finie, que je suis une droguée finie, que je suis une malade mentale qui ne se fait pas soigner... En chemin, j'ai arrêté... En fait, je me suis replacée. J'ai trouvé une coop après, mais j'ai re tout perdu en fait. Pardon, je suis désolée.

3955

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je peux vous aider?

3960

Mme CHANTAL DUGUAY:

Non, ça va. J'ai vraiment un blocage, mais ça va passer. Pour commencer, la seule affaire de toute façon, mon histoire, là, pour commencer, elle ne sert absolument à rien. En fait, je préfère revenir demain au micro ouvert pour commencer, pour...

3965

Je veux vraiment que vous ayez l'esprit complètement ouvert par rapport à la cohabitation avec l'itinérance. Premièrement ce n'est pas de l'itinérance, ce ne sont pas des

SDF, c'est des sans-abris. Des sans-abris, il y en a de toutes les sortes. Puis ils sont traumatisés. Moi présentement, là, ça fait des semaines, justement, parce que c'est ce qui se passait...

3970

Ça fait trois mois environ que je m'enregistre 24 heures sur 24, puis j'ai prévenu mon coloc parce c'était pour me protéger, je n'avais pas le choix. Et puis il y a de tout là-dedans, parce que j'ai commencé la médicamentation, en fait, c'est le Vyvanse, ce qui me permet d'être en action, contrairement au Ritalin, en fait ça me donne vraiment de la concentration. Ça me donne mon *start*, c'est... J'ai la concentration qu'il me faut pour faire les choses. Puis... Pardon, j'ai perdu le fil.

3975

Mais ce qui est important présentement, là, c'est de comprendre qu'il faut stopper maintenant toutes les personnes qui sont dans les places de refuge. Vous devez mettre une ordonnance qui oblige de les garder au minimum jusqu'au 21, puis après, je suis désolée, mais c'est non-assistance à une personne en danger, parce que ces organismes-là, ils n'ont aucun moyen, au contraire, en fait.

3980

3985

gens qui survivent dans la rue, là... Vous ne pourriez pas passer... Je ne vais pas répéter tout ce qu'on vous a déjà dit, là. Moi ce que je vous dis, c'est présentement en sortant d'ici, moi, j'ai fait signer, en fait, j'ai vu que pour la carte de bibliothèque, on pouvait avoir un truc de résidence, donc je me suis fait signer un papier comme quoi qu'ils m'assurent ma place jusqu'au 21. Mais même encore, ce n'est pas assuré, là, c'est sûr. C'est vous, vous décidez, en fait, quelqu'un, en

Je ne sais pas combien de fois qu'on l'a... On est tellement intelligents, là. Tu sais, les

3990

fait, là, qui décide.

Puis à partir de là... Ces gens-là n'ont pas besoin d'être motivés ou bla bla bla. Premièrement, là, ils ont besoin d'être accompagnés, puis il n'y a aucun accompagnement. En fait, tout est fait, tout, tout, tout est fait pour les faire perdre patience. C'est pour ça que vous voyez, ceux que vous voyez comme présentement, là, quand je suis arrivée ici, là, il y en avait un, en fait, qui était saoul et qui frappait dans le métro. Puis j'ai juste fait comme, excuse, s'il te plaît, tu sais, vraiment, là.

Puis là, je vous le dis aujourd'hui, tout ce que vous avez parlé, là, je suis une super bonne consultante, en fait. Puis ici, vous parlez à tous les itinérants. C'est ce que j'ai de magnifique, c'est que je me suis fait un réseau social exceptionnel parce que tout le long, en fait, je suis restée intègre, je suis restée moi, puis j'ai continué malgré...

4005

La première fois que j'ai tout perdu, je me suis reconstruit. J'ai réussi à avoir une subvention pour SDF. Pendant que j'ai eu ma subvention pour SDF, en fait, le père de mes enfants, il m'a *foulé* mon logement parce qu'il savait que physiquement parlant je ne serais pas capable de trier mes affaires et tout ça. Et puis ce qui s'est passé, c'est que la COVID est arrivée. Je suis restée paralysée pendant des semaines, ça m'a pris deux semaines environ, je n'ai aucune idée, là, réussir à me lever puis aller téléphoner pour leur dire de venir m'aider. Ils m'ont répondu qu'on ne pouvait pas, qu'ils ne pouvaient pas, j'ai rappelé.

4010

Et là il faut vraiment comprendre que j'ai réappris à marcher par moi-même, là. Et puis après six mois, ils m'ont dit qu'il fallait qu'ils viennent visiter mon logement. J'ai vécu comme les personnes âgées. En fait, j'ai vécu dans ma merde, j'ai vécu... Je n'ai jamais été aussi seule. Une île déserte aurait été mieux, en fait, que dans mon sous-sol à Montréal, subventionné par un organisme qui ne m'a pas aidée.

4015

Puis là je veux que ça soit clair, en fait. Je veux vraiment que le message que je passe soit... il ne faut absolument pas blâmer personne. C'est comme on dirait, pardonnez-leur parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font. À partir d'aujourd'hui, vous le savez.

4020

Si un seul des itinérants présentement a déjà une place, puis là, je ne vous parle pas dans une halte chaleur, c'est non. Non, je suis désolée, là, dormir sur une chaise, là, vous comprenez... Quand on arrive, les chaises de plastique que vous mettez en gros de même, en plus, dans le paysage, juste pour... Tout est là pour nous démoraliser, démoraliser puis... Juste votre vie de tous les jours, là, vous perdez patience, vous perdez patience, vous perdez patience. Dans une situation comme ça, c'est épouvantable.

Moi, présentement, là, je viens de régler, en fait... C'est pour ça que je vous disais que je me suis filmée pendant trois mois, j'ai... Tous mes traumatismes, en fait, je les ai tous réglés par moi-même, et c'est là, en fait, que j'ai une force, parce que pour vous, je suis vraiment, vraiment, vraiment, vraiment la personne clé.

4035

J'ai des bonnes idées. J'ai des moyens de financement et si vous me permettez, après je vais me lever puis j'aimerais ça vous chanter Padam, padam d'Edith Piaf. Vous allez comprendre pourquoi. Parce que je ne chante jamais, parce que je n'ai aucun endroit pour chanter. Puis on me dit toujours de me taire, de fermer ma boîte.

4040

Et puis ce que je vous demanderais, c'est, que je sais, vous avez des questions à poser, mais j'aimerais ça vous répondre demain, parce que demain, je vais venir pour le micro ouvert. Et puis, réellement, j'ai des bonnes idées, ça va aussi loin qu'en fait, les maisons que vous allez avoir les unités en fait, Elon Musk lui-même en a fait des unités comme ça, et en plus, ils sont écoénergétiques. Eh, que j'ai besoin de boire de l'eau.

4045

Mais voilà, j'ai des bonnes idées demain, mais avant que ça soit sûr, je veux vraiment que ce soit clair. Je ne sais pas, je ne suis pas capable d'avoir d'avocat, je ne suis pas capable... mon téléphone. J'ai besoin d'être... Parce que quand je suis partie, il y avait une femme qui était dans l'entrée. Elle s'est fait mettre dehors, puis elle ne savait même pas où elle s'en allait. La femme était avec une canne. Et puis je vais la rappeler en sortant, puis j'espère pouvoir lui dire qu'elle va pouvoir reprendre sa place, parce que ça n'a juste pas de bon sens qu'on laisse des êtres humains comme ça, du jour au lendemain, pour la parole d'une personne, peu importe.

4050

Tu sais, on dit, je ne veux pas savoir ton histoire, mais je veux savoir ce que t'en fais. À partir d'aujourd'hui, je ne laisserai plus jamais personne souffrir comme ça. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Moi, je comprends que ce que vous dites, c'est quand on est en situation d'itinérance pour une raison ou pour une autre, on devrait minimalement avoir accès à un lieu pendant 21 jours non-stop.

4065

Mme CHANTAL DUGUAY:

Non, non, non, non, non, attendez.

4070

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas ça?

Mme CHANTAL DUGUAY:

4075

On parle d'humanité ici.

LA PRÉSIDENTE :

4080

Exactement. Et on parle de...

Mme CHANTAL DUGUAY:

4085

Non. Attendez. La Charte des droits et libertés dit qu'on devrait tous avoir une terre. On ne peut pas avoir de terre, on est en ville. Un appartement insonorisé, s'il vous plaît, pour chaque personne. Mais là, à la base, là, il faut faire avec ce qu'on a. Et je vais revenir vous en parler demain.

4090

Mais comprenez bien que présentement, chaque itinérant qui est dans les refuges pour SDF est exploité, c'est de l'argent qu'on fait sur le dos des personnes, parce qu'il n'y a pas de

« y devrait pendant 21 jours ». Personne ne devrait se faire mettre dehors. Puis encore bien moins... Quand je vous parle du 21, c'est le 21 mars.

LA PRÉSIDENTE :

4095

Ah, O.K.

Mme CHANTAL DUGUAY:

4100

Ouais, ça, c'est... On parle juste de la trêve d'hiver, là, parce qu'il y a des places que... en fait, quand tu arrives dans un refuge, là, tu as trois jours. Là, il faut que t'appelles, t'appelles, t'appelles, puis c'est... C'est parce qu'en fait, c'est ceux qui sont là depuis longtemps, là, ils ont compris le système, donc, eux autres, là, ils restent là, ils restent là. Donc tous ceux qui arrivent après, comme ceux, les familles, et tout ça, qui perdent leurs appartements, ils n'ont pas d'aide, en fait. Puis ils n'ont pas d'aide parce qu'à l'intérieur, là, c'est horrible, c'est dégueulasse et j'ai toutes les preuves qu'il faut pour vous montrer. Merci.

4105

LA PRÉSIDENTE :

4110

Alors, on va peut-être s'arrêter là.

Mme CHANTAL DUGUAY:

Mais, attendez. Je veux absolument...

4115

LA PRÉSIDENTE :

Si vous voulez interpréter une chanson, moi, je serais ravie de vous écouter.

Mme CHANTAL DUGUAY:

Merci. Parfait. Sauf que je vais me lever, ça va faire quoi, avec le micro? Ah, mais non, ça va être parfait. C'est juste parce que...

LA PRÉSIDENTE :

Je ne sais pas si vous vous levez, si la caméra va bien vous prendre, mais... il n'y a pas de souci, ou vous pouvez rester assise.

Mme CHANTAL DUGUAY:

Pour chanter, c'est un peu mieux...

LA PRÉSIDENTE :

Pour chanter, c'est moins bon, hein. lci, très bien.

Mme CHANTAL DUGUAY:

4140

4125

4130

4135

Ah, on me voit bien.

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, ça nous prend un micro.

Mme CHANTAL DUGUAY:

Oui, non, mais je me regardais...

LA PRÉSIDENTE :

4155

Oui, mais ça nous prend un micro pour bien vous entendre.

Mme CHANTAL DUGUAY:

4160

Vous allez m'entendre, inquiétez-vous pas. Attendez, je n'ai même pas mon son. Même ça, je fonctionne présentement avec un truc qui est tout brisé de partout, et puis...

Cet air qui m'obsède jour et nuit, pourtant n'est pas né d'aujourd'hui, il vient d'aussi loin que je viens, traîné par cent mille musiciens. Un jour, cet air me rendra folle, cent fois j'ai voulu dire pourquoi, mais il m'a coupé la parole, il parle toujours avant moi, et sa voix couvre ma voix.

4165

Padam... padam... Il arrive en courant derrière moi. Padam... padam... padam... padam... Il me fait le coup du souviens-toi. Padam... padam... padam... C'est un air qui me montre du doigt. Et je traîne après moi comme une drôle d'erreur cet air qui sait tout par cœur.

4170

Il dit : rappelle-toi tes amours, rappelle-toi puisque c'est ton tour. Il n'y a pas de raison pour que tu ne pleures pas, avec tes souvenirs sur les bras. Et moi je revois ceux qui restent, mes vingt ans font battre tambour. Je vois s'entrebattre des gestes, toute la comédie des amours, sur cet air qui va toujours... Padam... padam...

4175

Je vais arrêter, en fait, mais je veux juste vous montrer...

LA PRÉSIDENTE :

4180

Juste après vous, mais merci beaucoup. C'était très l'fun de vous entendre.

Mme CHANTAL DUGUAY:

4185

Je veux expliquer à quel point, en fait, c'est important de... Il faut les réinsérer, c'est de la réinsertion, au programme.

LA PRÉSIDENTE :

4190

Absolument. Je comprends.

Mme CHANTAL DUGUAY:

4195

Et puis je le peux vous garantir, ce sont des artistes déchus, en fait, qui sont là. Et j'ai compris exactement le pourquoi de toutes les drogues, en fait, et tout ça. Il y a moyen de les réinsérer.

LA PRÉSIDENTE :

4200

Absolument. Merci beaucoup, madame Duguay. Merci beaucoup de votre passage. À demain.

4205

Alors nous reprenons nos travaux pour une dernière intervention avant la fin de cette séance d'audition. Il s'agit de la représentante du CIUSSS du Centre-Sud, madame Elaine Polflit. Bonjour.

Mme ELAINE POLFLIT, directrice adjointe, CIUSSS du Centre-Sud :

4210

Bonjour, merci de m'accueillir. Je suis Elaine Polflit, je suis la directrice adjointe des partenariats urbains de la santé publique territoriale au CIUSSS du Centre-Sud. Et aujourd'hui, j'ai une présentation qui est peut-être un peu différente de celle de mes collègues. Je viens vous présenter un maillon qui est quand même assez important dans l'organisation des services et dans la mise en œuvre de différents projets et de différentes actions en itinérance, et démystifier

où se prennent les décisions et comment est administré l'argent en termes de projets en itinérance. Donc ce n'est pas tout à fait le même genre de présentation. Je ne serai pas dans des recommandations, mais peut-être que je vais fournir des pièces d'informations importantes pour la compréhension globale.

4220

Je vais préfacer quand même le tout de ma présentation sur le fait que c'est un équilibre quand même délicat de trouver comment est-ce qu'on répond à l'impératif de trouver des solutions pour les personnes qui sont dans l'espace public, des personnes qui sont en situation d'itinérance, mais qu'on tient compte aussi de l'écosystème dans lequel ces ressources-là, ces projets-là, ces actions-là se font.

4225

Donc, c'est profondément humain comme exercice, des dynamiques très humaines. Ce sont des choses qui nous demandent de travailler beaucoup en concertation, donc vous allez le voir à travers la présentation, que ce sont des lieux et des mécanismes de concertation qui sont très importants, qui sont sous ma responsabilité et celle de mes différents collègues.

4230

Donc, le rôle du... C'est moi qui ai le contrôle de cette chose. Ah, voilà.

4235

Donc comment se prennent les décisions en itinérance à Montréal. Le service régional de l'itinérance, qui est sous ma responsabilité, lui, a vraiment un rôle de concertation intersectorielle. On le voit vraiment comme étant un dispositif qui se veut le plus neutre possible, le plus axé sur la collaboration, aller chercher différentes expertises, mais aussi les différents acteurs, soient-ils des acteurs de la Ville, de la santé, des acteurs intersectoriels, les regroupements communautaires et les différentes instances qui existent déjà et qui ont un rôle ou un mandat spécifique en lien avec l'itinérance, et asseoir tout le monde autour d'un plan d'action régional pour la région de Montréal.

4240

J'ai noté certains des partenaires clés, c'est une liste qui est vraiment très non exhaustive, parce que, dépendant de ce qu'on aborde comme problématique, comme aspect de l'itinérance, on va avoir différents acteurs qu'on va vouloir avoir avec nous autour de la table. Je pense entre autres à nos collègues de l'UQAM, qui présentaient un petit peu plus tôt, qui pourraient tout à fait se joindre aux différents travaux.

Le mandat de cette instance-là, et puis vous allez voir le dessin de la gouvernance par la suite, c'est vraiment de s'assurer qu'il y a des lignes directrices puis des grands principes qui se détaillent et qui se dessinent, et qu'on suit à travers un mécanisme de concertation, on suit un peu l'avancement des actions, on suit les impacts de ces actions-là, puis c'est ce lieu-là qui nous permet de prendre des décisions sur quel genre de projet qui répondra aux besoins qu'on voit dans les différentes communautés et qu'on veut financer pour répondre à ce qu'on voit sur le terrain.

4255

C'est le dessin à haut niveau de la gouvernance en itinérance. Je vais essayer de le résumer quand même assez succinctement, donc, vous avez vraiment comme l'instance qui est plus stratégique où les grands principes directeurs, les grandes orientations sont prises. Ce sont tous des comités qui se veulent intersectoriels avec plusieurs acteurs, autant du réseau de la santé, de la Ville, que de la représentation communautaire.

4260

Il y a différents lots de travail, aussi, au niveau plus du tactique, on a vraiment des gens qui vont travailler plus l'aspect de l'accès au service de santé pour les personnes qui sont dans l'espace public, qui ont des problématiques soit de santé physique, de santé mentale, des problèmes de dépendance.

4265

Il va avoir tout un comité qui travaille à l'aspect de la prévention, prévention du passage à la rue dans des points de jonction qui peuvent être parfois plus fragiles, prévention d'une itinérance plus économique quand c'est un passage à la rue suite à une éviction ou passage à la rue suite à un départ d'un centre jeunesse.

4270

Il y a tout ce qui est le comité d'analyse de projets. Ça, c'est le l'aspect plus financier où se prennent des décisions financières quand les budgets sont alloués pour financer des projets ou l'ouverture de différentes sources, de différents logements avec accompagnement ou l'ouverture d'une nouvelle ressource.

4275

Un axe qui est plus au niveau du comité logement et d'hébergement, le SHUT, pour essayer de vulgariser un peu, c'est tout ce qui est les services d'hébergement d'urgence et

transitoire. Donc vraiment, des hébergements qui seraient là en passerelle vers le logement. Et il y a différentes instances qui sont soit propres à la Ville, donc un comité où la Ville est en interface avec ses propres arrondissements, et un comité qui s'adresse plus au niveau de l'itinérance, qui est auprès des personnes issues des Premières Nations ou inuit. Car il y a des actions qui sont plus spécifiques à ce niveau-là.

4285

Donc, dans tous ces lieux de concertation là, ce sont des lieux où est-ce qu'on tente de mettre en commun les acteurs qui peuvent apporter une solution, qui ont un rôle à jouer dans des actions à mettre en place. Mais on voit en bas, gouvernance opérationnelle, c'est quelque chose qu'on a vraiment voulu mettre de l'avant dans la nouvelle gouvernance. C'est une gouvernance qui est en refonte, une gouvernance qui est en évolution depuis la pandémie.

4290

Pendant la pandémie, il y a eu l'injection de beaucoup d'argent pour avoir des réponses en itinérance, qui, là, venaient avec une nouvelle gouvernance. Au sortir de la pandémie, on la remet à jour, et on veut avoir une instance, une structure qui est plus locale sur les différents territoires de CIUSSS. Pourquoi? Parce qu'on veut aussi se rapprocher de la communauté, savoir que la communauté a des lieux où est-ce qu'elle peut être entendue, elle peut déposer les besoins de la communauté, elle peut déposer aussi certaines propositions de projet, puis elle peut se faire entendre aussi, quand on développe différents projets pour répondre à des besoins qui sont plus locaux.

4295

Comment sont utilisés les fonds en itinérance? Je vais passer quand même peut-être rapidement les différentes sources de financement. Mes collègues des regroupements et des différents organismes communautaires en ont parlé aussi beaucoup. Financement qui soit à la mission globale, des financements qui sont pour des projets spécifiques qui peuvent nous arriver autant du côté provincial que du côté fédéral, nous arrivent parfois en enveloppe particulière.

4300

Vous avez entendu parler dans les médias des fonds fédéraux. Donc en ce moment beaucoup de travaux se font autour de ces financements-là, et on a un processus décisionnel qui se veut en concertation. Donc, toute décision qui se prend sur l'octroi des financements doit se faire de façon concertée, en regroupant la Ville, en regroupant les différents CIUSSS, en

regroupant aussi des regroupements communautaires dans la prise de décision. Donc on veut vraiment que ça soit quelque chose qui est transparent et dans ces analyses-là, de projets, qui sont faites, il y a effectivement la question de la cohabitation sociale qui est un critère d'analyse.

4315

La cohabitation sociale, ce n'est pas quelque chose qui appartient seulement [inaudible]. Ce n'est pas le propre de l'organisme communautaire, ce n'est pas le propre de la Ville ou du réseau de la santé. Chacun a son rôle à jouer dans la question de la cohabitation sociale et c'est vraiment comme ça qu'ils sont analysés, les projets. Donc on veut avoir des conditions gagnantes.

4320

Un projet qui s'en irait sur un territoire, les acteurs locaux sont concertés pour s'assurer qu'on met tout à profit pour s'assurer que le projet, quand il va se déployer, il va répondre aux besoins locaux, puis va se passer de la façon la plus harmonieuse possible dans son intégration.

4325

Donc, qui décide des financements? Comment les projets sont-ils évalués? C'est un peu la même chose. Les financements, c'est vraiment... ça nous arrive plus des paliers gouvernementaux, on peut les influencer. Je sais que là, il y a différents regroupements qui ont parlé un petit peu des manques à gagner en termes de financement à la mission globale. Ce sont des choses que nous, on remonte à nos interlocuteurs des différents paliers, mais c'est vraiment quelque chose qui se veut aussi très global.

4330

C'est ce comité de coordination là qui fait aussi le suivi du plan d'action régional, qui s'assure de faire le suivi des différentes actions qui sont financées. Donc, c'est comme ça qu'on peut se dire, bien, ce genre d'action là, c'est très porteur versus ce genre d'action là, on se rend compte que ça répond au moins aux besoins du terrain en ce moment.

4335

On a vu l'évolution de la question des campements qui était moins présente quand le plan d'action est venu à jour en 2021, et maintenant en 2025, c'est ce qui nous permet de rester à jour, puis de s'ajuster dans nos différentes réponses, d'avoir un comité qui est très dynamique et qui fait du suivi en temps continu de l'évolution des actions.

C'est sûr qu'il y a les hébergements d'urgence qui sont souvent mis de l'avant, mais on tend aussi à voir les réponses dans un continuum de logement qui vont de l'hébergement d'urgence jusqu'au logement, logement avec accompagnement ou logement qui n'est pas avec l'accompagnement, selon les besoins des personnes. Il y a eu des investissements massifs qui ont eu lieu dans les dernières années, comme vous pouvez voir, les investissements de 83,7 millions dans la dernière année, et toutes ces sommes-là sont investies dans différentes actions, dans différents projets, dans différentes ressources pour s'assurer de répondre à un ensemble de besoins, puis de personnes, parce que l'itinérance n'est pas un bloc homogène, on a différentes personnes qui ont différents besoins particuliers et différents types d'hébergement pourraient répondre à ces besoins-là, ou différents types d'actions, donc c'est vraiment ce suivi-là qui est fait dans le comité, dans la gouvernance itinérance régionale.

4350

4355

4345

Je vais aller vite pour la fin? Je vous ai sensiblement déjà parlé de ces données-là. Pourquoi l'engagement collectif est essentiel? Moi, je trouve que c'est un bout qui est important. Enfin, les besoins sont croissants sur le terrain, mais les réponses sont aussi croissantes et on tend à beaucoup regarder la situation des personnes qui sont en itinérance visible, mais on oublie aussi parfois que tout le travail des organismes communautaires qui est fait, on a des projets qui se sont développés dans les dernières années, qui se sont quand même traduits par plusieurs sorties de la rue. On en parle peu de ces belles réussites-là, on met moins de l'avant les belles réussites, puis ce qui fonctionne, et on regarde aussi beaucoup ce qui fonctionne moins bien, en termes de cohabitation sociale. Mais je pense qu'on gagne à apprendre des projets qui ont été très bien reçus, implantés et qui ont contribué positivement à la cohabitation sociale, mais surtout, qui ont été bénéfiques pour les personnes en situation d'itinérance, qui se sont traduits par des intégrations en logement. Donc, voilà, sans trop dépasser.

4360

LA PRÉSIDENTE :

4365

Non, là-dessus, vous êtes impeccable. Je ne vous cacherai pas que nous aurions adoré avoir ceci avant, pour le plaisir de le lire et d'en discuter entre nous et d'être davantage prêts à discuter avec vous.

Deux questions brèves. Quand vous dites : désormais une approche concertée et neutre, vous parlez de quoi par neutre, et deux, ce nouvel organigramme, définition des rôles et responsabilités et surtout la création de ce comité dynamique d'engagement collectif où la Ville, le CIUSSS et les regroupements communautaires sont là... ce sera mis en place quand? Ce sont mes deux questions.

4375

Mme ÉLAINE POLFLIT:

4380

4385

4390

4395

En fait, je vais prendre la deuxième question en premier. La gouvernance en itinérance, elle existe quand même depuis plusieurs années, elle existait avant la période pandémique, là, c'est quand même quelque chose de longue date. Mais avec la pandémie, plusieurs acteurs se sont regroupés, il y a vraiment eu un exercice de revoir comment se prenaient les décisions, parce que là, soudainement, on avait non seulement, je pense, une meilleure lecture des besoins, quand on se rendait compte qu'on voulait appliquer un couvre-feu où est-ce qu'on voulait que les gens rentrent, mais là, soudainement, on se rendait compte qu'il y avait une inadéquation entre les personnes qui étaient dans l'espace public et le nombre de places qui étaient disponibles.

investissement de différents acteurs dans le dossier. Donc, il y a toujours eu cette gouvernancelà, mais on a une gouvernance qui était portée quand même à très haut niveau, donc c'était une gouvernance qui était très stratégique, mais qui peinait à se traduire en actions locales.

Donc là, il y a vraiment eu comme une prise de conscience, je pense, collective. Puis un

Donc, on pouvait avoir des actions locales qui voyaient le jour, mais qui sentaient qu'elles n'étaient pas nécessairement appuyées par l'ensemble des acteurs qui étaient concernés, ou, des très bonnes décisions qui étaient prises à haut niveau ou es orientations qui étaient fort pertinentes...

LA PRÉSIDENTE :

4400

Ma question, ce n'était pas de dire qu'il n'y avait pas de gouvernance avant...

Mme ÉLAINE POLFLIT:

Non, non, c'est ça, mais ça, c'est en cours, c'est déjà... Les comités d'analyse sont déjà en cours. Ça existe déjà. Le comité de coordination, c'est quelque chose qui existe déjà, c'est en continu. C'est vraiment juste comme une refonte d'un processus qui est déjà existant.

LA PRÉSIDENTE :

Ah.

4410

4405

Mme ÉLAINE POLFLIT:

Oui.

4415 **LA PRÉSIDENTE**:

Ceci n'est pas nouveau.

Mme ÉLAINE POLFLIT:

4420

Non, ce n'est pas nouveau. C'est une nouvelle formulation, mais d'un processus qui est déjà existant.

LA PRÉSIDENTE:

4425

O.K.

Mme ÉLAINE POLFLIT:

4430

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous nous dites que les regroupements communautaires font partie d'un comité où est décidée l'implantation des ressources...

Mme ÉLAINE POLFLIT:

Ils contribuent à s'assurer, en fait, que les décisions qui sont prises sont cohérentes avec les financements pour les besoins du terrain.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Neutre?

4445

4450

4440

Mme ÉLAINE POLFLIT:

Pour neutre, le rôle du service régional de l'itinérance, c'est d'asseoir autour de la table toutes les parties prenantes concernées, les personnes qui ont une expertise ou un mandat spécifique. Donc, on veut vraiment avoir un aspect de concertation qui n'est pas la vision... je représente quand même le réseau de la santé – la vision de la santé de comment l'itinérance devrait être adressée à Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

4455

4460

O.K.

Mme ÉLAINE POLFLIT:

Donc, on la veut neutre dans sa structure, dans son mécanisme.

LA PRÉSIDENTE :

4465

4470

Mais votre lien avec le ministère de la Santé est quand même direct.

Mme ÉLAINE POLFLIT:

Bien sûr. Oui, mais le ministère de la Santé, en fait, est aussi en interface, lui, avec d'autres ministères, surtout des plans d'action interministériels.

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr.

4475

Mme ÉLAINE POLFLIT :

Donc nous, on essaie de répliquer cette instance-là, aussi, en assoyant les différents acteurs, mais plus à notre niveau régional et terrain.

4480

LA PRÉSIDENTE :

Judy?

4485 | Mme JUDY GOLD :

Oui, j'ai deux questions. Elles ne sont pas directement liées à votre présentation qu'on est très contents d'avoir. J'ai hâte de le lire, quand j'ai le temps vraiment d'analyser le document. On a déjà entendu les personnes dire que les CIUSSS travaillent en silo, qu'il y a des impacts assez négatifs sur les personnes en situation d'itinérance. Pouvez-vous dire quelques mots làdessus?

Mme ÉLAINE POLFLIT:

4495

C'est difficile pour moi de m'avancer sur ce qui a été dit, peut-être, dans d'autres présentations. Cela étant dit, chacun des CIUSSS a, sur son territoire, des espaces de concertation qui sont liés soit aux tables de quartier, à différentes concertations communautaires intersectorielles, puis le rôle de ces instances-là, c'est vraiment d'aller chercher le pouls du terrain, puis de comprendre c'est quoi les besoins, c'est quoi les propositions de la communauté, puis d'essayer de faire une adéquation un peu avec les moyens et les besoins qui sont vus.

4500

4505

4510

Montréal est grand et chacun des CIUSSS a des territoires qui sont extrêmement différents les uns des autres, avec des personnes qui peuvent avoir des besoins extrêmement différents, donc on peut avoir certains territoires que c'est beaucoup d'itinérance Premières nations, ou très jeunes, ou au contraire, on va avoir quelque chose qui est plus en lien avec la perte du logement, des évictions, donc chaque CIUSSS travaille localement ces instances-là, mais c'est sûr que le la refonte qu'on a faite de la gouvernance, pour, justement, mettre l'accent sur l'aspect local, c'est pour s'assurer qu'on brise un peu ces silos, s'il y en a, puis qu'on rapproche les solutions du terrain.

Mme JUDY GOLD:

4515

D'accord. J'ai une autre question, peut-être que mon collègue Denis va revenir sur le... J'ai une question extrêmement concrète à vous demander. Je me pose la question depuis qu'on a commencé à travailler ensemble. Dans les haltes chaleur, pourquoi est-ce qu'il y a des chaises et pas des lits? Est-ce que c'est à cause de l'argent? Est-ce que parce qu'on peut mettre plus de chaises dans un espace restreint...

4520

Mme ÉLAINE POLFLIT:

En fait, c'est une bonne question. Nous, on ne finance pas une halte... On ne va pas financer, admettons, le lit ou la chaise. On ne va pas dicter quelle mécanique va être utilisée. L'organisme, si ce sont des organismes communautaires qui soumettent un projet pour

financement, on va regarder plus, est-ce que ça ouvre des lits ou des espaces, et est-ce que ça se traduit, dans le fond par un accès à d'autres services aussi.

4530

Les organismes communautaires soumettent très peu maintenant des projets de haltes, parce qu'ils veulent vraiment plutôt soit consolider leurs services ou axer pour tout ce qui serait des projets qui mèneraient plus vers l'intégration en logement.

halte chaleur, fait que ce sont moins les projets qui sont déposés, maintenant, c'est moins vu

Donc l'aspect de halte, puis l'aspect saisonnalité, puis l'aspect aussi un peu fragile d'une

4535

Mme JUDY GOLD:

comme étant une priorité.

Je comprends.

4540

Mme ÉLAINE POLFLIT:

Mais nous, on ne va pas dicter si ce sont des chaises ou des lits.

Mme JUDY GOLD:

4545

Mais ils vont recevoir, j'imagine, une somme globale, alors ça peut dicter le genre de mobilier qu'ils mettent dedans, j'imagine.

Mme ÉLAINE POLFLIT:

4550

Les organismes, ils sont autonomes de décider s'ils choisissent d'aller vers des chaises ou vers des lits. Il y a différentes considérations, je pense, d'espace, de sécurité de l'utilisation de l'espace, puis dans certains cas pour eux, il y a des organismes qui pourraient dire, c'est plus facile pour nous de mettre des chaises parce qu'on a aussi d'autres modalités dans notre ressource. C'est vraiment lié à l'autonomie des organismes.

Mme JUDY GOLD:

Merci beaucoup.

M. DENIS LECLERC:

Deux minutes. J'aurais eu plusieurs questions, mais là, je vais y aller sur le dernier élément pour... Vous parlez que les organismes soumettent des projets. Est-ce que tout financement part de zéro, puis que c'est un organisme qui soumet un projet en fonction de besoins que lui a identifiés, ou il y a aussi, comme dans toutes sortes d'autres secteurs, le ministère qui dit, bon, bien, là, il y a des besoins? Parce que là, vous êtes... vous savez qu'il y a beaucoup de demandes pour le financement, puis de l'ouverture de ressources. Est-ce que le ministère, des fois, initie, en disant, là, je vais ouvrir des ressources, donc, après ça, soumettezmoi des projets, ou quelque chose?

Mme ÉLAINE POLFLIT :

En fait, comment... C'est une excellente question de logistique. Les enveloppes de financement, quand elles arrivent, elles ont des paramètres. Ça peut financer tel genre d'activité, mais pas tel autre genre d'activité, ça peut financer, justement, des modalités comme des haltes chaleur, mais ça ne peut pas financer des services de santé.

Donc, déjà là, ces paramètres-là, ce sont des choses qu'on regarde en comité d'analyse pour que tout le monde ait les mêmes données et qu'on prenne un peu les paramètres des enveloppes, qu'est-ce qu'on peut utiliser ou non.

Mais après ça, ce qu'on va faire, c'est qu'on va juste prioriser les projets qui peuvent être déposés, de se dire, bien, ce qu'on voit comme besoin qui se dessine, ce sont vraiment des hébergements transitoires. Là, c'est sûr qu'on va traiter en priorité ce genre de projet là, ou on va attribuer une plus grande proportion d'enveloppes budgétaires pour ces projets-là. Mais ça, ce sont des données qui sont connues. Ce n'est pas prescriptif, ce qui descend du ministère, de

4580

4560

4565

4570

4575

dire : il faut que ça, ça ouvre 500 places. C'est vraiment tributaire des projets qui sont déposés puis des orientations régionales qu'on s'est données.

M. DENIS LECLERC:

Toujours au niveau du financement, nous, notre mandat est beaucoup la cohabitation, donc, notamment entre les ressources, si on peut le dire, au sens large, et la communauté autour. Ce qu'on nous dit, ce qu'on nous a souvent dit, c'est que le ministère va financer les services à l'intérieur des murs, mais il n'y a pas de financement pour nous aider à faire les liens avec la communauté, il faut aller ailleurs, et tout ça.

Est-ce qu'il y a une réflexion? Parce que d'ouvrir un service en sachant que ce servicelà risque de créer un impact, et à ce moment-là, laisser à l'organisme communautaire le poids de gérer cet impact-là... Est-ce qu'il y a une réflexion à ouvrir un peu plus ces financements-là?

Mme ÉLAINE POLFLIT:

Effectivement, des fois, ça peut être des choses qui viennent en deux enveloppes différentes, donc l'enveloppe du projet, ce n'est pas celle qui va financer le travail de rue, ou l'enveloppe du travail de rue ne permettra pas d'ouvrir une halte chaleur.

Donc, il y a effectivement cette réalité-là. Cela étant dit, la réorganisation, un peu, du financement, de comment on traite le financement et comment on gère un peu les demandes de projet, c'est pour justement essayer de prendre une longueur d'avance. De dire : on voit ce projet-là, il faudrait tout de suite qu'on tienne compte que dans l'écosystème, il va avoir besoin qu'on réfléchisse à un comité de von voisinage ou de l'intervention supplémentaire.

Donc, ça fait vraiment partie de l'exercice qui est fait, pour s'assurer qu'on a les conditions gagnantes, que ce n'est pas juste le projet qui s'implante, mais qu'il est vu dans son écosystème.

4600

4590

4595

4610

4605

M. DENIS LECLERC:

4620

Et le financement pourrait suivre, ou il doit être ailleurs?

Mme ÉLAINE POLFLIT:

4625

Le financement, on essaie de faire parfois... dépendant des enveloppes que l'on a, de se dire, bien, on a des enveloppes ici, qu'on pourrait garder une somme pour telle chose, ou que là, telle autre enveloppe s'en vient, elle, elle permettrait de financer ça, donc on ne prendrait pas cette enveloppe-là, mais on va en prendre un autre. Ça, c'est un exercice qui est quand même complexe qu'on fait en comité d'analyse. Mais c'est sûr que c'est... il y a un niveau de complexité qui demande de jouer dans ce qui est disponible à quel moment, et de faire concorder.

4630

M. DENIS LECLERC:

Merci.

4635 LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup d'informations. Il va falloir qu'on regarde ça, vraiment. Estce que c'est le document complet que vous avez à nous déposer?

4640 Mme ÉLAINE POLFLIT :

Oui, il n'y aura pas un dépôt...

LA PRÉSIDENTE :

4645

Il n'y aura pas autre chose que ça. Très bien, on va le regarder avec attention. Merci d'être venue devant nous.

4650	Mme ÉLAINE POLFLIT :
	Merci.
	LA PRÉSIDENTE :
4655	On va essayer de comprendre tout ça et de voir en quoi il y a des choses nouvelles et en quoi vous avez essayé de resserrer un certain nombre de choses. Alors, bonne continuation.
	Mme ÉLAINE POLFLIT :
4660	Merci.
	LA PRÉSIDENTE :
4665	Merci beaucoup et je veux dire à ceux qui nous suivent ici ou en ligne que notre prochaine séance d'audition est à compter de 19 heures ce soir au Centre Saint-Pierre et qu'il y en aura d'autres que vous voyez affichées à l'écran, et que nous allons donc prendre une pause maintenant, vous retrouver à 19 heures ici même pour encore une presque une bonne dizaine d'auditions d'opinions.
4670	Merci beaucoup de votre attention.
4675	
	AJOURNEMENT
4680	

Je, soussignée, Anne Marie Venne, sténographe officielle n° 361317 8, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé:

4690

4685

Anne Marie Venne, s.o. nº 361317 8